

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

(90^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Luratech

2^e séance du mercredi 27 novembre 1991

www.luratech.com



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Rappel au règlement** (p. 6689).
MM. Pierre Mazeaud, le président.
2. **Etat des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 6689).
MM. Gaston Rimareix, Pierre Mazeaud, Adrien Zeller, Jean-Pierre Chevènement, André Bellon, Jean Tardito, Alain Lamassoure, Michel Noir, Jean-Yves Le Déaut, François Fillon, Jean-Paul Bachy, Ernest Moutoussamy, François Loncle, Jean-Marie Caro,
M^{me} Nicole Catala, M. le président.

Suspension et reprise de la séance (6704)

M^{me} Nicole Catala,
MM. Jean-Pierre Chevènement,
Xavier Deniau,
Guy Lordinot,
Michel Bérégovoy.

Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué aux affaires européennes.

Clôture du débat.

3. **Dépôt d'un projet de loi** (p. 6714).
4. **Dépôt de rapports** (p. 6714).
5. **Dépôt d'une lettre rectificative** (p. 6715).
6. **Ordre du jour** (p. 6715).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à vingt-deux heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je ne relèverai pas, dans ce rappel au règlement, que nous étions convoqués pour vingt et une heures trente et que la séance n'ouvre qu'à vingt-deux heures.

Mais, une fois de plus - car cela m'arrive assez fréquemment dans cette enceinte - j'exprimerai ma tristesse devant le faible nombre de collègues présents, alors même que l'Assemblée débat d'un sujet essentiel, à savoir l'avenir de notre pays, l'avenir de l'Europe.

Sans doute, je me répète, mais ce problème d'absentéisme touche fondamentalement à la démocratie.

Je souhaite que vous fassiez savoir à la présidence de l'Assemblée nationale qu'il serait normal, je dirai même souhaitable, qu'on invitât nos collègues, pour éviter que le discrédit qui frappe le monde politique ne s'aggrave, à respecter leurs obligations et à être présents, notamment quand il s'agit d'un débat aussi important pour l'avenir de notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Je vous remercie, mon cher collègue.

Je ferai part de vos observations à la prochaine conférence des présidents.

Pour ce qui est de la demi-heure de retard, je vous prie de m'excuser, madame le ministre, mes chers collègues, mais il y a eu un quiproquo. Car, hier, à la conférence des présidents, il avait bien été dit que, le cas échéant, la séance du soir ne commencerait qu'à vingt-deux heures si la séance de l'après-midi se terminait, comme il était envisagé, à vingt heures. D'où l'ambiguïté ! Et je revenais à l'heure, comme vous pouvez le constater, pour vingt-deux heures.

En tout cas, je suis navré de vous avoir fait attendre, les uns et les autres.

2

ÉTAT DES TRAVAUX DES CONFÉRENCES INTERGOUVERNEMENTALES AVANT LE SOMMET DE MAASTRICHT

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'état des travaux des conférences intergouvernementales avant le sommet de Maastricht.

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits.

La parole est à M. Gaston Rimareix.

M. Gaston Rimareix. Monsieur le président, je serai pour une fois d'accord avec M. Mazeaud : il est regrettable que ce débat consacré à l'Europe n'ait pas attiré de plus nombreux participants.

Madame le ministre délégué aux affaires européennes, mes chers collègues, M. Dumas, ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, déclarait cet après-midi : « L'Europe ne saurait se contenter de parler du G.A.T.T., même si cela est important. Elle doit être présente dans les affaires du monde. » Et il ajoutait : « Notre ambition est de faire de l'Europe le premier Etat mondial. »

Il est vrai que l'Europe ne trouvera sa véritable dimension, sa véritable identité, sa véritable vocation qu'au travers d'une politique étrangère commune, d'une politique de sécurité et de défense commune. Mais, pour cela, pour que l'union politique puisse progresser, il faut aussi, et parallèlement, parachever l'Europe économique et monétaire. Et l'union économique et monétaire elle-même ne pourra progresser sans la mise en place, sans le développement, sans l'approfondissement de politiques sectorielles communes : politique industrielle, politique de recherche, politique des transports, politique d'aménagement du territoire et politique de l'agriculture - j'en ai sans doute oublié !

C'est précisément sur ce dernier point que j'axerai mon intervention, même si tel n'est pas directement l'objet du sommet de Maastricht.

La politique agricole commune est l'une des seules - sinon la seule - véritables politiques communautaires qui aient été mises en place. Et l'on peut dire aujourd'hui que, malgré de nombreuses difficultés et des crises parfois profondes, elle a globalement atteint ses objectifs, et même au-delà. Non seulement l'Europe est aujourd'hui autosuffisante pour la plupart de ses productions agricoles, mais elle est le deuxième exportateur mondial de produits agricoles.

Cela étant, chacun reconnaît que cette politique agricole commune éclate à la fois de l'intérieur et de l'extérieur, sous l'effet des excédents et de son coût budgétaire, alors même qu'elle n'a pas atteint le second objectif qu'elle s'était fixé : assurer aux agriculteurs, à tous les agriculteurs, des revenus comparables à ceux des autres catégories sociales.

Personne - en France, du moins - ne propose d'abandonner la politique agricole commune. En revanche, une réforme de ses mécanismes fondamentaux s'impose, et il y a sur ce point un large accord.

L'Europe est, en fait, confrontée à deux problèmes qui sont fondamentalement liés et qui sont déterminants pour l'avenir de son agriculture : d'une part, la négociation du G.A.T.T., et son volet agricole ; d'autre part, la réforme politique agricole commune.

J'étudierai successivement ces deux points.

Il est clair - c'est un élément important - que les Etats-Unis veulent établir de nouvelles règles du partage des marchés mondiaux pour les principaux produits agricoles. Ils entendent à la fois pénétrer le marché intérieur de la Communauté européenne, qui est le principal marché solvable du monde, et affaiblir la position de l'Europe sur les marchés extérieurs. C'est un enjeu capital pour l'Europe, particulièrement pour la France, qui est la première puissance agricole européenne.

L'agriculture revêt, en Europe, et plus encore en France, une importance tant sur le plan économique que sur le plan de l'aménagement du territoire et sur le plan social. Deux chiffres permettent de mesurer la différence fondamentale

des enjeux pour l'Europe et pour les Etats-Unis : 2 millions d'exploitations agricoles aux Etats-Unis, contre 8 millions dans la Communauté européenne. C'est là, je crois, que réside en grande partie la différence.

Bien sûr, l'Europe ne saurait refuser l'ouverture de son marché, condition de son dynamisme et de la compétitivité de son agriculture, mais il faut que cette ouverture soit maîtrisée, négociée, et il doit y avoir réciprocité.

La capacité exportatrice de l'agriculture européenne, et plus particulièrement de l'agriculture française, ainsi que les mécanismes fondamentaux de la politique agricole ne doivent pas, en effet, être remis en cause. La négociation finale qui est engagée, et qui traîne - elle traînera peut-être encore en raison des élections américaines - doit être conduite avec la plus grande fermeté, en respectant scrupuleusement les mandats qui ont été confiés à la Commission et sans faire de concessions sur le niveau de réduction des soutiens internes, sur le maintien de la préférence communautaire, ni, bien entendu, sur le parallélisme de la réduction des prélèvements et des restitutions. Il faut aussi qu'il y ait réciprocité de la part des Etats-Unis, notamment en ce qui concerne le démantèlement de leurs *deficiency payments*, qui constituent leur aide à l'agriculture, aide dont on sait qu'elle est extrêmement importante.

C'est dire que les négociations du G.A.T.T. doivent être aussi, pour la Communauté européenne, l'occasion d'affirmer à la fois sa volonté et son unité politique.

J'en viens à la réforme de la politique agricole commune, qui est étroitement liée à la négociation du G.A.T.T. Cette réforme - et c'est là la difficulté - doit, en fait, concilier plusieurs objectifs apparemment contradictoires, dans la mesure où il n'y a pas en Europe, et notamment en France, « une » agriculture, mais bien « des » agricultures, qui ne se trouvent pas dans la même position face à ces négociations et face à cette réforme.

L'un des objectifs de la réforme de la politique agricole commune doit être de permettre à l'agriculture performante, à l'agriculture exportatrice de l'Europe, notamment de notre pays, de se développer. Il est vrai que, de ce point de vue, la France est le principal pays intéressé. Si un rapprochement progressif des prix intérieurs de la Communauté et prix mondiaux est possible, il faut qu'il soit parfaitement maîtrisé et, bien entendu, compensé. Mais, parallèlement, il faut prévoir des mécanismes de soutien ou des mécanismes d'aide directe au revenu des agriculteurs pour permettre le maintien et le développement d'une activité diversifiée sur l'ensemble du territoire. Là aussi, c'est un problème particulièrement français, notamment en ce qui concerne nos zones d'élevage.

A cet égard, il est essentiel, pour l'avenir même de l'agriculture européenne et française, que les prix restent l'élément principal du revenu des agriculteurs. Par conséquent, les efforts doivent aussi porter sur l'organisation des marchés et sur la gestion maîtrisée des productions. Aujourd'hui, 30 p. 100 environ des aides à l'agriculture sont des aides aux prix et 20 p. 100 seulement des aides au revenu. Il est sans doute souhaitable et nécessaire de passer à des aides plus importantes au niveau des revenus et moins importantes au niveau des prix, de façon à se rapprocher progressivement des prix mondiaux. Mais il faut prévoir des délais d'adaptation et, bien entendu, des mesures d'accompagnement.

L'ouverture des frontières et la mise en concurrence, parfois brutale, des agricultures européennes, alors qu'elles ont des structures économiques de développement très inégales, ont accentué et risquent encore d'accroître les déséquilibres de certains secteurs et de certaines régions et de faire éclater la cohésion sociale. Il y a là, madame le ministre, un risque à très court terme pour la crédibilité même de l'Europe, pour la crédibilité de la construction communautaire, un risque de rejet de la part de l'opinion, en particulier des milieux agricoles et ruraux, comme en témoignent les manifestations qui ont eu lieu tant en France que dans des pays voisins, telle l'Italie.

Vous avez eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, madame le ministre, l'Europe ne se fera qu'avec l'adhésion et le soutien des peuples ; or l'adhésion du monde agricole et rural est une nécessité. A cet égard, la réforme de la politique

agricole commune et les négociations du G.A.T.T. sont essentielles pour l'avenir de la Communauté européenne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie, cher collègue.

La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Madame le ministre, vous semblez redouter que ce débat ne soit une reprise de celui que nous avons eu il y a quelques mois sur les accords de Schengen. Mais rassurez-vous, aujourd'hui, je serai beaucoup plus bref. (*Sourires.*)

Je commencerai mon intervention par une remarque liminaire. A la lecture de la presse, à l'écoute des radios et des chaînes de télévision, il m'apparaît que des Françaises et des Français s'interrogent à propos de ce débat et se demandent - n'y voyez de ma part aucune discourtoisie, je m'en garderai bien - si le présent Gouvernement dispose vraiment de la légitimité suffisante pour engager notre pays pour l'avenir. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Le problème est réel. Certains orateurs, cet après-midi, ont même considéré qu'il fallait peut-être aller plus lentement dans la négociation et attendre, avant de la poursuivre, que la politique intérieure de notre pays ait été modifiée. Le fait est, madame le ministre, que la France - je sais que vous le regrettez comme moi - semble avoir perdu quelque peu de son autorité, alors qu'il s'agit d'engager notre pays dans une négociation fondamentale.

Maastricht, on peut être pour, et même considérer - comme je l'ai entendu dire cet après-midi - que le Gouvernement ne va pas assez loin dans ses propositions et que l'intégration de notre pays dans cette fédération européenne dont il est question devrait s'effectuer plus rapidement. Mais on peut aussi être contre.

Nous sommes tous en droit de nous interroger, compte tenu de l'enjeu. D'ailleurs, les clivages dépassent le cadre des formations politiques : dans chacune d'entre elles, on rencontre des positions contradictoires, car il s'agit de l'avenir de notre pays.

Etre pour Maastricht, cela signifie être favorable à une Europe fédérale, ainsi que l'a indiqué cet après-midi M. le ministre d'Etat, Roland Dumas. Permettez-moi à cet égard de vous lire quelques mots de son intervention, qui sont d'une netteté exceptionnelle : « Le parti que nous avons pris pour Maastricht est celui d'une mutation fondamentale vers une entité supranationale ». Les choses sont claires et nettes : on est pour la négociation et on indique ce que le présent gouvernement veut.

Mais on peut également être contre une telle Europe fédérale sans pour autant être traité obligatoirement d'anti-européen. C'est un jugement un peu hâtif que de prétendre que quelqu'un est anti-européen parce qu'il n'est pas d'accord sur le traité. Vous le savez, madame le ministre - nous avons eu l'occasion d'en parler entre nous à plusieurs reprises - nous ne sommes pas antieuropéens, même si nous sommes contre les accords de Maastricht tels qu'ils se présentent. Par la voix d'Alain Juppé, mon groupe a d'ailleurs indiqué cet après-midi qu'il était favorable à l'Europe des nations. Mais ce que nous ne voulons pas, c'est ce conglomérat, cette fédération, voire cette supranationalité qui risque d'atteindre profondément l'identité de notre propre pays.

Je dis à mes collègues qui considèrent que ceux qui tiennent de tels propos sont quelque peu archaïques...

M. François Hollande. Mais pas vous !

M. Pierre Mazeaud. Je crois, mon cher collègue, démontrer par un certain dynamisme que ce n'est pas tout à fait mon cas !

M. Alain Lamassoure. C'est vrai !

M. Pierre Mazeaud. A ceux qui estiment que nous sommes archaïques, je rappellerai que - l'Histoire en apporte la démonstration - l'Europe a réellement avancé quand ont prévalu les thèses gaullistes. Par conséquent, croire que ceux qui se réfèrent au gaullisme sont nécessairement archaïques serait un véritable contresens.

M. Alain Lamassoure. Très juste !

M. Pierre Mazeaud. Madame le ministre, vous le savez comme nous, les Français sont inquiets et paraissent moins favorables à l'Europe qu'ils ne semblaient l'être il y a quelques années. J'en ai donc cherché les raisons.

D'abord, comme cela a été dénoncé ici, les Français ont noté que l'Europe avait été incontestablement absente des derniers conflits. Le ministre d'Etat l'a d'ailleurs reconnu. Ils s'interrogent quant à la position de l'Europe sur la guerre du Golfe, la conférence de Madrid et le conflit yougoslave.

Ensuite, ils se demandent si l'Europe de demain - qui, pour eux, est encore une sorte de nébuleuse - ne risque pas d'aggraver la situation sociale, de créer dans notre pays un flot de difficultés nouvelles et d'accroître le chômage.

Les Français sont également inquiets quand ils voient que la Commission de Bruxelles s'occupe de tout. Cela a également été dénoncé ici. Je ne pense pas seulement, madame le ministre, aux chasseurs qui ne veulent pas qu'on leur interdise la chasse à la palombe ou aux fromagers qui s'inquiètent à propos d'une directive qui tendrait à interdire la fabrication de fromages avec du lait cru, même si les Français réagissent plus dans ces cas-là. Je pense à l'affaire de Havilland, qui touche directement à l'économie de notre pays.

Cette inquiétude des Français tient aussi au fait que l'Europe bouge. Réunification de l'Allemagne, éclatement des pays de l'Est : tout cela impose un élargissement qui doit être parallèle à l'approfondissement pour reprendre les formules du ministre d'Etat.

Compte tenu des inquiétudes des Françaises et des Français, compte tenu du fait que l'Europe bouge depuis un an et demi, comme elle ne l'avait jamais fait tout au cours de la construction de la Communauté, ne serait-il pas souhaitable, madame le ministre, d'opérer une pause dans le processus de développement de cette même Communauté ? Dans ces conditions, discuter de problèmes institutionnels comme vous allez le faire à Maastricht me paraît quelque peu prématuré.

Si vous me permettez une formule, je dirai que l'Europe est un grand défi mais certainement pas un pari ! Autrement dit, il n'est point nécessaire d'aller trop rapidement.

J'en viens au fond.

S'agissant de l'union monétaire, la monnaie unique pose incontestablement un problème au juriste que je suis, pas simplement parce qu'elle conduira inmanquablement à une banque fédérale, mais parce qu'elle traduira un abandon de souveraineté nationale.

A cet égard, je me demande pourquoi on a autorisé la Grande-Bretagne, par le biais d'un statut d'exception, à s'écarter de cette notion de monnaie unique et à en rester à la monnaie commune. Déjà, sur le plan juridique, je m'interroge : dans quelle mesure l'une des nations signataires du traité peut-elle bénéficier d'un statut d'exception ? Allant plus loin, je me demande dans quelle mesure la France ne pourrait pas, elle aussi, obtenir ce même statut d'exception. Nombre d'entre nous ont d'ailleurs reconnu le bien-fondé de la notion de monnaie commune, et je sais vos efforts en la matière, madame le ministre. Il y a là incontestablement un problème de souveraineté.

Quelques mots maintenant sur l'Europe politique. Si la politique étrangère ne doit plus relever de la souveraineté indivisible des Etats, on est en droit de s'interroger. Ne s'orientent-ils pas, au-delà d'un transfert de compétences, vers un abandon de souveraineté pur et simple, ce que la Constitution interdit, même si je regrette que le Conseil constitutionnel n'en ait pas jugé ainsi à propos des accords de Schengen. Quoi qu'il en soit, la politique étrangère de la France relève de la souveraineté indivisible de l'Etat français.

Pour ce qui est de la politique de défense, des collègues beaucoup plus compétents que moi en parleront. A cet égard, je me référerai aux propos qu'a tenus cet après-midi Alain Juppé. Quelle réponse allez-vous apporter au problème posé par la prééminence de l'O.T.A.N. ? C'est un point dont nous sommes en droit de débattre !

Enfin, *quid* du rôle international des Etats, qui sera inévitablement affecté par l'existence d'une politique étrangère commune ? Qu'advient-il, madame le ministre, de notre siège au Conseil de sécurité des Nations unies ?

Si je me réfère à une période qui remonte au lendemain de la Libération, certains sur ces bancs me traiteront encore d'archaïque, mais du moins, à cette époque, la France, par son autorité, affirmait-elle sa position dans le monde.

J'en viens à la question institutionnelle, qui, pour le juriste que je suis, mérite que l'on s'y arrête quelques minutes.

L'extension des pouvoirs du Parlement européen constitue une véritable transferte de compétences qui va conduire à la dépossession des parlements nationaux. D'ailleurs, en examinant de près la position de l'Allemagne et celle de l'Italie, pays qui souhaitent cette extension, alors que la France s'interroge - et je vous en remercie, madame le ministre - je constate que ce sont les pays de type fédéral, où le Parlement a moins de pouvoirs que le nôtre face aux régions décentralisées, qui veulent absolument accroître les compétences du Parlement européen. Il est indéniable qu'une telle extension poserait un problème de souveraineté nationale pour notre propre pays.

Certes, on va encore me traiter de Jacobin archaïque - cela ne me gêne pas ; au contraire, cela m'honore - mais je constate avec regret que, dans notre pays, ce sont aussi les plus décentralisateurs qui sont les plus ultra-européens. Le problème de la souveraineté de la France semble moins les préoccuper qu'ils ne nous préoccupent, nous.

En cette matière, je remarque que l'Espagne partage nos conceptions. Et s'il y a deux pays qui résistent à l'extension des pouvoirs du Parlement européen, c'est bien l'Angleterre et la France, et ce pour une raison très simple : ces pays ne sont pas de type fédéral et ont mis tous les deux quelque dix-huit siècles à réaliser leur unité nationale ! Je ne suis pas hostile, monsieur Chevènement, à l'idée que vous nous soumettez. Mais n'oublions pas de faire simple. Les idées simples sont les plus efficaces. C'est une des raisons qui fait que je m'oppose aux décentralisations excessives et que je défendrai toujours notre pays, même dans le cadre de l'Europe. D'ailleurs, je me félicite d'avoir entendu cet après-midi certains de mes collègues dire qu'ils étaient contre l'Europe des régions, qui est en fait une véritable aberration, même si l'expression commence à entrer dans le langage commun, si j'en crois certaines publicités, notamment d'industries encore nationalisées. Non, l'Europe des régions n'existe pas ! L'Europe des nations doit exister, mais pas l'Europe des régions !

S'agissant de la règle de la majorité, je crains qu'elle n'impose à un pays qui ne le souhaiterait pas de rentrer dans le système. C'est encore plus grave qu'un abandon de souveraineté.

Sur le plan juridique, les lois françaises devront demain s'effacer devant les lois européennes, supprimant de la sorte peu à peu le droit interne français. Face à ces lois européennes, la Cour de cassation et le Conseil d'Etat auront-ils la même position que celle qu'ils ont aujourd'hui au regard des directives et des règlements ? C'est un problème extrêmement difficile, d'autant que, demain, une loi européenne pourra apparaître comme contraire à notre Constitution, c'est-à-dire à la loi fondamentale française.

Madame le ministre, je ne suis pas pour une fédération. En effet, si je me réfère à l'histoire, je m'aperçois que toutes les fédérations, qu'elles aient été réalisées par la force comme l'Union soviétique, par la contrainte comme la Yougoslavie, ou par le droit, ont fini par éclater.

M. François Hollande. Et les Etats-Unis ?

M. Pierre Mazeaud. C'est la raison pour laquelle je souhaiterais qu'on écoute les juristes et que l'on allât lentement dans ce domaine.

Il est difficile - M. le ministre d'Etat est juriste, il devrait le comprendre, lui - de prétendre être un Etat de droit si l'on ne peut pas reconnaître, en dépit de leurs arguties personnelles, qu'il est souvent nécessaire d'écouter les juristes, même lorsqu'ils demandent à ceux qui sont en charge des responsabilités d'aller lentement. Encore une fois, la construction européenne est sans doute un grand défi, ce n'est pas un pari. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je tiens à le dire d'emblée, ce n'est pas parce qu'une partie des médias ou même l'opinion française sont frappées d'une sorte de spleen anti-européen que les centristes se laissent aller au doute quant à l'utilité de l'Europe.

Car, comme l'a souligné cet après-midi M. Bernard Bosson, l'Europe de la Communauté, c'est certes un défi, mais c'est d'abord une chance pour la France, une chance pour la paix, une chance pour nos jeunes.

C'est aussi une nécessité vitale pour faire face aux grands problèmes que chacun connaît : le défi d'une Europe centrale et de l'Est en voie de balkanisation, c'est-à-dire de pays qu'il faudra bien un jour, que je souhaite aussi proche que possible, arrimer à une Communauté renforcée pour les stabiliser ; le défi du Sud, ensuite - qui peut croire un seul instant que la France, à elle seule, comme cela a été suggéré dans la presse récemment, pourra faire face demain au Maghreb qui sera trois fois plus peuplé qu'elle ? le défi des grandes puissances enfin, car qui peut croire que seuls, sans union européenne, nous pourrions faire face aux U.S.A. en train de s'élargir au Canada et au Mexique et relever le défi technologique et commercial japonais ?

Il faut le rappeler, c'est en grande partie parce que la Communauté a globalement réussi sur les plans de la démocratie, de la paix et de la prospérité que le communisme rival s'est effondré et que l'on se bouscule aujourd'hui à sa porte, de la Suède à l'Autriche en passant - qui l'eût cru ? - par une Suisse pourtant jalouse depuis quatre cents ans de ses institutions et de sa prospérité.

Qu'il me soit donc permis de m'étonner du décalage profond entre l'attractivité de la Communauté à l'extérieur et la morosité qui semble régner dans le pays et parfois même gagner les bancs de notre propre assemblée. Ce n'est pas parce que la Communauté n'a pas réussi en Yougoslavie, ce qui est pour nous tous une amère déception, qu'il faudrait aujourd'hui douter de la nécessité d'une union politique, bien au contraire.

Personne ici ne veut abdiquer sa nationalité et son identité en faveur de l'Europe. Mais qui peut nier la nécessité de fédérer les Etats-nations dans des domaines essentiels par une mise en commun de moyens et de compétences ? Personne, à l'évidence.

Madame le ministre, le contexte - cela n'a pas été relevé jusqu'à présent - dans lequel se situe le sommet de Maastricht et vont s'achever les deux conférences intergouvernementales n'a plus grand-chose à voir avec celui qui prévalait il y a dix-huit mois, lorsque MM. Helmut Kohl et François Mitterrand ont pris l'initiative de proposer cette démarche au lendemain de l'unification allemande et de l'effondrement des régimes communistes.

Entre-temps, il y a eu, je cite pêle-mêle, la guerre du Golfe, la guerre civile en Yougoslavie, l'indépendance des pays baltes, le coup d'Etat contre Gorbatchev, la montée contagieuse des nationalismes à l'Est et de certaines formes d'extrémisme chez nous, le développement des phénomènes de migrations et des pressions très fortes qui pèsent sur notre pays et sur des pays voisins, la crise de la politique agricole commune, les problèmes nés de la guerre commerciale avec le Japon, la remise en cause de décisions européennes, notamment de la Commission sur les bancs mêmes de notre assemblée. Bref, sont apparues des craintes, des menaces nouvelles, mais aussi l'urgence qu'il y avait à réformer l'institution européenne et à la renforcer tout en la rendant plus transparente.

En réalité, la Communauté, et sans doute nous tous avec elle, se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Ou bien elle réussit sa mutation progressive vers une union européenne capable d'une expression et d'une action communes sur les grandes affaires du monde et réalise simultanément l'achèvement du marché unique par une union économique et monétaire dont le contenu politique n'échappe à personne, et sûrement pas à M. Mazaed, elle restera attractive pour le contingent qu'elle contribuera à stabiliser. Ou bien elle ne réussira pas à franchir l'obstacle et alors elle sera elle-même menacée de fracture - sur le problème de la Yougoslavie, par exemple - voire par la domination de telle ou telle puissance ou super-puissance régionale ou par la résurgence des méfiances et des antagonismes nationaux qui finissent toujours, l'histoire nous l'a prouvé, par faire le malheur des hommes.

Tel me paraît donc être l'enjeu : le refus de retourner à l'Europe de 1913 et encore moins à celle de 1933, le choix raisonné de miser, autant que possible - ce que vous n'avez pas toujours fait dans la préparation des traités - sur la méthode communautaire dans des domaines nouveaux tels

que la politique étrangère, la monnaie et, pourquoi pas demain, la défense, c'est-à-dire sur la mise en place de politiques communes dans des domaines où celles-ci ont des chances d'être plus efficientes pour chacun des pays que des politiques isolées, voire opposées. Cela nécessite un système de décisions communautaires à la fois plus démocratique et plus efficient, mais aussi la perpétuation de la réconciliation entre la France et l'Allemagne comme le maintien d'un axe franco-allemand fort pour avancer, pour construire et pour équilibrer l'Europe.

C'est dans ce contexte que j'évoquerai brièvement trois aspects des nouveaux traités en préparation : les réformes institutionnelles et le déficit démocratique ; les compétences nouvelles de la Communauté et la subsidiarité ; et, enfin, l'union politique.

Aujourd'hui, même les plus Européens de nos concitoyens mettent parfois en cause la technocratie bruxelloise et ses pouvoirs. L'analyse n'est pas toujours dénuée de fondement. Le problème est de savoir comment éviter ce risque. Je vois, pour ma part, quatre réponses.

La première, c'est la nomination à la tête de la Commission de Bruxelles d'hommes politiques investis par une instance démocratique, à savoir le Parlement européen, et dont la durée du mandat coïnciderait avec celui des députés européens afin de créer une véritable responsabilité politique pour un organe exécutif collégial dont l'action doit pouvoir être contrôlée, comme doit l'être tout pouvoir à finalité politique.

La deuxième réponse, c'est le renforcement des pouvoirs budgétaires et législatifs du Parlement européen. Celui-ci est, certes, imparfait - certains d'entre nous le connaissent bien - mais il a le mérite d'exister. Dans ce domaine, la France a eu une position frileuse. A présent, la mise en place d'un pouvoir de codécision sous la forme d'un droit de veto parlementaire semble acquise et je m'en félicite. J'aurais souhaité que mon pays fût plus du côté du moteur que du frein et aussi, madame le ministre - ce point n'a pas été évoqué - qu'on en profitât pour supprimer les procédures simples d'avis qui engorgent le Parlement européen de dossiers superflus et qui, peut-être, l'empêcheront de traiter sérieusement de dossiers plus importants.

Un travail de rééquilibrage des pouvoirs du Parlement européen doit être fait, en liaison avec l'instauration de la codécision que, bien entendu, nous devons saluer. A l'heure actuelle, quatre modes de consultation du Parlement européen existent. A mes yeux, il y en a un ou deux de trop. Il faudrait, de ce point de vue, simplifier et rationaliser ses relations avec les conseils des ministres et l'exécutif.

La troisième des réponses à la dérive technocratique, c'est la meilleure articulation des travaux de notre Parlement avec la Communauté. Charles Josselin s'est exprimé sur ce sujet. Je ne suis pas totalement d'accord avec lui et je voudrais m'en expliquer.

Voilà huit jours exactement, je me suis permis de suggérer à Mme Aubry, qui nous soumettait un texte transcrivant dans le droit national sept directives de la Communauté portant sur la protection des travailleurs et la sécurité sur le lieu de travail, que chaque commission compétente de notre Assemblée soit informée des positions que les ministres soutiendront à Bruxelles et puisse suivre leur travail.

M. Michel Noir. Très bien !

M. Adrien Zeller. C'est là une proposition simple que l'on peut appliquer d'emblée. Il suffirait que chaque ministre qui négocie à Bruxelles vienne deux fois par an non pas devant les députés s'intéressant aux affaires européennes, mais devant la commission compétente et ses spécialistes des secteurs social, agricole, énergétique ou autres. Mais sans doute cette idée est-elle trop simple pour susciter l'intérêt.

Mme Elisabeth Guigon, ministre délégué aux affaires européennes. Elle est excellente.

M. Adrien Zeller. J'ai lu dans la presse que M. Chevènement proposait la mise en place d'une commission spéciale. Un tel organisme ne permettrait pas aux députés compétents dans tel ou tel domaine d'être informés de ce qui se passe. Je prends l'exemple du secteur social que je connais moins mal que d'autres. Eh bien, c'est au sein de la commission des affaires sociales que je souhaite pouvoir interroger le ministre

des affaires sociales pour savoir exactement quelles sont, par rapport à la législation nationale, les positions qu'il adopte sur le plan européen. C'est ainsi que nous pourrions transcrire dans le droit national les futures directives, de manière adaptée.

Cette suggestion, monsieur Chevènement, me paraît aussi simple et aussi efficace que la vôtre.

M. Jean-Pierre Chevènement. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Zeller ?

M. Adrien Zeller. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Chevènement. Dans d'autres parlements étrangers - au Danemark, en Grande-Bretagne et maintenant en Allemagne - existe une commission européenne spécifique, parce que la chose européenne est elle-même spécifique. Tous ceux qui s'y intéressent, c'est mon cas déjà depuis quelques mois, de façon plus attentive que précédemment, savent qu'elle est très compliquée. Cela n'empêcherait nullement que les autres commissions et, en particulier, les rapporteurs, soient informés.

M. François Hollande. Tout à fait.

M. Jean-Pierre Baeumlér. Il le faudra.

M. François Loncle. C'est ce que M. Josselin a dit tout à l'heure.

M. Jean-Pierre Chevènement. On n'évitera pas qu'une commission spécifique soit informée des textes qui deviendront ensuite règlement ou directives. C'est de la sorte que l'on pourra réaliser l'information du Parlement, compte tenu de la technicité propre à la chose européenne.

M. Adrien Zeller. Monsieur le ministre d'Etat, je n'ai rien contre cette suggestion, mais je tenais à souligner le rôle irremplaçable des commissions existantes. Et si leurs présidents voulaient bien inviter les ministres compétents à venir s'expliquer avant que les décisions ne soient prises, on n'aurait plus la surprise de devoir traiter ici de directives dont nous n'avons connu la substance que peu de temps auparavant. Les négociations à Bruxelles prennent de douze à dix-huit mois : c'est un délai largement suffisant pour informer les députés qui veulent suivre ces travaux.

M. André Bellon. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Zeller ?

M. Adrien Zeller. Je vous en prie, mon cher collègue.

M. le président. La parole est à M. André Bellon, avec l'autorisation de l'orateur.

M. André Bellon. Monsieur Zeller, l'Assemblée nationale dispose en son sein d'une délégation pour les Communautés européennes. S'il est vrai que cette délégation ne fonctionne pas comme le *Folketing* danois, par exemple, on pourrait très bien imaginer une réforme de son fonctionnement pour qu'elle soit automatiquement appelée à porter un jugement avant toute décision européenne.

M. Pierre Mazeaud. Ce n'est pas si simple !

M. Adrien Zeller. Nous avons tous compris que la difficulté du suivi des affaires européennes était aussi liée à la réforme des méthodes de travail de notre Assemblée, que je fréquente depuis dix-huit ans maintenant. Plus nous démocratiserons l'Assemblée nationale, mieux nous pourrions suivre les affaires européennes. C'est ma conviction profonde.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Adrien Zeller. La quatrième réponse, madame le ministre, au déficit démocratique, c'est, je me permets d'y insister, la réforme du mode de scrutin des députés français au Parlement européen.

M. Jean-Pierre Baeumlér. On a eu peur ! (Sourires.)

M. Adrien Zeller. C'est pour moi un *leitmotiv*, madame le ministre. Avant d'être un problème européen, c'est un problème franco-français.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. Adrien Zeller. Nous sommes, en effet, un des seuls grands pays à avoir un système de désignation par liste nationale, ce qui ne favorise pas le rattachement d'un député à une circonscription, à une population précise face à laquelle il serait tenu pour responsable. Celui-ci devrait au contraire, j'en suis convaincu, se sentir investi pour défendre les intérêts de cette population, pour l'informer, bref, représenter un territoire, en être son interlocuteur.

M. Pierre Mazeaud. Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. Xavier Deniau. Il est investi par le peuple français. C'est encore mieux !

M. Adrien Zeller. Nous le savons tous, lorsque l'on est connu et reconnu dans un territoire donné...

M. Xavier Deniau. Nous sommes tous ici les députés de la nation !

M. Pierre Mazeaud. On n'est pas des députés de je ne sais quoi !

M. Adrien Zeller. Certes, mais nous sommes plus souvent dans nos circonscriptions que dans les autres.

Monsieur Deniau, je n'ai pas la prétention de vous convaincre, mais je ne vous ai jamais vu dans ma circonscription défendre vos idées devant mes électeurs. Peut-être n'en avez-vous pas le temps ?

M. Xavier Deniau. Vous n'avez qu'à m'inviter !

M. Jean-Pierre Baeumlér. Peut-être n'avez-vous pas les mêmes idées !

M. Pierre Mazeaud. La loi française s'applique aussi bien à Strasbourg qu'à Lille !

M. le président. Je vous en prie, mes chers collègues. Poursuivez monsieur Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur Mazeaud, la France est, dans ce domaine du mode de scrutin, dans une situation tout à fait atypique.

M. Xavier Deniau. Elle est conforme à notre droit !

M. Adrien Zeller. Je ne le conteste pas. Mais d'autres systèmes seraient plus efficaces. Je ne vois pas pourquoi je changerai d'avis, simplement parce que des voix contraires s'élèvent sur divers bancs.

M. Jean-Pierre Baeumlér. De droite !

M. Adrien Zeller. Des responsables politiques de très haut rang, à droite comme à gauche (*Non ! Non ! sur les bancs du groupe socialiste*), ont d'ailleurs souscrit à des propositions qu'Alain Lamassoure et moi avons faites depuis trois ans.

Madame le ministre, un président américain a dit un jour que le seul moyen de résoudre un problème de démocratie, c'était d'instaurer plus de démocratie. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Ségolène Royal. Il faut être américain pour dire cela ?

M. Adrien Zeller. C'est cette idée toute simple qui doit nous inspirer pour la réforme des institutions européennes, dans dix jours, à Maastricht.

Le deuxième thème que je voulais aborder, c'est celui de la subsidiarité et des nouvelles compétences visées par les traités.

M. Xavier Deniau. Parlons-en !

M. Adrien Zeller. Je veux d'abord souligner très clairement mon accord sur le renforcement des compétences de la Communauté avec, bien entendu, vote à la majorité qualifiée en matière sociale, de négociation collective...

M. Jean-Pierre Baeumler. ... et d'environnement !

M. Adrien Zeller. ... et de relations du travail, au sens large du terme. Je trouve - ce en quoi il semble que je ne sois pas d'accord avec quelques députés socialistes - le texte que vous avez préparé satisfaisant dans l'ensemble. J'estime qu'il y a là un vrai progrès et je tenais à le souligner.

De même, j'approuve le développement de la notion de citoyenneté de l'Union ainsi que celui de compétences, limitées mais réelles, en matière d'éducation et de culture, comme l'a rappelé M. Bellon cet après-midi. J'approuve également, bien qu'elles me paraissent insuffisantes, les mesures que vous prévoyez en matière de contrôles aux frontières extérieures et celles concernant la politique des visas et les affaires judiciaires, thèmes dont nous n'avons pas encore parlé mais qui sont liés aux réalités géographiques, démographiques et politiques d'aujourd'hui.

Toutes ces compétences, anciennes et nouvelles, posent à l'évidence le problème de la subsidiarité. Pour nous, c'est à l'intérieur de chaque champ de compétences qu'il s'agit de faire en sorte que les pouvoirs locaux nationaux ne soient pas inutilement doublés ou déposés par une action européenne. C'est là affaire de jugement, d'efficacité, d'opportunité plus encore que de droit. Oui, il faut être vigilant, se poser en permanence la question de savoir qui doit faire quoi et limiter d'inutiles centralisations et leur dérive bureaucratique. J'aimerais connaître en détail la position du Gouvernement dans ce domaine.

J'en arrive à la dernière partie de mon intervention : l'union politique. C'est le domaine où, comme l'a dit M. Jean-François Poncet, le déficit d'Europe est le plus criant. A cet égard, notre incapacité collective face à la question yougoslave doit nous servir à tous de cruelle et dramatique leçon. Le traité en voie de préparation prévoit que, pour des problèmes reconnus à l'unanimité d'intérêt commun, et après des positions communes prises dans les mêmes conditions, des actions extérieures pourront être menées à la majorité qualifiée.

Le président Delors a souligné avec vigueur les faiblesses et les risques de ce dispositif. Je sais que le problème est délicat. Je sais aussi que la France n'est pas la seule à avoir des réticences et des hésitations, mais je ne puis cacher ma propre perplexité face à des dispositions qui ne me semblent pas forcément garantir que l'Europe sera à la hauteur des défis que nous risquons de connaître au cours des prochaines années.

Je n'ignore pas tout l'intérêt qui s'attache à l'unité des Douze, mais, franchement, je me demande si, en matière de politique étrangère, il n'eût pas mieux valu regrouper six, sept ou huit pays décidés à être solidaires, coûte que coûte, selon une démarche comparable à celle utilisée pour la mise en place du S.M.E., plutôt que de risquer demain la paralysie mutuelle et générale, ou la lenteur, qui peut être coupable, des décisions de l'Europe. J'aimerais que vous puissiez nous rassurer sur ce point.

En ce qui concerne l'union politique et monétaire et face à l'hésitation qui marque les projets de Maastricht à leur stade actuel, bien des évolutions resteront dans les prochaines années fondées, à mes yeux, sur un double pari : le pari sur le courage et la lucidité des hommes responsables ; le pari à la Jean Monnet sur une tension positive et constructive entre le Parlement européen représentant les peuples, la Commission et le Conseil, c'est-à-dire le pari sur des institutions renforcées placées en face de leurs responsabilités, placées aussi face à l'Histoire.

Voilà ce que je voulais vous dire, madame le ministre, tout en saluant vos efforts et en souhaitant que les douze derniers jours qui restent à la France vous permettent d'accomplir encore quelques progrès, attendus par les centristes, par Bernard Bosson et par nombre de collègues qui viennent de s'exprimer. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Pierre Baeumler. Mazaud n'applaudit pas !

M. Pierre Mazaud. Moi, j'ai ma liberté, mon cher ami. J'applaudirai d'ailleurs certains orateurs du groupe socialistes. Vous connaissez lesquels.

M. le président. La parole est à M. Jean Tardito.

M. Jean Tardito. Madame le ministre, je vous prie d'abord de bien excuser mon collègue Jean-Pierre Brard, victime d'une extinction de voix subite et, pour ce soir, irrémédiable.

M. François Loncie. De voix électorale ? *(Rires.)*

M. Jean Tardito. Mon cher collègue, un élu ne devrait jamais parler de voix !

M. Alain Lamassoure. Il ne devrait pas en manquer, en tout cas !

Un député du groupe socialiste. Et surtout ne pas en entendre !

M. Pierre Mazaud. Quoi ? On entend mal ! *(Sourires.)*

M. Jean Tardito. A l'approche de la conférence de Maastricht, l'effort de promotion de l'union économique et monétaire se heurte clairement aux difficultés et aux dangers de l'opération, qui sont illustrés par les péripéties et les flottements dans la mise au point des documents.

Les efforts pour présenter cette union sous les couleurs les plus engageantes commencent à achopper sur l'expérience que vivent de nombreuses catégories socioprofessionnelles du fait de mesures d'origine communautaire. Des structures technocratiques prennent quotidiennement des décisions qui modifient et, le plus souvent, dégradent les conditions de vie et de travail dans notre pays.

Aujourd'hui vous nous invitez à aller plus loin dans la même voie, en vous fondant sur une proposition de la présidence néerlandaise à la conférence intergouvernementale sur l'U.E.M.

La première partie du document, intitulée « Les principes », mérite que l'on s'y arrête. La politique qui y est proposée ignore totalement les notions d'utilité sociale, d'efficacité des services aux citoyens et, plus globalement, la notion de service public.

Comment peut-on prétendre instaurer, comme l'énonce l'article 2, « une croissance durable et non inflationniste respectant l'environnement » et « le relèvement du niveau et de la qualité de la vie, la cohésion économique et sociale », sans faire référence aux notions d'utilité sociale, de service public et d'égalité des citoyens devant ces services, ou encore à la notion d'économie mixte ?

En revanche, les principes de libre concurrence et d'économie de marché sont cités deux fois chacun en vingt-sept lignes !

L'Europe peut pourtant être porteuse de réflexions de qualité relatives au service public à son rôle et à ses potentialités. En témoigne un débat de 1990 au Parlement européen sur les transports ferroviaires.

La commission des transports et du tourisme a émis alors les remarques suivantes sur les propositions de la Commission de Bruxelles : « La politique des transports ne peut avoir pour seul objectif d'établir des conditions de concurrence équitables entre les différents modes de transport » car « les transports ont une fonction de service, à l'égard tant de la population que de l'économie... Il conviendrait de conserver aux compagnies ferroviaires leur caractère d'entreprises axées sur le bien commun et de garantir une offre adéquate de transports ferroviaires non seulement sur les lignes principales rentables, mais aussi dans les régions périphériques et peu peuplées ». Mais, l'interprétation que fait la Commission de Bruxelles des textes européens est résolument néo-libérale.

Les projets de traités qui nous sont proposés aujourd'hui vont dans ce sens ; ils sont caractérisés par la démagogie du court terme, de la déréglementation, de la concurrence sauvage et, en dernier lieu, du profit maximum.

Cette question conditionne d'ailleurs largement le devenir et la qualité des coopérations de la Communauté avec les pays européens de l'Est, dans lesquels la privatisation systématique de l'économie se traduit par une explosion des inégalités sociales, du chômage, voire de la misère.

Pour reconstruire leurs économies, ces pays ont besoin des notions d'utilité sociale et de service public. Ils ont besoin de réaliser des investissements importants. Ils ont besoin de l'expérience et des acquis des membres de la Communauté dans

ces domaines. Comment les en faire bénéficier si nous nions nous-mêmes ces principes dans nos choix pour l'avenir de la Communauté ?

Aux termes du traité, une nouvelle structure doit bientôt faire son apparition : la Banque centrale européenne. Dans le système européen des banques centrales, elle jouera dès 1994 un rôle de coordination des politiques monétaires nationales. A notre avis, c'est la souveraineté monétaire de chaque Etat, et donc de la France, qui se trouvera ainsi aliénée.

La mise en place d'une monnaie unique relève de la même démarche d'abdication nationale. Des accords monétaires devraient impérativement rechercher les moyens de coopération entre nations, d'égal à égal, et préserver pour chaque Etat sa liberté de création monétaire et de choix budgétaire.

Le projet tourne le dos à cette perspective puisque l'article 102 A impose aux Etats membres de conduire « leurs politiques économiques en vue de contribuer à la réalisation des objectifs de la Communauté tels que définis à l'article 2 », tandis que l'article 103 précise que le Conseil, statuant sur proposition de la Commission, adopte une recommandation fixant les grandes orientations des politiques économiques des Etats membres de la Communauté.

La Commission est chargée par le même article de procéder à des évaluations permettant une « surveillance multilatérale » et peut proposer au Conseil des « recommandations publiques », version moderne et communautaire de la mise à l'index.

Comment seront nommés les membres de la Banque centrale européenne ? Y figureraient les gouverneurs des douze banques centrales nationales et d'autres membres désignés par le Conseil européen. Le Parlement européen qui, il faut quand même le souligner, est la seule instance communautaire qui tire sa légitimité du suffrage universel, n'interviendrait qu'à titre consultatif.

Mais, au-delà de la dimension monétaire, le dispositif vise à assurer la discipline et la stabilité macro-économique dans l'ensemble de la Communauté, et donc à soumettre les politiques budgétaires nationales à un nouvel ensemble d'incitations et de contraintes comportant, en premier lieu, une limitation des déficits budgétaires, accompagné d'un système de sanctions comportant des amendes - c'est l'article 104 B 10.

Pour asseoir son autorité, la future B.C.E. sera dotée du monopole de l'émission monétaire et d'avoirs de réserve étrangers pour un montant de 50 milliards d'écus, soit environ le quart des réserves en devises détenues par les Etats membres.

Ajoutons que la Banque centrale interviendra sur le marché des changes et mènera l'ensemble de la politique monétaire communautaire, notamment en donnant des instructions aux banques centrales nationales, y compris en matière de taux d'intérêt.

Cette volonté unificatrice, centralisatrice même, s'oppose à l'homéopathie qui s'applique dans le domaine social ou dans celui de la démocratisation des institutions.

Peut-on penser que les peuples européens pourront approuver encore longtemps une construction européenne fondée sur le libéralisme et la finance, une Europe aux mains de technocrates et de juges qui éloigne les centres de décisions des citoyens et réduit à la portion congrue les pouvoirs des assemblées qu'ils ont élus ?

Il est irréaliste et dangereux de vouloir construire l'union économique et monétaire comme si les écarts importants de salaires et de prix que nous connaissons dans la Communauté n'existaient pas, en ne cherchant pas à les combler par une politique d'harmonisation positive.

Cette harmonisation positive est également possible en matière de politique fiscale, budgétaire et de crédit avec, pour objectif, l'élimination des facteurs de domination et des déficits structurels intra- et extra-européens.

Faute de réaliser cette harmonisation, c'est une Europe à deux vitesses qui va s'instaurer dans le cadre de la troisième phase du traité et qui, trop empêtrée dans ses contradictions, restera incapable de s'ouvrir vers l'Est.

Dans ce contexte, l'Allemagne pourra, forte de sa nouvelle dimension géographique et économique, imposer sa puissance dans une Communauté déséquilibrée au sein de laquelle les écarts continueront à se creuser entre les Etats et entre les régions. Dès maintenant, on constate que l'Allemagne exporte

ses problèmes financiers et monétaires, créant une tension sur les taux d'intérêt, ce qui a eu la semaine dernière les conséquences que nous savons sur les taux français.

Une autre voie est possible qui respecte la liberté de choix des peuples, choix des coopérations et des avancées sociales et politiques. La construction européenne se trouve aujourd'hui à un carrefour : ou bien les citoyens sont relégués au rang de spectateurs impuissants et leurs représentants conviés à entériner des projets conçus dans des cercles restreints, ou bien la construction européenne prend en considération les aspirations démocratiques et sociales existant dans les différents Etats membres, en se fondant sur l'égalité des citoyens dans la jouissance des services nécessaires et s'ouvre, sur ces bases, aux coopérations avec les autres pays. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous remercie mon cher collègue.

La parole est à M. Alain Lamassoure.

M. Alain Lamassoure. Avant Maastricht. Après Maastricht. Qu'est-il encore temps de faire avant ? Que faudra-t-il faire immédiatement après ? Je voudrais compléter sous cet angle l'intervention qu'a faite cet après-midi Alain Madelin, au nom du groupe U.D.F.

Avant Maastricht. Malheureusement, sur un texte qui, pour le seul projet de traité sur l'union politique, comporte plus de 136 pages, on va nous demander un avis global au moment de la ratification, alors que ni ce Parlement, ni le Parlement européen n'auront été invités à proposer des amendements.

S'il y avait un seul conseil à donner, une seule direction à proposer au Gouvernement pour les ultimes arbitrages, madame le ministre, ce serait, je crois, de se concentrer sur la nécessité de rendre le système institutionnel plus sain, plus démocratique.

A l'heure actuelle, quand des décisions mauvaises sont prises par le Gouvernement - ce qui lui arrive (*Sourires*) - la France dit : c'est la faute au Gouvernement. Quand elles le sont au niveau européen, tout le monde dit : c'est la faute à l'Europe. Au point que l'opinion publique et d'excellents esprits, qui s'en sont d'ailleurs fait l'écho tout à l'heure sur ces bancs, disent, face à la tragédie yougoslave : c'est la faute à l'Europe, qui ne fait rien. Or, en l'état actuel de la Communauté européenne, l'Europe n'est pas compétente pour traiter de la crise yougoslave.

M. Bernard Bosson. Très juste !

M. Alain Lamassoure. Il ne vient à l'idée de personne de dire que c'est la faute à l'O.T.A.N., qui serait autrement compétent, ni même que c'est la faute au gouvernement français, qui ne fait rien.

M. Jean-Yves Le Déaut. Ce n'est pas vrai !

M. Alain Lamassoure. Nous croyons tellement en la nécessité de l'Europe que nous la rendons déjà responsable !

Il est à craindre que, après le traité de Maastricht, nous ayons encore une Europe sans visage dans laquelle les responsabilités ne seront toujours pas clairement définies, si bien que lorsque de bonnes décisions seront prises, je fais confiance à l'habileté des ministres, ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain, pour faire valoir que c'est grâce à eux, tandis qu'en revanche, lorsque de mauvaises décisions seront prises, y compris au niveau national, l'Europe sera le bouc émissaire !

Pour le présent, lorsqu'une décision est prise sur l'affaire De Havilland, c'est la faute à l'Europe. Lorsqu'une décision mauvaise est prise en matière de réforme de la politique agricole commune, c'est la faute à l'Europe. Lorsqu'un mauvais accord est passé avec les Japonais, c'est encore la faute à l'Europe. Ce n'est jamais la faute d'un responsable, d'une autorité clairement identifiée sur lesquels les citoyens mécontents pourraient exercer leur droit de critique ou de censure.

Le traité en préparation va-t-il améliorer substantiellement les choses ? Dans ce domaine, je crains que non !

Prenons l'exemple du pouvoir exécutif naturel de la Communauté, la Commission. Apparemment, le Parlement européen sera appelé à émettre un vote d'investiture à l'égard de l'ensemble du collège des commissaires. Cela va donc dans le sens d'une plus grande responsabilité. Mais en réalité, l'im-

portant, dans ce domaine, serait la faculté soit pour le Parlement européen, soit pour le Conseil, de mettre en jeu la responsabilité de la Commission si celle-ci mène une mauvaise politique. Or, sur ce point, il n'y aura aucun changement. Pourtant, nous savons bien que les dispositions de l'article 144 du traité sont parfaitement inopérantes car les conditions de majorité nécessaires pour censurer la Commission sont impossibles à réunir : il faut l'accord de tous les grands groupes politiques, de gauche comme de droite.

En outre, personne n'ayant confiance dans cette Commission, qui n'est responsable devant qui que ce soit, on est en train petit à petit d'accepter la création d'embryons d'exécutifs concurrents : pour l'union économique et monétaire, il y aura le comité économique et monétaire ; pour l'union politique, le renforcement du secrétariat politique ; pour les affaires intérieures et la justice, un comité de coordination des hauts fonctionnaires, etc.

En ce qui concerne le Parlement européen, il y aura, certes, un progrès incontestable si le traité comprend les dispositions relatives à la codécision. Cela étant, tout dépendra, naturellement, du champ de cette codécision. Nous allons avoir, en effet, un système extraordinairement compliqué dans lequel le Parlement européen mettra en œuvre pas moins de cinq procédures différentes. Selon les sujets traités, il travaillera selon les règles de la codécision, de la coopération, de la consultation, de l'avis conforme ou selon la procédure budgétaire qui est elle-même différente selon qu'il s'agit de dépenses obligatoires ou de dépenses non obligatoires.

Comment veut-on que le citoyen s'y retrouve ? A qui profite ce byzantinisme procédural ? Sûrement pas à la cause de l'Europe !

Voilà donc la première grande orientation : essayer de rendre le système plus démocratique, afin que ceux qui prennent les décisions applicables aux 340 millions de citoyens communautaires soient clairement identifiés et soient directement ou indirectement responsables devant ceux à qui leurs décisions s'appliquent.

En ce qui concerne l'après-Maastricht, nous devons dès maintenant envisager deux types de mesures ou de réflexions complémentaires, les unes concernant l'adaptation des institutions nationales au système qui sortira des traités, les autres concernant les suites européennes.

Tout d'abord, comment adapter nos institutions nationales à Maastricht ? Dans ce domaine, l'U.D.F. présente quatre propositions qui rejoignent d'ailleurs beaucoup de celles qui ont été évoquées cet après-midi.

La première intéresse le Parlement européen, dont il faut enfin rendre l'élection et la légitimité pleinement démocratiques. En effet, à partir du moment où il sera investi de vrais pouvoirs législatifs, il faut que sa légitimité ne puisse pas être mise en cause.

Derrière ce principe, deux questions sont soulevées.

D'abord, celle de la composition du Parlement européen et de la répartition de ses membres entre les Etats de la Communauté. Ainsi se trouve posé le problème de l'importance de la représentation allemande au sein du Parlement européen.

Lorsque j'avais évoqué cette question le 19 juin dernier, madame le ministre, vous aviez exprimé une certaine surprise et le Gouvernement m'avait répondu sur un ton de vertu outragée. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Je cite vos propos : « Ma position est très claire : nous maintiendrons l'équilibre politique entre les Etats membres. Il n'a jamais été question jusqu'ici, dans la conférence intergouvernementale, et il n'en sera pas question, de le modifier, ni au Parlement européen ni dans les autres institutions de la Communauté. » Moyennant quoi, depuis lors, sur la proposition du groupe socialiste du Parlement européen et avec l'accord de tous les socialistes français qui en sont membres, une majorité du Parlement européen a souhaité une augmentation unilatérale de la représentation allemande dans cette institution, et nous avons appris que le Gouvernement français en avait accepté le principe. Vous nous direz tout à l'heure si votre position a changé sur ce point depuis le 19 juin.

La seconde question qui se pose a été évoquée notamment par Adrien Zeller. Elle tient au fait que le système usité en France pour désigner nos représentants au Parlement européen a une légitimité démocratique assez douteuse. Lorsque j'avais évoqué ce problème, également le 19 juin, vous

m'aviez renvoyé à l'article 138, alinéa 3, du Traité de Rome, aux termes duquel le Parlement européen est habilité à faire une proposition de régime électoral commun qui s'appliquerait aux Douze.

Cette faculté - nous la savions et nous en avons eu la confirmation avec l'échec du rapport de Gucht - le Parlement européen n'est pas capable de la mettre en œuvre, parce que les cultures politiques diffèrent selon les Etats. Il ne dépend donc que de nous que, par une loi nationale, comme nous l'avons fait en 1979, nous améliorions notre système.

L'U.D.F. est ouverte à des modes de scrutin plus démocratiques, qu'ils s'inspirent de la représentation proportionnelle dans un cadre régional...

M. Guy Bêche. Vous n'en voulez pas !

M. Alain Lamassoure. ... conformément à une proposition de loi que j'ai moi-même signée avec le président Millon, ou d'un système majoritaire avec des circonscriptions uninominales.

Quoi qu'il en soit, ce qui nous paraît nécessaire - et je me tourne vers un gouvernement et un parti socialiste qui aiment à faire preuve d'imagination en matière de mode de scrutin (*Sourires*) - c'est que nous concentrions nos efforts pour parvenir, dans ce domaine, à un vrai progrès en même temps que nous ratifierons le traité d'union politique européenne.

M. Adrien Zeller et Mme Nicole Catala. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Notre deuxième proposition concerne la manière dont notre Parlement national doit être associé aux travaux du conseil des ministres européens. En réalité, le conseil des ministres européens n'est pas un conseil des ministres, c'est un organe législatif. Il n'est donc pas normal que celui qui nous représente dans cet organe législatif, le ministre français, ne prenne pas systématiquement l'avis du législateur national qu'est le Parlement français.

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Alain Lamassoure. Dans ce domaine non plus, nous ne sommes pas sectaires ; nous sommes ouverts à toutes les bonnes idées.

J'avais, avec mon groupe, cosigné la proposition de loi du président Josselin qui a conduit à la réforme de la délégation parlementaire aux Communautés européennes. Mais, comme lui, nous constatons aujourd'hui que cette réforme a été très insuffisante et sera dépassée par la situation dont nous hériterons après Maastricht.

M. Xavier Deniau. Le Gouvernement avait d'ailleurs édulcoré le texte de M. Josselin.

M. Alain Lamassoure. M. Jean-Pierre Chevènement a fait une proposition très intéressante en suggérant d'aller plus loin qu'une délégation et de rendre carrément une commission parlementaire compétente pour l'ensemble des affaires européennes.

Sur d'autres bancs, auprès de nos collègues du R.P.R. et d'Edouard Balladur notamment, l'idée se fait jour que nous pourrions, deux fois par an, avant l'ouverture des sessions ordinaires, consacrer quinze jours, au niveau des commissions et, éventuellement, de la séance plénière, à l'examen des projets de directive.

Voilà des méthodes qui, sans exiger de réforme constitutionnelle, mais simplement une révision de notre règlement, permettraient que la représentation nationale soit associée à la préparation des directives communautaires, au lieu de ne les connaître qu'au moment de la ratification.

Troisième idée : à partir du moment où, enfin, la Communauté va être compétente en matière de politique étrangère et de défense, plus rien ne s'oppose à ce que l'on fasse ce que notre groupe a proposé depuis longtemps, c'est-à-dire que l'on coupe le cordon ombilical entre le ministère des affaires étrangères et le ministère des affaires européennes.

Désormais, avec l'union politique, les affaires européennes ne sont plus des affaires étrangères. Désormais, le conseil « affaires générales » s'occupera principalement et presque exclusivement de la législation interne à la Communauté. Ainsi, le ministre des affaires étrangères sera paradoxalement,

de tous les membres du Gouvernement, le plus mal placé pour y siéger. En revanche, il pourra s'occuper, au conseil « affaires étrangères », de la politique étrangère commune, de ce qui se passe, par exemple, en Yougoslavie ou dans l'ancienne Union soviétique, et non pas négocier la directive sur la protection des tourterelles.

Enfin, notre quatrième suggestion relative à l'adaptation de nos institutions nationales aux textes de l'union politique, a trait au comité des régions de l'Europe dont la création est prévue dans le projet de traité. Nous ne sommes pas à l'origine de cette idée, mais nous n'y sommes pas *a priori* hostiles. Nous constatons que ce comité doit comprendre vingt-quatre membres pour la France, comme pour les trois autres grands pays. Il se trouve que, par une heureuse coïncidence, ce nombre est très proche de celui des régions françaises. Nous proposons donc de décider - cela ne dépend que de nous - que la France sera représentée à ce comité par un membre de chaque conseil régional élu démocratiquement au sein de son assemblée.

Au-delà de l'adaptation de nos institutions, nous devons réfléchir aussi à l'après-Maastricht au niveau européen et à la nécessité de compléter ce qui aura été décidé à l'occasion du sommet, car, malheureusement, des lacunes importantes subsistent dans les textes.

D'abord, il y a le volet financier. Une fois de plus, comme pour l'Acte unique, les négociateurs des conférences intergouvernementales n'ont pas voulu se salir les mains avec le cambouis budgétaire. Par conséquent, nous nous apprêtons à décider des transferts de compétences à la Communauté sans avoir réglé le problème des ressources correspondantes. C'est extrêmement regrettable.

Notre groupe, madame le ministre, souhaite qu'en la circonstance on ne s'en remette pas, comme après l'Acte unique, à un acte de valeur juridique aussi douteuse - et je suggère à Pierre Mazeaud de s'y intéresser - que l'accord interinstitutionnel. A nos yeux, le volet financier, qui sera négocié au premier semestre de l'année prochaine, doit donner lieu à un traité complémentaire et être soumis à la ratification de notre assemblée.

Nous proposons que les modalités retenues pour l'élaboration de ce volet financier s'inspirent de trois idées simples. D'abord, il faut maintenir le principe d'un plafond global des dépenses et des recettes communautaires en proportion du P.I.B. de la Communauté. Ensuite, il faut introduire le principe nouveau - mais évident, parce que c'est la démocratie - que des dépenses décidées au niveau communautaire doivent être financées par des recettes décidées aussi au niveau communautaire, par de vraies ressources propres, c'est-à-dire des impôts européens.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Alain Lamassoura. Enfin, nous souhaitons naturellement que ces transferts se fassent à charge fiscale constante pour le contribuable français, autrement dit que si l'on dépense plus à Bruxelles, symétriquement on dépense moins à Paris.

Autre domaine lacunaire dans lequel nous avons besoin de définir une doctrine commune dans les prochains mois : celui des négociations sur les élargissements.

J'ai entendu formuler des avis divers sur un sujet qui, en réalité, partage quelque peu tous nos groupes. On le comprend, parce que nous manquons encore d'éléments d'information. Mais il me paraît clair que les textes qui sortiront de Maastricht ne suffiront pas à construire le socle sur lequel nous pourrions négocier des élargissements futurs.

M. Bernard Bosson et M. Michel Noir. C'est vrai !

M. Alain Lamassoura. Par conséquent, face aux candidatures qui vont se bousculer dès le 1^{er} janvier prochain, la France doit dire qu'elle les examinera en fonction non seulement de ce que seront les textes de Maastricht, mais aussi de ce que sont ses objectifs finaux pour la construction européenne. Et si je vous suis bien, madame le ministre, je constate que nos objectifs finaux reposent sur une Europe à vocation fédérale comportant notamment une monnaie unique, une politique étrangère et une politique de défense communes. Si tel est le cas, la France doit dire - et le dire dès Maastricht, par une déclaration gouvernementale officielle - qu'elle subordonnera son avis sur les demandes

d'adhésion futures à la capacité des candidats de respecter ces principes fondamentaux qui sont pour nous les objectifs de la construction européenne.

Enfin, en prévision de la prochaine échéance, celle de 1997, puisque c'est la date qui semble devoir être retenue dans le traité de l'Union, celle où sur le métier nous remettrons notre ouvrage pour décider enfin - on peut le supposer - de la constitution de l'Union fédérale européenne, nous devons reconnaître que des traités de ce genre ne sont pas véritablement des traités ordinaires. Entre Maastricht et un traité ordinaire, il y a la même différence qu'entre un contrat de vente en droit privé et un contrat de mariage ! Maastricht, c'est un mariage ou des fiançailles ; il ne s'agit pas simplement d'un accord entre Etats, mais de compléter des institutions politiques qui vont fabriquer des règles de droit s'appliquant aux citoyens français.

En réalité, nous faisons là un travail constitutionnel qui devrait déboucher sur une ratification, non pas simplement par le Parlement, mais par l'ensemble du peuple français. Voilà la suggestion que je formule *in fine*. Nous savons que nous ne pouvons pas faire l'Europe contre les peuples, nous ne pouvons pas non plus la bâtir sans les peuples. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, du Rassemblement pour la République et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Noir.

M. Michel Noir. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, le fantastique vent d'espoir et de joie qui s'était levé sur l'Europe il y a deux ans s'est aujourd'hui évanoui. A la révolution de velours et à l'automne des peuples ont succédé, dans l'amertume et la déception, un nouveau conflit balkanique, non moins atroce, hélas ! que les précédents, un inquiétant vide stratégique au cœur du continent et, partout, de Tallin à Sofia et de Lodz à Budapest, la catastrophe économique qui vient compromettre l'établissement de la démocratie et réveiller des haines ethniques aussi vieilles que l'Europe. Plus loin encore à l'est, l'empire soviétique n'en finit pas de se désintégrer, entraînant ses peuples disjoints dans un effondrement dont le pire peut naître à chaque instant.

M. François Loncle. Noir, c'est noir !

M. Michel Noir. C'est donc sur un arrière-plan pour le moins préoccupant que se déroulera dans quelques jours le sommet de Maastricht et que devra en être appréciée la portée.

En matière d'union économique et monétaire, on y consacra tout d'abord, dans la continuité de la construction européenne depuis vingt ans, le principe d'une Europe à géométrie variable selon les projets communs ou les nécessités propres à certains Etats.

Mes chers collègues, il n'a jamais été choquant, cela l'est au contraire utile, de voir des Etats concevoir un projet - l'aéronautique, par exemple, ou Euréka, ou l'espace - sans que sa réalisation regroupât obligatoirement les Douze. Ce principe de souplesse, s'il est une nécessité, ne doit pas conduire pour autant à une Europe économique à deux vitesses, et c'est bien là toute la difficulté !

Sans doute doit-on aussi s'interroger, en matière d'union économique et monétaire, sur l'attitude de certains des principaux pays. Que penser, par exemple, du refus de l'Allemagne d'un calendrier phasé et daté en matière d'union monétaire ? Que penser du fait que l'on parlera peu à Maastricht et dans le projet de traité de l'affaire de la monnaie unique européenne ? Personne ne s'y trompe. Sous bien des aspects, le traité de l'union économique et monétaire est une coquille creuse rendant impossible un nouvel élan.

Si bien qu'on peut d'ores et déjà résumer les choses ainsi : au total, en matière économique et monétaire, il s'agira d'un programme minimum pour éviter l'échec.

Car le flou et l'ambiguïté semblent avoir été acceptés par la France. Madame le ministre, est-ce bien le rôle de la France, en Europe, que de s'accommoder du flou et de l'ambiguïté ?

Il y a les Britanniques, me direz-vous. Eh bien soit, ils ne changent pas ! Et alors ? Depuis le chèque de Fontainebleau, nous sommes un certain nombre à être désolés que soit sans cesse cautionnée, voire acceptée, une attitude britannique qui,

sur le fond, n'a jamais été compatible avec la conception et la volonté de la France et de nombre de ses partenaires. La France n'a jamais voulu d'une zone de libre-échange. Or les Britanniques ne pensent qu'à ça.

A force de briller dans le flou et de laisser cette question sans réponse, l'idée d'intégration européenne en matière économique n'est-elle pas en train de régresser ?

S'agissant de l'union politique, il est proposé un accroissement des pouvoirs du Parlement de Strasbourg, ce qui est souhaitable, et une amélioration relative des rôles respectifs des institutions, ce qui est bien. En revanche, il est à craindre qu'on ne se résigne à l'augmentation, inacceptable selon moi, du nombre des parlementaires européens allemands.

La France a le devoir, madame le ministre, de refuser cela. C'est parce que nous sommes le partenaire exemplaire de l'Allemagne depuis le 22 janvier 1963 que nous avons le droit de dire non à l'accroissement de la représentation allemande au Parlement européen. C'est parce que nous avons une responsabilité particulière au sein de la communauté internationale et que nous siégeons comme membre permanent au Conseil de sécurité que nous avons le droit d'exiger de nos partenaires, à commencer par l'Allemagne, de progresser de façon hardie en matière de politique étrangère et de sécurité commune.

Quel serait le rôle et la place de la France si nous semblions, aux yeux de tous, traîner les pieds ?

Quant à cette rumeur, qui s'enfle à longueur d'éditoriaux dans la presse anglo-saxonne, sur la remise en cause du siège de membre permanent au Conseil de sécurité, la réponse doit être aussi cinglante que concise : jamais !

Je veux maintenant évoquer le second thème essentiel de ce sommet : la politique extérieure de sécurité commune. Ce qui se dessine à Maastricht en la matière ne semble pas du tout à la hauteur des enjeux car la Communauté, tant au regard du défi méditerranéen qu'au regard de l'immense espérance des nouvelles démocraties d'une appartenance à l'Europe, ne semble pas vouloir maîtriser l'avenir. Je m'explique.

L'union économique et juridique des pays de la Communauté est presque accomplie. Elle voit même arriver aujourd'hui sur son seuil les démocraties développées de l'A.E.L.E. Tout cela est excellent et l'on peut applaudir à ces avancées. Mais les succès acquis ne doivent surtout pas nous masquer l'immensité des problèmes économiques, politiques et sociaux qui grèvent aujourd'hui les marges méridionales et orientales de l'Europe occidentale riche et démocratique. Ainsi, ne pensez-vous pas qu'il est plus que temps de mettre en œuvre une vaste politique de codéveloppement du bassin méditerranéen si, du moins, nous voulons éviter que le Maghreb ne s'enfonce demain encore plus dans la pauvreté et que ses habitants ne soient de plus en plus enclins à tenter l'aventure de l'émigration vers la riche Europe ?

M. Jean-Pierre Baeumler. Très bien !

M. Michel Noir. Les efforts actuels de la Communauté en faveur des pays du sud de la Méditerranée sont pourtant dérisoires au regard de l'étendue des besoins, comme si rationner pendant un an et demi sur une ligne budgétaire consacrée aux pays tiers méditerranéens pour passer de façon dérisoire de 800 millions à moins de deux milliards d'écus était à la mesure du défi de cette fin de siècle en Afrique du Nord et ailleurs. Comme si nous ne savions pas tous que l'immigration en provenance de ces pays continuera, Schengen ou pas Schengen, tant que nous n'aurons pas mis en œuvre une vaste politique de codéveloppement.

Ne ressentez-vous pas, madame le ministre, s'agissant de la politique européenne de sécurité commune, un certain sentiment d'irréelle lenteur ?

L'article 1^{er} du « projet de traité d'union politique sur les objectifs fondamentaux » énonce que « l'union se donne pour objectif d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune qui inclura à terme une défense commune ».

Cet article est assurément porteur d'idées ambitieuses, mais ce ne sont pas les idées qui empêcheront demain des conflits d'éclater en Europe centrale, ni qui calmeront la furie des artilleurs communistes qui pilonnent les villes croates.

Pour tout dire, le phénoménal décalage qui sépare aujourd'hui les sophismes du projet de traité d'union politique de la réalité vécue par les Européens depuis deux ans, rend à l'avance très relative la satisfaction convenue que tout le monde manifesterait, on peut s'en douter, au soir de Maastricht.

Les sujets essentiels, c'est-à-dire la structure politique continentale à construire pour arrimer définitivement les pays de l'Europe centrale au camp de la démocratie et du progrès économique, ainsi que la question de la nouvelle donne stratégique en Europe, n'auront qu'à peine été évoqués.

C'est pourtant à la France qu'il appartiendrait de parler haut et clair sur ces sujets.

On disserte benoîtement depuis deux ans de la confédération. Mais à Prague - parlons-en de nouveau - n'était-ce pas là le message des présidents tchèque, hongrois, polonais que de nous dire l'impatience tragique avec laquelle leurs pays veulent donner une substance à cette idée de confédération européenne ? Les anciens pays de l'Est, nous disaient-ils, ont besoin de deux choses : une structure institutionnelle qui assure la transition économique et la stabilisation de la démocratie et un cadre de sécurité apte à maîtriser les dangers des nationalismes renaissants. Or, en l'état actuel, la Communauté ne répond ni à la première, ni à la seconde de ces préoccupations puisque les projets de Maastricht ne traitent d'aucun de ces deux domaines, ne serait-ce, madame le ministre, - peut-être est-ce là une suggestion ! - que sous la forme d'une déclaration annexe.

On a souvent opposé en matière de construction européenne les partisans de la théorie du volontarisme bâtisseur et ceux de la théorie du couronnement. Belles expressions ! Il se trouve qu'à Maastricht la théorie du couronnement l'emportera visiblement. Eh bien, je ne saurais vous cacher mon sentiment que ce couronnement sera selui d'une petite Europe, d'une Europe mineure, d'une Europe qui refuse de prendre en main son destin, d'une Europe qui verse des larmes d'impuissance en regardant à la télévision mourir les femmes et les enfants de la côte dalmate.

La France ne peut, sans se trahir, se résigner à un tel refus de ses responsabilités devant une histoire qui, nous le voyons, ô combien, depuis deux ans, est loin d'être finie comme l'annonçaient certains. Et je crois profondément, avec le philosophe André Glucksmann, que l'incertitude qui règne aujourd'hui sur le continent est propice au retour du refoulé le plus abject.

Les silences des dirigeants européens laissent en effet se développer, çà et là, des discours populistes ou extrémistes qui jonglent avec de fausses idées de la nation - cela fut le cas dans cet hémicycle aussi au cours de la journée - quand ils n'usent pas sans vergogne des concepts fascisants d'ethnie ou de race. La France a un rôle particulier à jouer dans ce combat contre le réveil de l'ignominie et contre cette nouvelle vulnérabilité européenne qui navre tous les hommes qui ont de la mémoire. Écoutons Vaclav Havel, encore lui, quand il nous dit « l'obligation d'être ouvert à des décisions hardies, peu conventionnelles et radicales, orientées vers un avenir lointain », et aussi « l'obligation de comprendre que le terrain sur lequel nous prenons nos décisions est extrêmement complexe, accidenté et parfois plein de risques. »

En conclusion, mesdames, messieurs, interrogeons-nous ! Cher Pierre Mazeaud - je pourrais dire cher Philippe Séguin, mais il n'est point là -, l'idée de la France qui naquit à Valmy n'était-elle pas celle d'une nation ambitieuse parce que ouverte, où l'on peut en même temps être national et républicain, c'est-à-dire partager avec d'autres des valeurs de civilisation ? Patriote français et citoyen européen, voilà un bel enjeu pour cette fin de siècle. On pourrait même trouver, dans certains discours du général de Gaulle des années 1950 et 1960, de telles expressions : patriote français et citoyen européen.

Voilà, madame le ministre, à quoi devrait servir Maastricht. La France le désire-t-elle vraiment ? C'est là l'unique question ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)*

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Yves Le Déaut.

M. Jean-Yves le Déaut. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je voudrais évoquer ici un autre aspect de la construction communautaire qui, jusqu'à ces derniers mois, était plus ou moins passé sous silence : je veux parler de l'idée d'une politique industrielle commune.

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Jean-Yves le Déaut. J'utilise à dessein le terme d'« idée » car rien de concret n'est encore intervenu à ce sujet. Ni le traité de Rome ni l'Acte unique n'évoquent la politique industrielle parmi les missions de la Communauté, alors qu'une politique commune de l'agriculture et des transports est organisée par les textes.

Faute d'avoir su initier une coopération constructive, les États membres se sont placés dans une situation de dépendance technologique dans des secteurs qui occupent des places stratégiques essentielles. M. Genscher le disait encore la semaine dernière à la commission des affaires étrangères. Dans le domaine de l'électronique et des composants, l'Europe totalise un fort déficit, chiffré à 34 milliards de dollars, et qui devrait atteindre 50 milliards de dollars en 1995, tandis que le Japon affiche un excédent de 63 milliards de dollars. L'année dernière, Philips a perdu quelque 10 milliards de dollars et Bull 6 milliards de francs. Or, comme vous le disiez, madame le ministre, dans un article de presse, perdre le contrôle de l'industrie des composants électroniques, c'est perdre le contrôle d'une partie stratégique de notre industrie, c'est aussi perdre celui de notre défense nationale. L'électronique entre à hauteur de 20 p. 100 dans la fabrication des automobiles et de 30 p. 100 dans celle des avions militaires.

Pardonnez-moi ce truisme, mais à quoi servirait de doter la Communauté d'une monnaie unique et d'institutions politiques intégrées si nous sommes incapables de maîtriser notre développement technologique ?

Les Européens ont certes mis en place, à un niveau supranational, une coopération en matière de recherche qui a permis de décloisonner certains programmes nationaux. Je pense, bien évidemment, au programme cadre de recherche et développement au niveau communautaire et au projet Euréka. Ces programmes, qui fonctionnent sur le modèle du programme Esprit, ont permis l'émergence d'un partenariat européen transfrontières. Des industriels ou des chercheurs habitués aux alliances nationales et rétifs à la coopération internationale ont appris à travailler ensemble et à mieux se connaître.

Ces programmes n'en ont pas moins atteint désormais leurs limites et je crois, madame le ministre, que vous avez raison lorsque vous soulignez la nécessité de leur donner un second souffle.

Leur premier défaut est de mettre en œuvre des moyens financiers trop limités compte tenu de l'ampleur des enjeux. C'est ainsi que le total des dotations dont bénéficie le programme communautaire de recherche est vingt-cinq fois inférieur à l'ensemble des budgets nationaux.

Il serait temps, me semble-t-il, de remettre à plat l'ensemble de ce dispositif pour mettre en place une véritable politique de développement technologique.

Il faut susciter, au niveau des Douze, une coopération renforcée entre entreprises et laboratoires tout au long des phases du développement des produits. Les Européens doivent mettre en commun leurs moyens, non seulement pour renforcer leur effort de recherche, mais aussi pour favoriser la commercialisation des produits. C'est la voie qu'a empruntée le Japon pour reconstituer sa force de frappe économique après la défaite de 1945. Dans ce pays, l'État élabore, en coopération avec les entreprises, un programme de développement à long terme qui permet aux industriels de se placer en position dominante sur certains secteurs clefs à forte valeur ajoutée.

La commission devrait concentrer ses moyens sur des projets plus importants, mieux ciblés et plus proches du marché.

Il conviendrait, en second lieu, de donner compétence aux organes communautaires en matière industrielle. Dans certains secteurs comme l'électronique et l'espace, l'Europe doit définir une stratégie cohérente de développement et pousser les entreprises de ces secteurs à nouer des alliances offensives. Cela suppose que soit appliquée, le temps voulu, une politique tarifaire extérieure pour protéger les productions à

forte valeur ajoutée. Sous prétexte de respecter les règles de libre concurrence, les Européens mettent en place un grand marché ouvert à la concurrence extérieure, qui permet aux Japonais de racheter les entreprises européennes non compétitives. Nous sommes en train de vendre par appartements l'immeuble européen.

Or, nos partenaires n'ont pas les mêmes scrupules et n'hésitent pas à multiplier les obstacles à l'importation de produits étrangers ou à l'implantation de sociétés extérieures. Il ne faut pas hésiter, lorsque cela est nécessaire, à mettre en place au niveau des Douze des mesures antidumping et à négocier des accords d'autolimitation, dès lors qu'il n'y a pas réciprocité dans la libre concurrence et l'ouverture des marchés. C'est à cette seule condition que les Européens pourront coopérer avec le Japon et les États-Unis. Il n'est pas admissible que les filiales d'entreprises étrangères puissent participer aux programmes de coopération européenne et bénéficier des subventions communautaires avec le seul souci de tirer parti des acquis obtenus par nos ingénieurs. Des alliances doivent bien entendu être nouées avec les groupes américains ou japonais, mais à la seule condition que cette coopération conduise à la mise au point de normes internationales communes et que les entreprises européennes bénéficient de véritables retombées industrielles. Nous devons mettre en place une coopération musclée qui nous mette en mesure de traiter d'égal à égal avec ces pays.

Il est juste de dire que les esprits ont beaucoup évolué sur ces questions et que ce point de vue est de mieux en mieux admis. Depuis l'annonce faite du rachat de l'entreprise britannique I.C.L. par le Japonais Fujitsu, les Européens ont pris conscience qu'à force de jouer en ordre dispersé, les Japonais risquaient de dominer leur marché. Aussi, pour la première fois, les ministres de l'industrie des Douze se sont engagés, le 18 novembre dernier, à promouvoir la compétitivité de l'industrie européenne de l'informatique et de l'électronique. Pour la première fois également, un lien direct était établi entre politique industrielle et politique de la concurrence. Ce premier pas mérite d'être suivi de beaucoup d'autres.

La France a proposé, à ses partenaires d'inclure dans le nouveau traité une référence explicite à une politique industrielle commune. Il faut souhaiter que le Conseil européen de Maastricht parvienne à un accord sur ce point. Seule une initiative politique de ce type signifierait à nos partenaires commerciaux notre détermination à préserver notre indépendance technologique. Les pères fondateurs de la C.E.C.A. avaient construit une coopération efficace dans le charbon et l'acier, qui constituaient à cette époque les principales sources de puissance. Je suis persuadé, comme le soulignait Paul Quilès à Munich récemment, qu'ils ne feraient plus aujourd'hui une C.E.C.A. mais une communauté européenne de l'électronique et de l'espace.

M. Roland Beix. Très bien !

M. Jean-Yves Le Déaut. Cela m'amène à évoquer un débat de nature plus institutionnel.

La Commission a adopté, dans l'affaire De Havilland, une position qui a fait contre elle l'unanimité des politiques et des experts. En réalité, l'exécutif communautaire préfère veiller au respect strict des règles de concurrence posées par le traité de Rome plutôt que de permettre à nos industriels de nouer des alliances offensives et de reconquérir des marchés. D'où la question suivante : si l'on élargit les compétences de la Communauté au domaine industriel, faut-il donner pouvoir à la Commission de définir les stratégies communes ou doit-on, au contraire, s'en remettre à un organe plus représentatif et plus légitime d'un point de vue démocratique ? C'était l'objet de l'interpellation de Jean-Pierre Chevènement tout à l'heure.

L'Europe souffre d'un manque de transparence dans les mécanismes de prise de décision. J'en veux pour preuve la façon dont la Commission a arrêté sa position dans l'affaire De Havilland. Personne ne sait précisément comment un vote est intervenu au sein de l'exécutif communautaire sur ce dossier. Qui a pris position pour l'interdiction de l'opération en question ? Si le député européen, si le député national sont hors course, comment s'étonner ensuite que le citoyen se sente exclu du débat autour des affaires européennes ?

La situation est d'autant plus complexe que gravitent autour de la Commission des comités d'experts dont il est fort difficile de connaître la composition et les compétences

exactes. C'est, à Bruxelles, le règne des experts « flous » ! C'est un élément du fameux déficit démocratique qui entache l'activité des organes communautaires.

Je souhaite donc que le renforcement de la Communauté s'accompagne d'une clarification du processus de décision qui permette aux instances les plus représentatives - le Parlement européen, les parlements nationaux, le Conseil européen - de donner les impulsions fondamentales. Cela constitue, à mon sens, madame le ministre, l'un des enjeux primordiaux de Maastricht. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Fillon.

M. François Fillon. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, il nous appartient de nous prononcer ce soir sur l'avenir de la Communauté européenne, et notamment sur celui de sa politique étrangère et de sa défense, domaine ô combien sensible et complexe tant il relève, plus que d'autres, de la souveraineté sacrée des Etats.

Pourtant, et malgré l'importance que revêt le sujet, notre débat est à certains égards sans portée réelle puisque le processus communautaire échappe au contrôle de la représentation nationale. La discussion de ce soir ne pèsera en rien sur la diplomatie de couloirs actuellement menée entre les capitales européennes.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. François Fillon. Etrange paradoxe : tandis qu'on nous annonce un sommet que certains qualifient à dessein de crucial pour la France et pour l'Europe, le Parlement doit se résoudre au rôle de simple commentateur.

Madame le ministre, vous ne construisez pas l'Europe de la sécurité et de la défense sans le consentement des nations et de leurs représentants. Vous ne la construisez pas non plus tant que vous n'aurez pas levé les ambiguïtés qui jalonnent le projet européen.

Personne ne peut nier que le processus communautaire ressort d'un effort patient et de longue haleine. Mais l'aboutissement d'un tel effort sera d'autant plus lointain et incertain que les positions des uns et des autres n'auront pas été clarifiées. Or, contrairement à ce que l'on prétend couramment, nous sommes en présence d'une compétition entre deux institutions en matière de sécurité : l'O.T.A.N. et la Communauté européenne.

Les Américains, depuis la réunion ministérielle de Copenhague de juin 1991, et plus récemment lors du sommet de Rome, affirment soutenir le processus entamé par les Douze. En réalité, ce soutien est formel et tout en nuances et il ne doit pas nous abuser. Dans les faits, les Etats-Unis jouent, à l'adresse des Européens, sur deux tableaux complémentaires : le tableau de l'admonestation et des avertissements et celui de la séduction avec la perspective d'une rénovation de l'O.T.A.N., censée profiter aux Européens, et notamment aux Britanniques et aux Allemands.

Soyons lucides, cette perspective concurrence l'entreprise européenne des Douze. Elle est à même de séduire nos alliés européens et, *a fortiori*, de réduire singulièrement leurs ambitions communautaires.

La Grande-Bretagne - on le sait - soutient sans ambiguïté ce projet et ne souhaite en aucun cas perturber le couplage euro-atlantique.

L'Allemagne, pour sa part, joue sur un triple registre : celui de l'O.T.A.N. dont elle demeure l'un des membres fidèles et actifs, celui de la Communauté qu'elle domine sur le plan économique et démographique et celui de la grande Europe que lui dicte sa géographie.

Au-delà des discours incantatoires en faveur de l'Europe, au-delà des promesses et des arrangements provisoires entre la Communauté et l'Alliance atlantique, chacune des nations joue en réalité son propre jeu qui n'est pas nécessairement celui de l'union européenne.

Qu'en est-il pour la France ? Le discours du Gouvernement est à peine plus clair parce qu'il se refuse à répondre à la seule question qui vaille : l'Europe de la défense doit-elle être, oui ou non, indépendante de l'O.T.A.N. et du leadership américain ? Si votre réponse à cette question est positive, deux objectifs doivent alors impérativement guider votre politique.

Premier objectif : il vous faut renouveler un discours qui consiste à répéter à l'envi qu'il n'est nullement dans notre intention de bâtir un système concurrent de l'O.T.A.N. En effet, si telle est vraiment votre volonté, mieux vaut encore directement réintégrer les structures militaires de l'Alliance et tâcher d'en forcer la réforme. La formule sera plus simple et moins coûteuse.

Le Président de la République, pour sa part, dans l'espoir d'amadouer les craintes de nos partenaires européens attachés à l'O.T.A.N., préfère user du terme « complémentarité » qui devrait, nous dit-il, naturellement s'établir entre le pôle de défense européen et l'O.T.A.N. La complémentarité avec l'Alliance signifie-t-elle que la Communauté ou l'U.E.O. ne seraient habilitées à agir que sur des théâtres extérieurs qui ne relèvent pas de la responsabilité géostratégique de l'O.T.A.N. ? En l'absence de précision, voilà dans l'immédiat ce que signifie le terme « complémentarité ». Inutile de vous dire qu'il est interprété en ce sens, qui, vous l'avouerez, est singulièrement restrictif, par la plupart de nos voisins, mais également par les Américains.

Deuxième objectif : il est temps de prévoir et de mettre sur pied des structures de coopération au moins comparables dans leur ampleur et dans leur efficacité à celles existantes de l'O.T.A.N. En l'absence d'une telle politique, qui réclame un réel effort à la fois organisationnel, militaire et financier, il est illusoire de croire que la sécurité de l'Europe puisse être du ressort d'un organisme autre que l'O.T.A.N.

En fait, il s'agit, ni plus ni moins, de traduire dans les faits le discours européen, c'est-à-dire d'élaborer une stratégie pour l'Europe, de présenter de façon cohérente des moyens militaires crédibles, garants d'une coopération efficace. A ce titre, nous avons pris connaissance avec intérêt de la proposition franco-allemande de création d'un corps d'armée commun, intérêt cependant non dépourvu de quelques sérieuses inquiétudes tant l'initiative nous paraît improvisée.

Ici encore, le fiou est total. En fait, par précipitation, le Gouvernement a succombé à une pratique illogique, qu'il condamne il y a encore quelques mois lors de la proposition faite par l'O.T.A.N. concernant la force de réaction rapide, pratique qui consiste à annoncer la création d'une force sans avoir élaboré son concept d'emploi.

Où et comment sera utilisé ce corps ? Les unités allemandes porteront-elles la double casquette O.T.A.N.-Union européenne ? Bénéficieront-elles de l'appui logistique de l'Alliance ? Enfin, question essentielle, l'Allemagne est-elle disposée à réviser sa constitution ? A ce titre, est-il besoin de rappeler que, pour la majorité des Allemands, l'action extérieure, sous la bannière de l'O.T.A.N. ou de l'Union européenne, serait non seulement inconstitutionnelle, mais en contradiction avec le principe auquel ils sont attachés et selon lequel le monopole international des interventions militaires doit demeurer entre les mains de l'O.N.U. ?

En deçà de ce problème crucial, la nature même des unités appelées à former ce corps ne laisse pas d'étonner : unités territoriales du côté allemand, unités du corps blindé mécanisé et largement composées de conscrits du côté français. On est loin d'une force mobile polyvalente qui fait actuellement défaut à l'Europe.

Dans ces conditions, le projet européen d'une politique de défense commune est illusoire et condamné à l'échec si nous n'osons pas, en premier lieu, aller au bout de sa logique qui consiste à avouer qu'il est effectivement appelé à dépasser l'O.T.A.N., en second lieu, pour qu'il ait quelques chances de convaincre nos alliés qui demeurent hésitants, mettre clairement sur la table des Douze les atouts militaires de la France. Sur ce second point, je constate que le Gouvernement français, à un moment inapproprié, non seulement réduit l'effort financier en matière de défense et renonce, par là même, à moderniser et à adapter comme il le faudrait notre outil militaire, mais, en se prononçant pour le maintien de la conscription, perpétue l'organisation actuelle de nos armées.

Le sommet de Maastricht ne sera pas aussi définitif et aussi crucial que certains se plaisent à le dire. Il constitue cependant une étape importante.

J'ai le regret de penser que le Gouvernement se rend aux Pays-Bas sans une réelle volonté d'éclaircir ce débat, ce qui permettrait de placer nos alliés européens devant leurs responsabilités.

J'ai le regret de constater que, au-delà des discours et des bonnes intentions, notre dispositif militaire n'est pas réellement en mesure de convaincre et de rallier nos interlocuteurs à nos vues.

J'ai, enfin, le regret de voir que l'idée de la grande Europe ne fait que très timidement son chemin.

Or, l'attente des démocraties de l'Est est immense. Cette attente est à la fois politique, économique et militaire. A trop tarder, nous risquons de voir l'Est européen se détourner de nous et privilégier le seul interlocuteur en matière militaire à leurs yeux digne d'intérêt, les Etats-Unis, ou encore - le scénario serait ici plus dramatique - verser dans un nationalisme étroit et agressif.

M. Adrien Zeller. C'est le plus grand danger !

M. François Fillon. L'enjeu de demain va donc bien au-delà du sort de la Communauté européenne. Nous devons pouvoir tendre la main aux démocraties de l'Est européen pour leur assurer plus que notre simple solidarité. La sécurité et la stabilité du continent européen sont à ce prix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Bachy.

M. Jean-Paul Bachy. Vous ne serez pas étonnée, madame le ministre, si j'interviens sur un sujet que j'ai déjà évoqué : l'Europe sociale. Je suis en effet convaincu que c'est un des éléments clés de la réussite de la construction européenne et ce pour trois raisons.

D'abord, cela conditionne la réussite de l'Europe sur le plan économique. Il est utopique de croire à un grand marché équilibré si les conditions de concurrence ou de compétitivité au sein de ce grand marché ne sont pas harmonisées. Il ne peut pas y avoir d'Europe industrielle cohérente si les règles de fonctionnement du marché du travail restent disproportionnées d'un bout à l'autre de la Communauté, si le coût du travail et les mécanismes de la protection sociale sont trop différenciés. Nous avons, nous Français, intérêt à réussir cette harmonisation car si demain se constitue une Europe avec, d'un côté, des coûts salariaux très bas et, de l'autre, des niveaux de protection satisfaisants, on sait qu'il y aura une accélération de la délocalisation des investissements qui accentuera, chez nous, les risques de chômage. Ceux qui ne comprennent pas cela ou qui y sont indifférents sont aveugles.

Deuxième raison : la dimension sociale de l'Europe est déterminante parce qu'elle est la condition nécessaire pour que l'Europe intéresse les peuples. Préparer les jeunes à une bonne insertion professionnelle, lutter plus efficacement contre le chômage, donner aux partenaires sociaux les moyens de négocier correctement leurs conditions de salaires ou de travail sont des problèmes qui ne se posent pas qu'en France ; ils se posent dans les douze pays d'Europe de la même manière et la façon d'y répondre conditionne la vie quotidienne de millions de nos concitoyens.

Dans tous les pays d'Europe, on réclame une relance industrielle, basée sur une nouvelle révolution technologique. Dans tous les pays, la question est la même : comment réussir cette évolution technologique de telle sorte qu'elle serve non seulement les intérêts des entreprises mais aussi les aspirations de ceux qui les font vivre, c'est-à-dire les salariés ? La réponse passe par une formidable mobilisation des énergies en faveur d'une politique de formation professionnelle harmonisée. Si nous le faisons pas d'une façon cohérente, nous manquons un rendez-vous historique déterminant.

Enfin, troisième raison de la nécessité d'une Europe à dimension sociale : nous souhaitons une cohérence dans les ambitions que l'Europe s'est données elle-même dans les traités qui l'ont fondée.

Le traité de Rome instaure une libre circulation des personnes, une libre circulation des travailleurs. Mais comment cette libre circulation peut-elle se concrétiser si les règles qui leur sont applicables n'ont rien de commun de part et d'autres des frontières ? Tout se passe aujourd'hui comme si, sur un même terrain, on avait douze équipes censées jouer au même jeu, mais avec des règles différentes. A terme, cette situation est porteuse d'anarchie.

Il y a ceux qui pratiquent la fuite en avant et qui disent : pour harmoniser, il faut déréglementer, il faut supprimer les règles. Or, on sait bien que la précarisation des emplois est, en fait, un facteur formidable de démobilité et de désintérêt, en particulier des jeunes, vis-à-vis de l'industrie, une démotivation des salariés par rapport aux intérêts de leurs entreprises.

Si se créent demain sur le marché du travail des éléments de concurrence sauvage et des formes de dumping social, on sait qu'ils déstabiliseront les meilleures de nos petites entreprises et créeront dans le grand marché, que d'aucuns veulent intégré et cohérent, des facteurs de déséquilibre dont il ne se remettra pas.

Dès lors, cette Europe sociale est-elle utopique ? Non ! Elle est tout à fait possible d'abord parce que, sur ce terrain concret, on peut réunir de très larges consensus politiques. A ce propos, je rappelle, pour y avoir siégé à l'époque, que le Parlement européen a voté en 1987, sur la base de six rapports, une résolution où figuraient des propositions très concrètes en matière de droit des salariés sur les formations aux nouvelles technologies, sur la réglementation du travail temporaire, sur un statut européen des conventions collectives, sur l'harmonisation des règles en matière de congés payés, notamment en matière de congés de maternité. Cette résolution avait été votée, à l'époque, par le groupe communiste, par le groupe socialiste, par le groupe démocrate-chrétien et par le groupe libéral, c'est-à-dire plus des trois-quarts des forces politiques représentées au Parlement européen. Pourquoi ce qui était possible en 1987 ne le serait-il pas aujourd'hui, ou demain, dans une enceinte nationale ?

Le deuxième élément qui rend cette Europe sociale possible est qu'elle a des bases juridiques. A l'initiative de la France, en 1989, onze pays sur douze se sont mis d'accord sur une charte des droits sociaux qui constitue une référence irremplaçable pour que, demain, on légifère et que l'on transpose dans des directives et des lois communes une base juridique qui a recueilli un consensus très large.

Enfin, cette Europe a fait l'objet d'un certain nombre de perspectives tracées par les partenaires sociaux. Je rappelle ainsi qu'en 1986, à Val Duchesse, la confédération européenne des syndicats et l'union patronale se sont mises d'accord pour reconnaître qu'il fallait absolument mener de front le grand marché et une politique sociale harmonisée. Il y a quelques semaines, un accord concret a prolongé le constat de Val Duchesse dans le domaine de la formation professionnelle puisque l'U.N.I.C.E. et les syndicats européens viennent de conclure un protocole d'accord commun sur ces questions de formation.

Consensus politique possible, bases juridiques d'ores et déjà existantes, les partenaires sociaux montrent le chemin. A nous de concrétiser !

Mais alors, qu'est-ce qui bloque ? Une seule et unique chose : un verrou institutionnel qui fait que le conseil des ministres ne peut prendre de décision qu'à l'unanimité. Chacun sait que, depuis des années et des années, son utilisation par tel ou tel gouvernement et principalement par l'un d'entre eux bloque toute harmonisation et toute évolution. A Maastricht, madame le ministre, il faut que ce verrou saute. Il faut absolument que, grâce aux négociations qui auront lieu dans quelques jours, une évolution significative et concrète soit franchie sur ce point précis.

Une Europe sans contenu social, ce peut être, demain, un ensemble vide. Modifier le traité à Maastricht sans toucher à ce point précis serait manquer une chance historique. Il est donc déterminant que notre Gouvernement fasse preuve à Maastricht de la plus extrême fermeté sur ce point parce que c'est l'Europe qu'attendent non seulement les populations des douze Etats mais aussi celles qui frappent à notre porte, qu'elles viennent de l'Europe déjà industrialisée, Europe du Nord ou pays tels que l'Autriche, ou de l'Europe centrale. Créez les moyens institutionnels d'une Europe conforme aux préoccupations des peuples et soyez sûre, madame le ministre, que l'opinion vous suivra ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Ernest Moutoussamy.

M. Ernest Moutoussamy. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'intégration des départements d'outre-mer dans le marché unique de 1993 provoque de grandes inquiétudes de l'outre-mer. La philosophie de

l'union européenne, les dispositions de l'Acte unique européen et l'application du droit commun communautaire restent lourdes de menaces pour nos régions, malgré les dispositions de l'article 227-2 du traité de Rome et les tentatives de prise en compte de nos spécificités.

Aujourd'hui, nous constatons que le P.O.S.E.I.D.O.M. n'est pas la reconnaissance explicite d'un statut particulier des D.O.M. au sein de l'Europe, qu'il ne donne pas une garantie suffisante quant aux effets pervers d'une harmonisation des réglementations et qu'il ne permet pas d'assurer fermement la défense des spécificités face au principe d'intégration perçu comme une nouvelle forme d'assimilation. En outre, contrairement à certains Etats membres, comme le Portugal et la Grèce qui ont ratifié l'Acte unique européen en formulant des réserves dans des déclarations annexes les autorisant à revendiquer des dispositions particulières dans certains domaines, la France, elle, opposée au principe des dérogations, s'est inscrite, sans consultation des départements d'outre-mer, dans la logique de l'intégration.

Déjà nous constatons que les impératifs de la discipline communautaire étouffent certaines caractéristiques de la société guadeloupéenne sur lesquelles reposent non seulement l'organisation sociale, mais aussi les fondements de notre développement.

Les difficultés que nous rencontrons pour faire admettre la préférence communautaire au profit de la filière canne-sucre-rhum et de la banane et pour conserver le régime fiscal de l'octroi de mer nous obligent à réclamer, madame le ministre, un véritable statut dans le nouveau traité. C'est d'autant plus nécessaire que cet écrasement ouvre la porte, qu'on le veuille ou non, à l'économie de comptoir. D'ailleurs, les infrastructures et équipements obtenus par la conjugaison des moyens européens, français et guadeloupéens n'induisent pas des activités productives suffisantes pouvant engendrer des retombées économiques en valeur ajoutée effective. Actuellement, les possibilités de débouchés de nos principaux produits tropicaux ne sont pas garanties.

Or, il n'y a pas de développement possible sans la consolidation et la relance de l'économie agricole, notamment de la canne à sucre et de la banane qui demeurent la colonne vertébrale de tout schéma économique.

Dans ce grand débat, nous affirmons qu'il y a de solides arguments pour défendre les départements d'outre-mer en Europe. La générosité de la C.E.E. à notre égard n'est pas gratuite. Il suffit de rappeler que, sans les départements d'outre-mer, il n'y a pas de politique européenne de l'espace, avec toutes les conséquences économiques que l'on connaît, notamment en matière de télécommunications. Sans les départements d'outre-mer, l'Europe n'a qu'une faible emprise sur les océans et sur la surface de la planète. C'est dire que notre dialogue avec la C.E.E. ne repose pas sur la métaphysique !

Conscients que l'article 8 A de l'Acte unique européen prévoit un régime unique pour toutes les régions de la Communauté, que l'article 8 C n'envisage qu'une possibilité temporaire de protection pour les économies présentant des différences de développement, et que le P.O.S.E.I.D.O.M. et la jurisprudence Hansen ne permettent pas d'assurer l'équilibre indispensable à la survie de notre département, de protéger son identité, de promouvoir un véritable développement moins dépendant de la France, mais s'appuyant nécessairement sur l'environnement géographique et la C.E.E., et de maîtriser suffisamment les quatre libertés fondamentales du marché unique, nous demandons instamment aux autorités françaises d'admettre la nécessité de définir au sein de la Communauté européenne un statut particulier pour les départements d'outre-mer, reposant sur des mécanismes de coopération.

Nous soulignons avec force les inévitables de la politique d'intégration à la France, pour que l'on ne commette pas les mêmes erreurs par rapport à l'Europe en enfermant ces terres lointaines dans une européanisation portant atteinte aux identités et aux équilibres naturels.

Dans la mesure où il n'existe pas de volonté de sortir de l'ensemble communautaire et où nous sommes conscients qu'il faut éviter de nous isoler, nous insistons pour que la réalité des départements d'outre-mer soit prise en compte dans le nouveau traité d'union politique de façon explicite et dans le cadre d'une solidarité stratégique entre toutes les parties.

L'Europe peut être une chance réelle pour les départements d'outre-mer. Nous sommes prêts, madame le ministre, à la saisir, à condition que l'on fixe les règles d'un partenariat authentique, que l'on associe directement nos pays à l'élaboration d'une politique communautaire périphérique et qu'on leur laisse un minimum de maîtrise dans la construction de leur avenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. Je vous remercie. La parole est à M. François Loncle.

M. François Loncle. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je limiterai mon intervention à deux remarques. L'une concerne notre continent et l'autre la nature des débats européens qui, fort heureusement, sont organisés maintenant régulièrement grâce à la volonté du Parlement et à la bienveillance du Gouvernement.

S'agissant de l'Europe, on peut se demander si, dans le processus d'une construction européenne, certes par à-coups, mais relativement linéaire depuis la signature du Traité de Rome, on a mesuré le bouleversement dû à la chute du mur de Berlin. Autrement dit, peut-on concevoir l'Europe des Douze comme on pouvait la concevoir avant cet événement qualifié par Vaclav Havel de bouleversement, de séisme ?

Le président de la commission des affaires étrangères, Michel Vauzelle, a avancé l'idée d'une confédération, d'une structure d'accueil, de dialogue, de travail, de coopération. Les pays de l'Europe centrale et orientale sont dans un état de désarroi et d'incertitude que maints orateurs ont décrit au cours de la soirée. Face à la guerre civile yougoslave et aux risques de balkanisation dont parlait Michel Noir, n'est-il pas grand temps de reprendre cette idée de confédération, qui a échoué dans un premier temps à Prague, mais qui apparaît d'une urgente nécessité ? Pourquoi, comme l'a dit Michel Vauzelle, ne pas prendre des initiatives au niveau des parlements nationaux afin que l'ensemble des représentants des peuples de l'Europe de l'Ouest et de l'Europe de l'Est prennent en compte cette urgente nécessité ?

Ma seconde remarque concerne la nature de nos débats sur l'Europe.

Les députés présents ce soir ont suivi la plupart de ces débats : débats en commission des affaires étrangères, à la délégation pour les communautés européennes, débats concernant la ratification des traités, débats d'orientation, débats préparatoires à des événements aussi importants que le sommet de Maastricht ou encore, tout récemment, débats budgétaires concernant les affaires européennes.

Parfois, l'on vote, quand il s'agit d'une ratification, par exemple. On peut regretter d'ailleurs que la plupart de ces textes ne puissent faire l'objet d'aucun amendement, d'aucun correctif. Dans le débat budgétaire, et même quand des procédures constitutionnelles telles que l'article 49-3 nous menacent, il arrive fort heureusement que l'on puisse voter. Ce fut le cas il y a quelques jours pour le budget des affaires européennes comme pour quelques autres.

Dans des débats comme celui de ce soir, comme il y en a eu et comme il y en aura d'autres, on peut se demander si l'on ne pourrait pas matérialiser par un vote les propositions, les prises de position qui sont faites çà et là, qui permettent de plus en plus souvent de dessiner, avec pour certains beaucoup d'espérance et, en tout cas, beaucoup d'intérêt, de véritables majorités européennes dans cet hémicycle, comme chez nos partenaires des Douze.

C'est une suggestion certes un peu audacieuse, mais qui peut être intéressante pour beaucoup d'entre nous. Nous ne sommes pas ici dans une conférence des annales. Il y a des colloques où l'on débat de l'Europe. Il faut que là où siège la représentation nationale, ce type de débat se termine par une sanction politique, c'est-à-dire un vote démocratique de chacun des représentants de la nation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Marie Caro.

M. Jean-Marie Caro. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'Europe se trouve confrontée depuis deux ans à un triple problème du fait de la dislocation de ce qu'était le bloc communiste : la disparition de la menace soviétique met en cause l'un des facteurs de cohésion

de l'Europe occidentale, ainsi que tout son système défensif : la crise économique, sociale, idéologique et politique que traverse toute la partie orientale de l'Europe oblige l'Europe occidentale à assumer des responsabilités nouvelles à l'égard de cette région de façon à favoriser le développement économique, la restauration de la démocratie et la solution des affrontements nationaux dans cette région ; enfin, la réunification de l'Allemagne ébranle l'équilibre sur lequel reposait l'Europe communautaire au cours des dernières décennies.

La rapidité de ces évolutions et la gravité de la crise obligent à réviser les perspectives dans lesquelles on pouvait concevoir un lent renforcement de la Communauté européenne précédant un élargissement progressif.

Trois certitudes s'imposent dès lors à nous.

Première certitude : la Communauté apparaît comme la seule structure internationale susceptible de dégager une identité de sécurité et de défense apte à répondre aux besoins de l'Europe.

Deuxième certitude : l'adhésion à la Communauté, avec, comme première étape, une association, constitue le seul moyen de conforter les pays d'Europe centrale dans une conception raisonnable de leur sécurité, de leur stabilité et de leur développement. Cela signifie que la Communauté est appelée à devenir, beaucoup plus vite qu'on pouvait le prévoir, la structure essentielle de la paix et du développement de l'Europe tout entière.

Troisième certitude : l'Allemagne réunifiée est appelée à jouer un rôle majeur dans la transformation de l'Europe centrale. C'est en l'associant étroitement au reste de l'Europe occidentale, c'est-à-dire en renforçant puissamment et rapidement l'institution communautaire, que l'on peut éviter qu'elle n'y exerce une domination qui ferait renaître les craintes et les rivalités du passé.

Nous avons la chance que les Gouvernements français et allemand, ainsi que la plupart de leurs partenaires, à l'exception peut-être du Royaume-Uni, aient perçu ces nécessités et aient entrepris de leur donner une réponse rapide. Tel est le sens des décisions qui ont conduit à la conférence intergouvernementale qui doit aboutir, au sommet européen de Maastricht, à un renforcement substantiel de l'Europe communautaire. Tel est aussi celui du rapprochement et de l'indispensable partenariat franco-allemand.

L'Allemagne manifeste le plus grand souci que l'accroissement de sa puissance démographique et économique ne se traduise pas par une domination à l'Est et un isolement à l'Ouest. Elle doit cependant veiller au danger que crée l'apparition, notamment dans l'ancienne R.D.A., d'un néonationalisme que la grande majorité de l'opinion allemande rejette totalement.

On trouve la preuve de cette volonté allemande dans les concessions considérables faites par l'Allemagne à l'égard de ses voisins de l'Est, notamment la Pologne, dans les traités d'amitié et de bon voisinage qu'elle a signés - reconnaissance des frontières, statut des minorités, aide économique.

On la trouve encore dans la constance de sa volonté de rapprochement avec la France : coopération militaire, solidarité avec les intérêts français en Méditerranée et en Afrique. On la trouve enfin dans son souci de renforcer les structures de la Communauté et d'en étendre les compétences à des domaines nouveaux : Union économique et monétaire, association U.E.O.-Communauté, politique extérieure commune, pouvoirs du Parlement européen.

Il n'y a pas d'alternative à cette option.

La nature même des Etats-Unis, de leur système démocratique, de leurs préoccupations économiques, de leur conception de leur rôle mondial, en fait pour l'Europe un partenaire indispensable mais ne permet pas de les associer, de façon étroite et permanente, à l'Europe. La place respective de l'Union soviétique, de l'Asie orientale, du Moyen-Orient et de l'Europe occidentale, dans leurs préoccupations, est en voie de se modifier au détriment de l'Europe, et le Royaume-Uni est désormais contraint de rééquilibrer en faveur de l'Europe, une politique qui avait, jusque-là, été d'abord orientée vers l'association avec les Etats-Unis. C'est ce que semble faire le gouvernement de M. Major, en dépit de l'opposition d'une fraction des conservateurs.

Par ailleurs, la puissance de l'Allemagne étant ce qu'elle est, et ses capacités de participer au développement économique de l'Europe orientale, y compris de l'U.R.S.S., ne pou-

vant être égalées par aucun autre pays, il n'y a rien à attendre de tentatives d'isoler l'Allemagne ou d'organiser l'Europe sans elle ou contre elle.

Enfin, le retour à une vision nationale des intérêts de chacun dans le domaine économique comme dans le domaine politique ou dans celui de la défense conduirait inévitablement à une régression de l'économie, à un affaiblissement de la démocratie et à une mise en cause de la sécurité de chacun.

Le rôle fondamental de l'action politique commune de la France et de l'Allemagne a permis la relance du débat sur l'union politique européenne.

L'essentiel de la proposition franco-allemande du 14 octobre est constitué par des textes destinés à être négociés dans le cadre de la conférence intergouvernementale. La seule décision annoncée comme déjà prise, celle de créer le corps d'armée franco-allemand, qui relève du domaine bilatéral, demeure ouverte aux autres membres de l'U.E.O.

Après l'échec de la proposition néerlandaise en septembre, la conférence intergouvernementale se trouvait dans une impasse qui risquait de conduire les Douze à l'échec lors du sommet de Maastricht.

La proposition franco-allemande présente une voie pour sortir de cette impasse et la décision de créer un corps binationnel, sous la responsabilité de l'U.E.O., oblige tous les gouvernements à définir l'organisation que l'Europe entend donner à sa défense. Tous se déclaraient décidés à aboutir dans ce domaine, mais la négociation pour y parvenir piétinait. Il fallait donc une initiative qui mette les gouvernements face à leurs responsabilités.

Ce qu'ont entrepris Français et Allemands constitue aussi une réponse au défi qui s'est présenté à l'Europe avec l'affaire yougoslave.

Le souci des Américains de ne pas participer à une entreprise destinée à ramener la paix dans ce pays a empêché l'O.T.A.N. de se mettre au service d'une politique européenne dont cela aurait été l'objet, et l'Europe s'est trouvée dépourvue de moyens d'action au moment où les Douze ont été amenés à prendre des initiatives en faveur de la négociation entre les parties en conflit. Il leur a fallu plus de deux mois pour définir les options à partir desquelles l'Europe pourrait être amenée à agir et à examiner quelles forces les pays membres pourraient employer dans chacun de ces cas, puis pour mettre sur pied un embryon d'état-major.

Ces lenteurs et ces délais ont fait qu'au moment où l'Europe aurait pu sinon recourir à la force, du moins menacer d'y recourir pour faire pression et amener les parties en cause à accepter un cessez-le-feu et à négocier sérieusement, elle a été privée de cet instrument de dissuasion, ce qui constitue l'une des causes essentielles de son échec.

L'initiative franco-allemande devrait la mettre à l'abri du renouvellement de telles situations, même si elle apparaît trop tardive pour pouvoir contribuer au rétablissement de la paix en Yougoslavie.

Le sommet de Maastricht ne débouchera pas sur la mise en place d'Etats-Unis d'Europe, mais il devrait permettre de franchir une étape importante vers un renforcement des structures communautaires qui rendrait possible, d'une part, l'élaboration d'une politique commune face aux grands problèmes internationaux - effondrement de l'U.R.S.S., concurrence de l'Extrême-Orient, organisation de la paix au Moyen-Orient et crises nationales en Europe, d'autre part, l'extension progressive des garanties de développement économique, de maintien de la démocratie et de sécurité offertes par la Communauté à l'ensemble de l'Europe par des contrats d'association menant à l'adhésion de tous les pays européens qui le veulent.

La Communauté européenne d'hier a été, pour la France, un passage obligé d'une vision hexagonale et protectionniste de son destin à une ouverture sur le monde occidental. L'Union européenne de demain devrait lui permettre d'aborder dans les meilleures conditions les problèmes posés par le développement d'une économie et d'une civilisation planétaires.

Notre objectif est donc clair pour Maastricht et pour l'après-Maastricht : c'est par l'action d'une France volontariste, pour le renforcement inlassable de sa coopération permanente avec l'Allemagne, dans sa capacité d'entraînement

de ses partenaires, que l'Union européenne, formée de ses peuples libres et de ses nations démocratiques, contribuera au progrès et à la paix de notre vieux continent, qui vient de se retrouver autour des valeurs fondamentales de la civilisation que son histoire a forgées. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française, de l'Union du centre.*)

M. Jezn-Marie Daillet. Très bien !

M. le président. Je vous remercie.
La parole est à Mme Nicole Catala.

Mme Nicole Catala. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, je ne fais pas partie de ceux - je crois qu'il y en a - qui pensent que Maastricht sera une réunion sans importance. Je crois au contraire que ce sera pour l'Europe une heure de vérité.

C'est parce que j'ai cette conviction très forte que je regrette, madame le ministre, la façon dont le Gouvernement, depuis un an maintenant, a conduit cette affaire.

Ce que je lui reprocherai tout d'abord - et ce n'est pas le moindre de mes griefs - c'est de ne pas avoir vraiment ouvert de débat public sur ce grand sujet.

Voilà donc presque un an que se déroulent les deux conférences intergouvernementales qui devraient trouver leurs conclusions à Maastricht. Or, tout au long de l'année écoulée, l'opinion publique n'a eu sur ces conférences, d'une très grande importance, je le répète, que des bribes d'informations à travers la grande presse. Elle n'a pas eu les moyens de discerner quels étaient réellement les enjeux de ces négociations. Aucun effort d'information méthodique n'a été fait.

Mais je vais peut-être attendre, monsieur le président, que Mme le ministre soit de retour pour continuer.

M. le président. Je pense, en effet, que ce serait préférable.

Mme Nicole Catala. Je vais même regagner ma place en attendant qu'elle soit là

M. le président. Dans ces conditions, mes chers collègues, nous allons suspendre la séance pour dix minutes.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue le jeudi 28 novembre 1991 à zéro heure trente, est reprise à zéro heure quarante.*)

M. le président. La séance est reprise.
Madame Catala, vous avez la parole.

Mme Nicole Catala. Je reprends le fil de mon propos pour exprimer à nouveau le regret que le Parlement n'ait guère été mieux informé que l'opinion publique, dont je déplorais tout à l'heure qu'elle n'ait eu connaissance que par bribes des négociations qui se déroulaient depuis un an.

Nous n'avons pas reçu de communication écrite précise sur les points en discussion à Maastricht. En tout cas, pour ma part, je n'en ai reçu aucune.

De façon plus générale, ce que j'observe ce soir pour Maastricht pourrait être dit à propos d'autres questions touchant aux affaires communautaires. Je songe, par exemple, à la refonte, au réaménagement de la politique agricole commune, qui a été si longtemps le moteur de la construction communautaire et que l'on est en train de remodeler, pour ne pas dire de bouleverser profondément, sans que nous en soyons, ici, véritablement informés.

M. François Loncle. Vous faites partie de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes !

Mme Nicole Catala. Je croyais, monsieur Loncle, que vous étiez disposé à me laisser parler dans un certain calme.

M. François Loncle. Mais vous dites des contre-vérités !

Mme Nicole Catala. Je constate que vos résolutions sont fragiles.

M. François Loncle. En tant que membre de la Délégation, vous êtes parfaitement informée de ces questions !

M. le président. Je vous en prie, cher collègue, laissez poursuivre l'orateur.

Mme Nicole Catala. Dans aucun des autres grands pays qui sont nos partenaires, que ce soit la Grande-Bretagne ou l'Allemagne, le Parlement n'accepterait d'être à ce point ignoré et mal informé.

M. François Loncle. N'exagérez pas !

Mme Nicole Catala. Je ne suis pas la première à le dire ici, ce soir.

Cette attitude du Gouvernement contribue, à mon sens, à accroître l'impression de déficit démocratique dont souffre l'Europe et qui conduit les Français à s'interroger à son propos. En quelque sorte, le Gouvernement se comporte, agit en catimini comme le font ces « eurocrates » bruxellois que tant de nos concitoyens commencent à rejeter et à honnir. Je regrette très sincèrement que la façon souterraine dont vous conduisez les affaires de la France sur ces sujets nous fasse courir le risque, un jour ou l'autre, d'un rejet de la Communauté. Car, pour que les Français adhèrent à la construction communautaire, il faut qu'ils s'y sentent associés. Pour s'y sentir associés, ils doivent être informés. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Pourtant, je crois que, tous ici, nous souhaitons très sincèrement, très profondément une « union des Etats de l'Europe ». Alain Juppé a rappelé cet après-midi à quel point, pour nous, chacun de ces mots comptait.

Nous voudrions une union d'Etats qui soit solide, mais respectueuse des identités nationales. Nous voudrions une association des peuples libre, consciente et réfléchie. Or, madame le ministre, vous nous entraînez - tout semble malheureusement l'indiquer - vers le développement d'un pouvoir supranational anonyme et arrogant.

Qu'en est-il aujourd'hui sur ce point ? Trois secteurs doivent être distingués : la monnaie, la politique extérieure et de sécurité commune, l'approfondissement de la Communauté.

A propos de la monnaie, nous savons qu'à Maastricht devrait être normalement enclenché un processus conduisant à terme à une monnaie unique. Pour notre part, nous avons, chacun le sait, exprimé notre préférence pour une monnaie commune. Mais je ne m'engagerai pas dans ce débat, puisque nous l'aurions de toute façon le jour où nous serions saisis de la réforme constitutionnelle qu'impliquerait l'abandon de notre monnaie nationale.

J'observe simplement, ce soir, qu'il est difficile de concevoir que la future banque centrale, si elle est constituée un jour, soit indépendante au point d'être en quelque sorte dans un état d'apesanteur politique. Il faudra bien, d'une façon ou d'une autre, qu'une autorité politique soit à même de lui tracer des orientations ; c'est peut-être ce jour-là seulement qu'émergera, en quelque sorte, le premier gouvernement de l'Europe. Nous n'y sommes pas encore.

Quant à la future politique extérieure et de sécurité commune, je me bornerai à constater qu'une ambiguïté fâcheuse entoure encore les domaines dans lesquels le Conseil pourra décider à la majorité qualifiée de mesures qui peuvent être importantes. Cette ambiguïté me semble grave s'agissant de sujets d'une importance vitale pour notre pays. Nous voudrions savoir, par exemple, si le Gouvernement est prêt à admettre que des mesures aussi sérieuses qu'une intervention militaire extérieure puissent être demain décidées à la majorité et imposées à la France.

Mais c'est surtout de l'approfondissement de la Communauté que je voudrais parler maintenant. Nombreux sont ceux qui déplorent les dysfonctionnements de la Communauté, l'absence de débat démocratique en son sein, le caractère abstrait, inapproprié, parfois tout à fait fâcheux, des décisions qu'elle prend. De ce point de vue, certaines décisions écentes, concernant notamment l'industrie des pays de la Communauté, montrent combien elles peuvent être néfastes ou déplorables.

L'un des objectifs premiers de la conférence de Maastricht devrait être, me semble-t-il, de remédier à ces dysfonctionnements. Je ne crois pas, malheureusement, qu'on en prenne le chemin.

Malgré cela, on s'apprête à étendre d'une façon considérable le champ des compétences communautaires, sans se préoccuper suffisamment des difficultés nouvelles qu'une telle extension risque d'emporter.

Si je crains que le sommet de Maastricht ne comble pas les failles du fonctionnement démocratique de l'élaboration des règles communautaires, c'est d'abord parce que tout indique aujourd'hui qu'il n'aboutira pas à placer la Commission sous un véritable contrôle politique. Personne, semble-t-il, ne voulant faire de peine à M. Delors, on va, probablement à l'inverse de ce qu'il faudrait faire, étendre encore les prérogatives de la Commission, son rôle, son influence au cœur des mécanismes communautaires.

La redéfinition des pouvoirs respectifs du Conseil et du Parlement européen au profit de ce dernier n'est pas non plus sans m'inspirer quelques inquiétudes.

La première tient au comportement parfois surprenant des parlementaires européens. Je songe à une délibération toute récente par laquelle ils ont refusé - à leur propre étonnement, semble-t-il - d'imposer aux Etats membres de la Communauté l'adoption de la norme unique D 2 Mac, ouvrant ainsi la voie à la fabrication et à l'importation de téléviseurs d'origine japonaise ou américaine, alors que tout le monde semblait d'accord pour imposer dans la Communauté la norme D 2 Mac, puis HD Mac. Décision curieuse ! Il semble que les délibérations du Parlement ne soient pas toujours assez réfléchies.

Second motif d'inquiétude : la nouvelle procédure de codécision, qui a été imaginée pour associer davantage le Parlement européen au pouvoir législatif, est si complexe qu'elle risque en définitive de rendre encore moins lisible pour les citoyens de la Communauté le processus de décision communautaire. Alain Lamassoure a dit avant moi combien il serait à cet égard nécessaire d'introduire plus de transparence, un peu de *glasnost* dans ces mécanismes communautaires afin que les ressortissants des douze Etats puissent dire à qui incombe une décision positive ou une décision négative. Tel n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

Il est donc à craindre que la dérive technocratique de la Communauté ne soit pas stoppée par le sommet de Maastricht et que nous demeurions encore loin d'une véritable association des peuples et de leurs représentants à la vie de la Communauté. Le fameux déficit démocratique va, je le crains, subsister.

Or, malgré ce constat, on nous propose d'étendre de façon très considérable les compétences de la Communauté. Nous sommes en présence de quelque chose qui ne fonctionne pas bien, mais on veut malgré tout lui conférer encore plus d'attributions et plus de compétences.

Ce sera le cas pour l'environnement, pour la recherche et le développement - sont des matières déjà visées dans l'Acte unique -, mais aussi pour les questions sociales.

Je veux, ici, ouvrir une parenthèse. On nous annonce un accroissement des prérogatives de la Communauté dans le domaine social, mais en précisant immédiatement qu'il s'agira surtout des relations du travail. Or, dans ce domaine, l'harmonisation a déjà fait des progrès non négligeables. De toute façon, chacun sent bien que les véritables problèmes posés par le rapprochement des législations et des systèmes sociaux des Etats membres portent sur la protection sociale, et non pas du tout sur le contrat de travail, ni même sur la durée du travail - domaine dans lequel on sait bien que la Communauté restera prudente. C'est à propos des systèmes de protection sociale que se posent les véritables problèmes. Or ils ont été soigneusement tenus à l'écart de toute perspective d'intégration ou d'extension des compétences de la Communauté.

Les compétences de la Communauté vont également s'étendre à des domaines comme la santé, la culture, l'éducation. Eh bien, je me demande si les instances supranationales ont vraiment vocation à traiter utilement de ces matières. Ainsi, en Allemagne, par exemple, l'éducation ne relève pas de l'Etat mais des *länder* ; le projet de traité va donc, en quelque sorte, lui faire sauter un étage : celui de l'Etat.

Bref, je crains qu'en ajoutant tous ces domaines - le tourisme, la protection des consommateurs, et bien d'autres encore - aux compétences de la Communauté, celle-ci ne soit conduite à s'occuper de tout, et à le faire plus ou moins adroitement, de façon plus ou moins justifiée, au risque de susciter de multiples réactions de rejet à l'égard de ses interventions.

Cet élargissement va, de toute façon, multiplier les domaines dans lesquels les compétences communautaires et les compétences étatiques seront désormais en concours. Certes, nous savons que ces concours de compétences devront être réglés par l'application du principe de subsidiarité. Mais si, comme je l'ai déjà dit, l'idée de subsidiarité me paraît juste et utile, je ne crois pas, en revanche, qu'elle permette de trancher les conflits de compétences qui se poseront inévitablement.

J'ajoute que, lorsqu'on prévoit que la Communauté agira quand l'action envisagée pourra être mieux conduite à son niveau, cette formule lie la répartition des compétences à une appréciation qualitative, forcément aléatoire et donc non satisfaisante du point de vue juridique.

Cela confère d'ailleurs encore plus d'importance à la question de savoir quelle sera l'instance qui sera juge de cette répartition des compétences entre la Communauté et les Etats. Je considère, pour ma part, qu'il est souhaitable que ce soit, non la Cour de justice, mais un organe pourvu d'une légitimité politique. Notre délégation a fait à ce sujet des propositions que son président, M. Josselin a évoquées cet après-midi, en les complétant. Je souhaite vivement, madame le ministre, que vous fassiez prévaloir à Maastricht le point de vue qu'il a exposé devant vous.

A ce sujet, puis-je vous suggérer de concevoir autrement la vocation de la Communauté ? En effet, je crois que l'on a tort, à propos de l'extension de ses compétences, de toujours raisonner en termes de règlement, en termes de pouvoir de décision unilatéral. L'action de la Communauté ne serait-elle pas à la fois mieux accueillie et plus judicieuse si elle revêtait un fondement contractuel ? Après tout, nous connaissons aujourd'hui, dans les rapports entre l'Etat et les régions, la formule des contrats de plan Etat-région qui permet à l'Etat de soutenir telle action, d'appuyer telle politique, tel aspect de l'aménagement du territoire, tel effort mené par une région. Pourquoi la Communauté ne se bornerait-elle pas à des interventions reposant sur cette base contractuelle - je pense en particulier à des domaines comme la culture ou l'éducation - en s'interdisant des interventions réglementaires unilatérales qui ne peuvent, à mes yeux, que susciter le mécontentement des citoyens dans la mesure où elles liment et abolissent les spécificités nationales.

En conclusion, madame le ministre, au-delà des différences de sensibilité qui se sont exprimées ce soir à cette tribune et que vous avez peut-être entendues, même si vous n'y avez pas été toujours attentive des préoccupations communes ont été formulées, les unes techniques, les autres politiques, que vous ne pouvez pas ignorer. Dans la mesure où, dans ces négociations si importantes pour elle, vous représentez la France, vous n'avez pas le droit de ne pas prendre en compte les préoccupations que nous exprimons ici au nom du peuple français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, il y a quelque paradoxe, à quelques semaines des négociations qui vont avoir lieu à Maastricht, de voir, d'une part, les enjeux considérables de ces négociations, enjeux qui ne sont rien moins que l'avenir de la démocratie et celui de la France, et, d'autre part, l'intérêt insuffisant qu'elles suscitent. Mais nos collègues ont quelques excuses : comme j'ai déjà eu l'occasion de le souligner lors de la discussion budgétaire, le Parlement est sous-informé.

Mme Nicole Catala. Je ne suis pas seule à le dire !

M. Jean-Pierre Chevènement. L'opinion elle-même ne connaît pas l'importance des enjeux qui seront débattus à Maastricht. M. Josselin, président de la délégation de l'Assemblée nationale pour les Communautés européennes, a eu l'occasion de le dire, et, dans un texte qu'il a signé avec des

parlementaires appartenant à tous les groupes politiques, il a souligné le déficit démocratique qui existe dans les Communautés européennes. Cela mérite donc qu'on s'interroge.

Je suis frappé, depuis quelques mois que je m'immerge dans ce sujet, de son extrême complexité : complexité des procédures, complexité des problèmes abordés, immensité des enjeux. Vous vous souvenez peut-être, si vous avez lu les mémoires de Jean Monnet, que celui-ci raconte qu'il avait affiché dans son bureau, derrière lui, une représentation du *Kon-Tiki*, ce radeau symbolique qui d'un explorateur norvégien des temps modernes qui avait voulu rééditer, à une autre occasion, une exploration pharaonique, se laissant dériver à partir des côtes de l'Afrique pour aller il ne se sait où, dans le but d'établir la plausibilité d'un peuplement de l'Amérique du Sud par des hommes venus d'Afrique.

C'est l'histoire d'une dérive : on part, mais on ne sait pas très bien où on va ! Et la question que je me pose est de savoir si nous sommes tous embarqués sur le *Kon-Tiki* ! (*Sourires.*)

Permettez-moi de vous livrer quelques réflexions de bons sens.

L'Histoire a mis en évidence deux formes d'organisation de la vie internationale : l'Empire et la nation. On n'en a pas encore vu d'autre, ce qui ne signifie pas qu'on ne puisse pas inventer, sinon, il n'y aurait pas d'Histoire. Mais, ou bien l'Empire absorbe les nations, ou bien il s'effondre et les nations reparaissent - c'est ce que nous voyons en ce moment en Europe de l'Est et en U.R.S.S. -, et si elles se déchirent, l'Empire renaîtra. Tel est l'enseignement de l'Histoire.

J'ajoute que, trop souvent, lorsqu'on parle des nations, on confond deux conceptions : celle de la nation citoyenne, unie par un vouloir vivre commun, qui est née pendant la Révolution française, et celle de la nation ethnique. Pour passer de l'une à l'autre, il a fallu des siècles à la France.

Bien entendu, c'est ce modèle de la nation citoyenne que nous devrions proposer aux jeunes nations qui viennent de naître parce qu'elle a une fonction d'intégration, qui dépasse la gestion économique, une fonction éminemment politique et culturelle. A vouloir méconnaître la conception de la nation citoyenne, on risquerait à la fin de récolter l'autre, la nation ethnique !

Que sommes-nous en train de faire, madame le ministre ? Faisons-nous, comme l'a dit cet après-midi M. le ministre d'Etat, une fédération ? En sommes-nous déjà là ? Dans ce cas, il faudrait se demander quelle est la place exacte qui est faite au fameux principe de subsidiarité auquel on se réfère souvent sans jamais dire exactement en quoi il consiste. Car les Communautés seront compétentes en tous domaines : l'agriculture, l'industrie, la recherche, la technologie, le tourisme, la culture.

Mme Nicole Catala. Eh oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. On se demande véritablement ce qui restera aux Etats,...

Mme Nicole Catala. Rien !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... à moins que ceux-ci soient voués à devenir de simples services extérieurs.

Mme Nicole Catala. Des provinces !

M. Jean-Pierre Chevènement. Plusieurs de nos collègues ont souligné le déficit démocratique dont souffre la Communauté.

Où est la légitimité ? Est-elle dans le Parlement européen ? Ce n'est pas faire injure aux parlementaires de Strasbourg que de rappeler que chaque fois qu'il y a une élection européenne - celle-ci se déroulant d'ailleurs selon des modes de scrutin différents selon les pays - on parle essentiellement de problèmes nationaux, que les votes se font sur critères nationaux et que, au soir des résultats, on suppute ce que seront ceux des prochaines échéances électorales dans chaque pays. Ce sont des observations de bon sens que chacun peut faire et il me semble qu'un élu du peuple peut les faire, y compris au sein de nos institutions dont nous savons d'ailleurs qu'il ne faut tout de même pas penser trop de bien ! Je m'exprime donc librement.

Suffit-il d'accroître les pouvoirs du Parlement européen pour créer une légitimité ? Il me semble que ceux qui ont voulu l'élection de l'Assemblée européenne au suffrage universel n'ont peut-être pas pris suffisamment en compte ce qu'est réellement la démocratie et ce qu'est son substrat philosophique. La démocratie, ce n'est pas seulement un rite ; cela ne consiste pas uniquement à glisser une enveloppe dans une urne, comme l'archevêque de Reims cassait jadis la sainte ampoule sur le front du dauphin pour le sacrer Roi de France, même si je sais bien que Pascal a dit qu'en multipliant le geste de la prière on finirait par trouver la foi ! (*Sourires.*)

La démocratie, c'est une philosophie - c'est le rationalisme, disons-le - l'échange argumenté, le débat, la foi dans la raison humaine et, naturellement, quelques références communes comme une langue dans laquelle on puisse se comprendre. Je ne suis pas certain que le paysan de l'Épire et le pêcheur du Jutland puissent facilement se retrouver aujourd'hui dans un débat démocratique à l'échelle de la Communauté européenne tout entière.

Sommes-nous véritablement en train de construire une fédération, ou ne sommes-nous pas plutôt en train de reconstituer une sorte de Saint Empire ? De bons esprits, tel ce juge à la Cour de justice de Luxembourg, ont émis en effet l'idée qu'on pouvait faire un parallèle entre la construction européenne telle qu'elle s'est développée et l'ancien Saint Empire romain germanique.

Disons que la Commission, composée d'hommes éminents nommés par les gouvernements, et s'appuyant sur une technocratie impressionnante, a, dans le fonctionnement quotidien des Communautés européennes, un rôle qui, pour des raisons presque biologiques, devient prépondérant à quatre ou cinq heures du matin ! (*Sourires.*)

Plus de quatre mille règlements, des milliers et des milliers de décisions...

Mme Nicole Catala. Plus de 20 000 !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... des dizaines de directives échappent en fait à tout contrôle autre que celui du Conseil européen ou du conseil des ministres, dont la légitimité est certaine.

Des normes juridiques assez enchevêtrées, une prépondérance du droit communautaire sur le droit interne, une banque centrale indépendante aux alentours de l'an 2000 avec un gouvernement inamovible nommé pour sept ans : tout cela ne pose-t-il pas un problème du point de vue de la démocratie ? Ne faudrait-il pas s'orienter sur une autre voie ? C'est ce que, pour ma part, je pense. Nous n'en sommes pas encore tout à fait là, mais il n'est peut-être pas trop tôt pour que ce débat ait lieu en plein jour...

Mme Nicole Catala. Enfin !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... et pour que nous puissions avoir cet échange argumenté qui, je le répète, est à la base de la démocratie.

Quelle est la logique de l'union économique et monétaire telle qu'elle se présente ? A terme, il y aura une banque centrale indépendante, donc une politique monétaire indépendante avec une fixation des taux par cette banque, des normes de déficit budgétaire qui seront peut-être établies par le Conseil européen ou par le conseil des ministres de l'économie et des finances, voire une politique monétaire très restrictive. Mais la perspective d'une monnaie unique n'entraîne-t-elle pas, par définition, une politique déflationniste qui est certainement au rebours de ce qui serait nécessaire, c'est-à-dire une initiative européenne de croissance de nature à faire reculer le chômage dans toute l'Europe ?

M. Roland Carraz. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Chacun sait que, s'il y a beaucoup de chômeurs en Europe, cela tient à ce que, depuis quinze ans, la croissance y est beaucoup plus faible qu'au Japon et aux Etats-Unis. Certes, il y a à cette situation des causes structurelles, mais ne pourrait-on pas programmer entre les différents Etats des politiques expansionnistes, des politiques ambitieuses qui seraient de l'intérêt du monde entier : des Etats-Unis, qui ont un déficit considérable, des pays en voie de développement et, bien sûr, des pays européens eux-mêmes ?

On comprend certes l'attitude du C.N.P.F., qui, selon un grand journal du soir, a déclaré : « L'Europe impose d'abaisser les prélèvements qui pèsent sur les entreprises françaises, d'harmoniser les conditions fiscales et sociales dans chaque pays. » Mais ce n'est pas tout à fait l'Europe sociale que nous voulons.

En fait, quand on examine ce qui s'est passé depuis une vingtaine d'années et que l'on essaie de faire un peu de prospective, on ne peut manquer de se poser la question de savoir si l'Europe n'est pas d'abord une Europe oligarchique, une Europe dont la logique dominante est celle des grands groupes en voie de mondialisation, que les Etats nationaux aident et soutiennent par diverses dispositions. En vérité, les Etats sont subordonnés à la logique de ces grands groupes qui, eux-mêmes, jouent de la concurrence entre les Etats nationaux.

Si certains pensent que je ne décris pas la réalité, je suis tout à fait ouvert au débat. Pour ma part, il me semble que c'est la réalité et que cette logique est aussi celle de la grande zone de libre-échange vers laquelle nous nous acheminons *volens nolens* avec la négociation sur l'espace économique européen et, bien évidemment, avec l'association souhaitable des nouvelles démocraties surgies à l'est de l'Europe.

Nous pouvons aussi, madame le ministre délégué, nous interroger sur la politique étrangère et de défense. M. Roland Dumas, cet après-midi, nous disait que ce qui avait manqué à l'Europe dans un certain nombre de crises récentes, c'étaient des instruments suffisamment puissants pour se faire entendre. Mais est-ce vraiment des instruments qui ont manqué. N'est-ce pas plutôt la volonté politique ?

Dans l'affaire du Golfe, et sans parler des nations latines, la Grande-Bretagne et l'Allemagne n'étaient pas vraiment sur la même ligne. Le sont-elles aujourd'hui vis-à-vis de l'Union soviétique et de l'aide qu'il faut lui apporter ? Plus généralement, les Européens ont-ils une position commune sur le problème yougoslave et sur l'O.T.A.N. ? Ce sont là des questions de bon sens qu'il faut poser, car c'est la volonté politique qui commande le reste.

En matière de défense, le corps d'armée franco-allemand est à première vue une très bonne idée s'il permet de promouvoir une identité européenne de défense. Mais M. Genscher, devant les commissions des affaires étrangères et de la défense réunies la semaine dernière, nous a dit que la division allemande serait affectée à la fois à ce corps d'armée et à l'O.T.A.N. Il y a donc de fortes chances que l'Allemagne nous rapproche plus de l'O.T.A.N., que nous ne parvenions à faire admettre à l'Allemagne et aux autres partenaires européens l'idée d'une défense européenne indépendante.

Ces questions peuvent paraître impertinentes, mais elles ne s'en posent pas moins, non seulement parce que l'Europe est une chose irréversible, ne serait-ce qu'à cause de la géographie, mais également parce qu'il est souhaitable d'aller vers un renforcement des solidarités européennes. La « chose européenne », si je puis dire, cette culture de la vie commune dont a parlé M. Genscher l'autre jour devant nos commissions réunies, est tout à fait souhaitable, mais à condition d'interrompre à temps la dérive du *Kon-Tiki*.

Pour ce faire, je ferai quelques suggestions à nos négociateurs.

Il faudrait d'abord donner un contenu au principe de subsidiarité. L'Europe doit faire ce qu'elle est capable de faire, et pas le reste. Et elle est capable de beaucoup !

Il faut aussi rétablir le contrôle des parlements nationaux. J'ai déjà fait des propositions en ce sens, qui ont été reprises, et l'idée devait cheminer favorablement dans les mois qui viennent.

Il faut surtout partir de politiques concrètes plutôt que du dessin, sans doute vaste et séduisant, de se doter d'une monnaie unique. Selon le plan Werner de 1970, ne devait-elle pas être réalisée en 1980 ? Et je rappelle qu'en 1978, les accords de Hanovre en prévoyaient la réalisation en plusieurs étapes. Si l'on veut sauver la politique agricole commune, ou mettre en œuvre une véritable politique industrielle et technologique commune dont nous avons le plus grand besoin, notamment dans le secteur de l'informatique, où nos entreprises souffrent cruellement de l'absence d'une politique européenne, que ce soit dans le domaine des circuits intégrés ou dans celui des périphériques d'ordinateurs, il faut partir de politiques concrètes. On va supprimer, dans la ville dont

je suis maire, 1 000 emplois parce que, dans le domaine de l'informatique, où pourtant il y a de l'argent à gagner et des produits à fabriquer, les sociétés ont baissé les bras, ne se jugeant pas de taille à relever le défi de la concurrence américaine et japonaise. N'aurait-on pas pu les aider ?

Il faut, de même, une Europe des T.G.V., de l'espace, des télécommunications, des industries de défense, dont je pourrais parler longuement. une Europe sociale - M. Bachy vient d'en faire état - une Europe des projets et des coproductions en tous domaines.

Bref, madame le ministre, je souhaite que l'Europe soit synonyme de construction et non d'empêchement et que l'on parte, pour la remettre sur ses pieds, de ces éléments de base que sont les nations citoyennes, qui ne sont pas à elles-mêmes leur propre fin mais servent toute une hiérarchie de valeurs humanistes, dont celle de la devise républicaine : « Liberté, Egalité, Fraternité », valeurs qui surdéterminent la vie des nations.

Chacune de nos nations, en Europe, est irréductible à toutes les autres. Chacune a sa spécificité, sa vocation propre, et même si nous parvenons à élaborer une politique étrangère commune, on n'empêchera pas que l'Allemagne continue de s'intéresser d'abord à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est ; que la France ait le regard tourné vers la Méditerranée, le monde arabe, l'Afrique et l'Espagne vers l'Amérique latine, que la Grande-Bretagne se veuille plus ou moins le vicaire des Etats-Unis en Europe - ce qui n'est d'ailleurs pas tout à fait souhaitable ; il serait préférable qu'elle soit plus européenne.

Je ne méconnais pas la grande difficulté de votre tâche. Vous l'avez dit à juste titre, l'Europe est quelquefois le bouc émissaire dans beaucoup de débats internes et on l'accuse facilement de sa propre carence ou de sa propre impéritie. Nombre de décisions ne sont pas prises sous prétexte que l'Europe n'en veut pas, c'est vrai. Mais si l'Europe se manifestait de manière plus dynamique, si sa philosophie était moins dogmatiquement libérale, peut-être une plus grande confiance en elle se manifesterait-elle.

Je souhaite que se développe une volonté de vivre ensemble, une véritable *affectio societatis* entre les nations d'Europe. Je ne sais si les traités de Maastricht le permettront - je le souhaite. Mais prenons garde à ce que la réalité ne se rebelle pas contre des conceptions trop idéologiques. La démocratie doit trouver son compte dans la construction européenne. L'Europe doit être celle des citoyens. La citoyenneté ne s'institue pas par traité, elle est le produit de l'histoire. Faisons en sorte, par conséquent, que l'Europe puisse progresser tout en respectant la volonté des peuples et la démocratie. Nous éviterons ainsi tout retour de bâton auquel pourrait conduire une construction rapide et hasardeuse.

Le débat ne fait que commencer et j'espère que nous serons plus nombreux les prochaines fois pour le poursuivre, car un intérêt naît dans le pays et il nous faut être capables de le maintenir. On ne fera pas, en effet, l'Europe en dehors des peuples. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Nicole Catala et M. Xavier Deniau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Xavier Deniau.

M. Xavier Deniau. Non, madame le ministre, on ne fera pas l'Europe en dehors des peuples. Mais le projet que vous nous présentez, ou plutôt que vous ne nous présentez pas, est une construction compliquée, faite de compromis superposés et de préoccupations contraires qui n'ont rien à voir avec un sentiment populaire.

Nous n'avons même pas de texte. Il est tout de même étonnant que nous n'ayons comme base de discussion que la déclaration du ministre d'Etat, qui n'entre vraiment pas dans les détails. Un débat d'orientation de cette importance sans aucune distribution de document, en dehors de cette déclaration de quelques pages, ne laisse pas beaucoup de place à la réflexion.

M. Dumas nous a dit sa conviction européenne, que nous partageons. Permettez-moi, en effet, de rappeler la vigueur de celle que le général de Gaulle a manifestée en son temps. Mais c'est avec une certaine tristesse que j'ai entendu M. le ministre d'Etat affirmer qu'être partisan de l'Europe, c'était être partisan de celle qu'on nous fabrique actuellement. Est-ce que vraiment la conviction européenne se mesure uniquement à l'aune de l'importance attachée aux rapports entre la Commission et le Parlement européen ?

Mme la ministra délégué aux affaires européennes.
Non.

M. Xavier Deniau. Certainement pas, et je vous remercie, madame, de m'approuver sur ce point.

On nous accuse d'anti-européanisme quand nous expliquons que le système, tel qu'il fonctionne à l'heure actuelle, est tout à fait désuet et extravagant et que les pouvoirs supplémentaires qu'on va donner à la Commission vont rendre encore plus improbable le bon fonctionnement de l'ensemble.

Je le rappelle, en effet, car on l'oublie régulièrement : la Commission a seule le pouvoir d'initiative, le Parlement celui de délibération et les gouvernements celui de vote. C'est exactement le contraire de ce qui se passe d'ordinaire dans un système démocratique ! Je n'ai trouvé de précédent - encore n'est-il pas parfait - que dans la Constitution de l'an VIII, où ceux qui préparaient les textes - le Conseil d'Etat à l'époque -, ceux qui avaient le droit d'en débattre, le tribunal, et ceux qui avaient le pouvoir de décider, le corps législatif, siégeaient dans trois assemblées différentes.

L'impression prévaut que le système conçu pour six pays convaincus de l'idée européenne, et notamment de la nécessité du rapprochement franco-allemand, est maintenant complètement inadapté.

Or, selon le peu que nous en savons, c'est-à-dire la déclaration de M. Dumas, on est en train de le renforcer. M. le ministre d'Etat ne nous a-t-il pas dit : « Nous instaurons dans un nombre limité de matières les éléments d'une codécision entre le Conseil et le Parlement sur la législation européenne » ? Qu'est-ce que qu'une « codécision » ? Bien qu'ayant une certaine pratique du droit constitutionnel - j'ai même mis au point quatre constitutions qui ont bien fonctionné, ce qui est toujours agréable -, je n'ai jamais entendu parler de « codécision ». Je ne connais d'ailleurs pas davantage de « législation » européenne, mais seulement des directives, des règlements et des décisions.

M. Dumas a poursuivi en disant : « Nous conférons aussi au Parlement le pouvoir d'exprimer un avis conforme sur les accords internationaux importants. » Outre que je me demande dans quel état ces malheureux accords internationaux vont sortir de Maastricht ! En effet, alors que les pouvoirs du Conseil et de la Commission s'enchevêtraient déjà dans ce domaine, voilà que maintenant le Parlement européen va s'en mêler. On ne sait plus qui va faire quoi. Un haut fonctionnaire soviétique, auquel je demandais ce qu'il pensait de la situation dans le pays, m'a dit, il y a quelques mois : « Le pire, c'est qu'on ne sait pas qui fait quoi. » Eh bien ! nous en serons au même point avec le système qu'on nous présente aujourd'hui !

M. Dumas nous a également annoncé : « Nous renforçons le rôle du Parlement dans la décision et le contrôle de la Commission. Nous généralisons, enfin, le vote à la majorité qualifiée au sein du Conseil. » Sans aller jusqu'à parler de gadget, un tel système est impossible ! En effet, d'après ce que j'ai cru comprendre par ailleurs, l'application de la majorité qualifiée, en matière extérieure, notamment, ne peut être décidée que par l'unanimité des membres. Le système n'a pas de cohérence et je ne sais pas ce qu'il donnera dans la pratique, sinon une confusion généralisée.

Le projet prévoit également des transferts de souveraineté - le mot a été prononcé. Or ceux-ci ne sont pas autorisés par la Constitution. Le Conseil constitutionnel, dans un texte célèbre, a rendu sur ce point cet avis formel, en décembre 1976 : « Considérant que si le préambule de la Constitution de 1946, confirmé par celui de la Constitution de 1958, dispose que, sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix, aucune disposition de nature constitutionnelle n'autorise des transferts de tout ou partie de la souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit : ... » C'est précis !

Toujours dans le domaine du droit - il faut bien en faire quand même aussi et non pas se lancer purement et simplement à l'aventure, comme cela semble être le cas dans toute cette affaire - je vous rappelle aussi la réponse que m'a faite M. Rocard, après plusieurs sollicitations de ma part, le 8 mai 1989. Cette réponse, qui figure au *Journal officiel* du 8 mai 1989 est la suivante : « Comme le rappelle l'honorable parlementaire, les traités occupent, dans la hiérarchie des

normes juridiques françaises, un rang inférieur à celui de la Constitution. Cette règle s'applique au droit communautaire, et notamment au droit communautaire dérivé. »

Autrement dit, tout ce qui, dans les actes européens, est contraire au corpus constitutionnel, qui comprend les lois fondamentales de la République - la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, le préambule de la Constitution de 1946 et la Constitution de 1958 - doit être considéré comme nul et non avenu. Ou alors il faut changer la Constitution ! C'est d'ailleurs ce que M. Dumas m'a répondu quand je lui ai fait remarquer que donner le droit de vote aux étrangers en France obligeait à changer l'article 3 de la Constitution. A coup sûr, madame le ministre, vous n'aurez pas l'accord des assemblées. Je ne sais pas si votre gouvernement se hasarderait à proposer au peuple français une telle disposition, mais il la refusera certainement.

M. Julien Dray. Ce n'est pas sûr !

M. Xavier Deniau. Peut-être obtiendrez-vous de vos partenaires européens une dérogation sur ce point. Je l'espère, parce que notre système est différent de celui des autres. En effet, nos conseils municipaux élisent les sénateurs qui ont les mêmes droits sur le plan constitutionnel que les députés. Accorder le droit de vote aux étrangers reviendrait ainsi à donner au vote étranger la faculté de peser sur les élections dans un grand nombre de municipalités, donc sur celles du Sénat et, finalement, à lui reconnaître un rôle constitutionnel qui peut être déterminant.

M. Julien Dray. Il faut changer de République ! C'est tout simple !

M. Xavier Deniau. Je ne vois pas pourquoi ! Je suis très satisfait de cette République qui est arrivée à résister à dix ans d'un gouvernement dont vous formez la majorité. Cela prouve qu'elle est solide.

Mme Nicole Catala. Très bien !

M. Xavier Deniau. Ces transferts de souveraineté, source de difficultés constitutionnelles, apparaissent dans d'autres cas.

La France est une république indivisible, selon l'article 2 de la Constitution. Or les traités de Maastricht prévoient, si j'ai bien compris, un conseil des régions. Plusieurs de mes collègues ont parlé du Saint Empire romain germanique. Est-ce cela qu'il faut faire ? Casser les Etats pour s'adresser directement aux Länder, aux régions italiennes ou aux nôtres ? Une telle perspective n'est, pour nous, pas acceptable. Or on a l'impression que c'est vers cette voie-là que l'on se dirige.

J'en termine sur le plan du droit.

Les traités européens ne sont en aucune façon des traités spécifiques. Ils doivent être appréhendés comme tous les autres. Vous ne pouvez donc pas affirmer qu'ils se situent en dehors des normes juridiques françaises. Comme tous les autres traités, ils sont soumis à la Constitution.

Ce n'est pas, certes, la position de la Cour de justice européenne, mais cette dernière passe son temps à aller au-delà du Traité de Rome et de l'Acte unique, comme elle ira demain, soyez-en assurée, au-delà de Maastricht. Elle s'est déjà arrogée, par rapport aux Etats de la Communauté européenne, des pouvoirs supérieurs à ceux de la Cour suprême des Etats-Unis par rapport aux Etats américains. La commission des affaires étrangères a publié à ce sujet une étude dans laquelle j'explique cela plus en détail. Je me ferai un plaisir de vous l'envoyer, si cela vous intéresse.

Nous avons beaucoup entendu parler aussi au cours de ce débat du principe de subsidiarité.

Théoriquement, ce principe, qui a été défini pour la première fois par une encyclique pontificale dans les années trente, impose de faire à chaque échelon tout ce qui n'exige pas d'être fait à l'échelon du dessus. Alors, comme je voulais savoir ce que vous en pensiez, je vous ai posé le 3 juin 1991 cette question très brève :

« M. Xavier Deniau appelle l'attention de Mme le ministre délégué aux affaires européennes sur l'avis motivé adressé à la République française, au titre de l'article 169 du traité de la Communauté européenne relatif à la réservation de la dénomination "escargot". Il lui demande si elle estime que la Commission, en adressant des observations sévères au Gouvernement français dans le cadre d'un avis motivé concernant

la dénomination de l'appellation escargot, exerce bien les compétences des institutions communautaires en se fondant sur le principe de subsidiarité. »

J'attendais votre réponse. Elle a été claire : vous ne m'avez pas répondu ! Je pense que vous étiez gênée par ce problème des escargots : entre les achatines et les escargots hélix, que fallait-il penser ?

M. François Lonclé. N'insultez pas les escargots de Bourgogne !

M. Xavier Lonclé. Au contraire, je les défends, vos escargots ! Parce que ce que veulent les Allemands, c'est infiltrer insidieusement une espèce de gastéropode qu'ils ont décidé d'appeler escargot, et ils vont vous les vendre sous cette dénomination ! (*Sourires.*) C'est ce contre quoi le Gouvernement français s'est défendu autant qu'il a pu en produisant une note très importante, riche en descriptions anatomiques.

Moyennant quoi, madame le ministre, vous êtes envoyée devant la Cour de justice européenne ! Signés d'un haut fonctionnaire anglais de la Commission on peut lire ces mots : « Mes services constatant qu'aucun changement n'est intervenu dans la position du Gouvernement français, aussi bien à la suite de l'envoi motivé que des discussions qui ont eu lieu avec eux, dans ces conditions, je me vois contraint de demander à la Commission de saisir la Cour de justice. » Et voilà les escargots en cour de justice. C'est ce qu'on appelle le principe de subsidiarité !

Nous avons déjà vu la Commission s'occuper des tourterelles, des mailles de filet, des cabines de tracteur. Arrivera-t-elle à régler des questions comme la circulation - pour l'heure, il n'y a pas d'unité des règles en Europe - ou celle, beaucoup plus grave, de la médecine vétérinaire ? En attendant, grâce à cette absence de règlement, nous importons d'Europe de l'Est des vaches étiques mais gonflées d'hormones qui font concurrence à celles de nos éleveurs, surveillées, elles, mais plus chères, évidemment.

Bref, je ne crois pas que le principe de subsidiarité préoccupe l'esprit des eurocrates, des fonctionnaires européens d'une manière générale. Et l'accord qu'on nous prépare - du moins que nous croyons qu'on nous prépare, puisque nous n'avons pas le projet - ne va-t-il pas les inciter un peu plus à se préoccuper de notre vie courante au lieu de se consacrer aux grands problèmes de ce monde, par exemple à la guerre en Yougoslavie.

A ce propos, le ministre, à ma vive surprise, s'est félicité que l'Europe ait empêché de reconnaître la Croatie et la Slovénie. L'Europe a toujours en diplomatie des succès négatifs de ce genre, ce qui a permis de compter un beaucoup plus grand nombre de morts. Or, je ne vois pas pourquoi reconnaître la Croatie et la Slovénie aurait été inacceptable, affreux, alors que, aux Nations unies, nous venons de voter par acclamation l'entrée du Lichtenstein, avec ses 25 000 habitants, des îles Marshall et de la Micronésie, qui en ont à peine plus et qui sont certainement beaucoup moins viables, politiquement et économiquement, que ces États ex-yougoslaves. Comme l'a dit le Président de la République, faire vivre des gens ensemble quand ils ne le veulent pas, ce n'est pas possible. Je ne vois pas pourquoi on a besoin d'une très longue guerre et de massacres renouvelés pour parvenir à le démontrer.

Avec les membres de l'A.E.L.E., il va y avoir sept nouveaux « entrants » dans la Communauté. Il y a eu une Europe à six, qui avait des justifications fortes. A neuf. Pourquoi neuf ? A douze - pourquoi douze ? Demain, ce sera quatorze, après-demain, à dix-neuf, puis à trente. En effet, M. Jacques Delors nous dit maintenant qu'il faut, tout de suite après Maastricht, préparer un projet à trente. Mais je me demande comment vous allez faire pour placer dans trente pays tout ou partie des 20 000 décisions, directives et règlements qui, vous le savez bien, ne sont déjà pas appliqués par plusieurs des membres actuels de la Communauté, en général les plus ardents à demander encore un peu plus de compétences européennes, encore un peu plus de textes et d'amendements maximalistes dont ils ne tiennent aucun compte ! Oui, comment allez-vous faire à dix-neuf, puis à trente ?

Dans ces affaires, nous voilà très loin de la volonté populaire qui se manifeste dans l'élection d'un Président de la République et d'un Parlement, dont est issu un gouverne-

ment. Personne ne comprendra plus rien. Il faudra être spécialiste pour parvenir à savoir ce qui peut se passer à l'intérieur d'un système d'assemblages aux compétences obscures, dans lequel le Président, la Commission, le Conseil et la Cour de justice jouent au billard.

J'ai l'impression, madame le ministre - permettez-moi de vous le dire - que vous êtes l'ange blond de cette mosaïque byzantine que l'Europe est en train d'assembler. (*Sourires.*)

J'ai l'impression également que le Gouvernement pratique la fuite en avant. Je prendrai deux exemples.

Le premier, c'est l'affaire des avions De Havilland. Notre actuel Premier ministre, Mme Cresson, avait, en 1989, quand elle présidait le comité du marché intérieur européen, proposé et même imposé à nos partenaires des règles concernant la concurrence. Maintenant, cela nous retombe sur le nez ! Il s'agit de savoir si l'on peut réclamer perpétuellement des avancées ou s'adonner à des amendements maximalistes, puis ne pas être contents quand on nous les oppose ! Ainsi, M. Brittan a dit qu'il allait s'occuper de Gaz de France, d'Electricité de France, de l'ensemble de nos affaires. Manifestement, quand il s'agit de la France, les affaires de concurrence l'intéressent encore plus qu'ailleurs ! Notre proposition de 1989, c'était de la fuite en avant !

Autre exemple de fuite en avant : le corps d'armée européen.

Nous sommes contents de ne plus nous battre avec les Allemands. Dans ma famille, comme dans bien d'autres, chaque génération a fait la guerre contre eux et a eu un blessé. Je suis le troisième. J'espère qu'il n'y en aura pas un quatrième, mais je voudrais bien que l'on m'explique ce que signifie ce corps d'armée.

Les Allemands sont bloqués. Leur constitution leur interdit d'utiliser leurs troupes hors du domaine de l'O.T.A.N. et sans son accord. Le chancelier Kohl l'a rappelé récemment. En d'autres termes, vous ne pouvez pas vous servir de ces troupes comme force d'intervention où que ce soit, et vous ne pouvez vous en servir en Europe qu'avec l'accord de l'O.T.A.N. Alors, que feront nos propres troupes, plus entraînées, disons, que les troupes allemandes composées, d'après ce que j'ai compris, de territoriaux ? Bref, je ne vois pas à quoi cela va servir. Fuite en avant !

J'en reviens à ma question : que signifie ce corps d'armée. Les Allemands sont bloqués. Leur Constitution leur interdit d'utiliser leurs troupes hors du domaine de l'O.T.A.N. et sans son accord. Le chancelier Kohl l'a rappelé récemment. En d'autres termes, vous ne pouvez pas vous servir de ces troupes comme force d'intervention où que ce soit, et vous ne pouvez vous en servir en Europe qu'avec l'accord de l'O.T.A.N. Que feront alors nos propres troupes, plus entraînées, disons, que les troupes allemandes composées, d'après ce que j'ai compris, de territoriaux ? Bref, je ne vois pas à quoi cela va servir. Fuite en avant !

Madame le ministre, vous avez récemment dû réfréner les ardeurs communautaires d'un de nos jeunes collègues, très brillant d'ailleurs, et sympathique, mais qui a tendance, quand il entend le mot : « Europe », à faire des bonds sur sa chaise. Vous lui disiez : « Prenons garde à la surchauffe et à la fuite en avant, ainsi qu'aux fausses audaces qui conduisent à de vraies impasses. » On ne saurait mieux dire ! Mais que le Gouvernement soit le premier à suivre un tel conseil !

Mme Nicole Catala. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Guy Lordinot.

M. Guy Lordinot. Madame le ministre, mon propos, centré sur les départements d'outre-mer, s'appuiera sur trois termes : intégration, protection, dérogation.

Le mot « intégration » s'applique aussi à la Communauté économique européenne, née de la réunion de six nations qui se sont affrontées dans des guerres devenues mondiales. Les difficultés sont énormes : obstacles culturels, obstacles linguistiques, nationalismes, préservation d'intérêts économiques traditionnels, etc.

L'Europe, élargie à douze, doit faire face aujourd'hui à de nouveaux problèmes d'intégration de populations qui affluent et qu'il faudra bien un jour digérer. Pour l'heure, les nationalismes s'exacerbent et tentent de rejeter l'immigration. L'intolérance gâche du terrain.

Les départements d'outre-mer, eux, offrent l'exemple d'une intégration réussie, mais réussie au bout de deux siècles : leurs populations, aujourd'hui métissées, vivent en bonne harmonie. La libre circulation des personnes et des biens dans l'espace européen auquel ils appartiennent les inquiète. Ils réclament une protection, notamment pour un produit de leur agriculture qui s'écoule en Europe, la banane. Le marché, dominé par la production sud-américaine, tend à marginaliser la production des D.O.M. et des pays A.C.P. Le combat se livre entre les producteurs des D.O.M. et des pays A.C.P., qui luttent pour leur survie, et les importateurs des pays européens qui luttent pour accroître leurs profits, tirant avantage de manière éhontée de l'exploitation féroce de la main-d'œuvre sud-américaine.

Au nom de l'Europe sociale - balbutiante, il est vrai, mais qui constituait le thème essentiel de la campagne européenne du président de notre assemblée -, un tel crime doit être condamné. Cela signifie, en premier lieu, qu'en application du principe de la préférence communautaire et des accords de Lomé, le marché européen doit absorber la production bananière des D.O.M. et accepter celle des pays A.C.P.

C'est cela qu'exigent élus politiques et professionnels de l'agriculture réunis à Basse-Terre.

Le développement économique entraîne des exigences qu'acceptent facilement des populations qui ont faim. Chacun accepte alors les sacrifices nécessaires. Mais, dans les D.O.M., il n'y a ni famine ni disette. La France nous assure l'ordinaire par l'application de sa législation sociale. Aussi devons-nous imaginer les voies et les moyens nécessaires au développement qui nous permettra de sauvegarder notre dignité et de contribuer à l'enrichissement national.

Notre développement reçoit déjà une aide et une protection française : la défiscalisation. Il appelle une protection franco-européenne et une protection européenne.

La première viendra de l'octroi de mer rénové, à condition toutefois que soit appliqué le mécanisme de déduction-récupération admis pour la T.V.A. fictive.

La seconde nécessite que la publicité pour les marchés publics soit restreinte au seul département concerné. La publication obligatoire dans les journaux européens a, en effet, entraîné l'afflux de nouvelles entreprises qui ont détruit le réseau d'entreprises du bâtiment et des travaux publics de la Guadeloupe et profondément endommagé celui de la Martinique, qui tente encore de survivre.

En l'absence de ces protections, la libre circulation des personnes et des biens créera un déséquilibre social grave, car le tissu économique appartiendra alors en totalité à des ressortissants non originaires. Il faut donc prévoir des dérogations afin de renforcer le dispositif projecteur sans lequel le développement par les autochtones resterait illusoire.

En dépit de l'article 227, alinéa 2, du traité de Rome, en dépit de l'arrêt Hansen de la Cour de justice, en dépit du POSEIDOM, les craintes demeurent que, à la suite d'un revirement de la jurisprudence ou d'un changement de position de la Commission, les départements d'outre-mer ne soient assimilés à l'Europe.

La signature prochaine du traité sur l'union économique et monétaire et l'union politique nous offre l'occasion de régler ce problème qui est devenu une véritable obsession.

En 1957, la France a spontanément inclus les D.O.M. dans le traité de Rome tout en prévoyant des possibilités d'adaptation. Les D.O.M., situés géographiquement hors de l'Europe, provoquent des réticences de la part de certains Etats membres. Ils font aussi des envieux : les Antilles néerlandaises, par exemple, souhaitent cumuler les avantages des D.O.M. et ceux qui s'attachent à leur large autonomie ; Madère et les Canaries, dont les annexes du traité d'adhésion du Portugal et de l'Espagne reconnaissent la situation particulière, obtiennent des dispositions parallèles à celles que l'on retrouve dans le POSEIDOM, le POSEIMA et le POSEICAN.

Dans des négociations difficiles, la France a obtenu des avantages substantiels pour ses départements d'outre-mer. Elle est le seul pays de la Communauté à avoir offert la liberté d'établissement en Europe à des pays de population noire.

C'est donc avec confiance, madame le ministre, que j'exprime ma certitude que nos préoccupations, communes à toutes les formations politiques, seront relayées par vos soins,

comprises, admises, concrétisées. A Maastricht, la France obtiendra que les trois principaux considérants du POSEIDOM soient annexés au traité.

L'obligeance de notre président m'autorise, à vous poser une question supplémentaire qui porte sur la coopération régionale.

Est-il vrai que les Etats-Unis ont demandé au Gouvernement d'accueillir aux Antilles et en Guyane françaises les rescapés des *boat people* haïtiens ? Dans l'affirmative, quelle a été la réponse de la France ? L'interminable drame que vit Haïti nous impose à tous de tendre la main à ce peuple qui souffre et survit, nul ne sait comment, dans une misère poignante. N'est-ce pas l'occasion de renforcer notre coopération avec le peuple haïtien, mais pas avec son gouvernement par effraction ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, Union du centre et Union pour la démocratie française.*)

M. le président. Je vous remercie.

La parole est à M. Michel Bérégovoy.

M. Michel Bérégovoy. Les problèmes propres à l'organisation de l'Europe, au développement de ses politiques communes, à son élargissement et à ses interventions dans les pays de l'Est ont logiquement dominé ce débat.

Mais peut-on s'abstenir d'examiner les problèmes qui se posent au-delà de la Méditerranée ? Peut-on faire l'impasse sur le nécessaire développement des pays du Maghreb, sur les dangers de l'intégrisme, sur le conflit israélo-arabe et la poursuite de la négociation qui a commencé à Madrid ?

Peut-on ignorer que l'intégrisme se nourrit du désespoir ? A Alger, le jeune qui fait confiance au F.I.S. est d'abord un chômeur qui se voit sans avenir dans une société qui s'appauvrit, à quelques centaines de kilomètres de la France.

A Gaza, où l'intégrisme progresse considérablement, on connaît, en plus d'une occupation militaire avilissante, une progression du chômage et de la misère, et cela, à quelques centaines de kilomètres de richesses fabuleuses.

Il est temps que l'Europe prenne conscience de la nécessité de développer ses aides aux pays de la rive sud de la Méditerranée pour qu'ils trouvent les chemins de la prospérité, de la paix et de la démocratie.

M. Michel Vauzelle, président de la commission des affaires étrangères. Très bien !

M. Michel Bérégovoy. Ne laissons pas se créer des foyers d'instabilité, d'intolérance, de totalitarisme. Développons les accords de coopération qui aideront ces pays à résoudre, du moins en partie, leur crise économique. Encourageons-les à prendre en main leur destin.

Avant d'aborder en quelques mots le conflit israélo-arabe, permettez-moi de regretter le peu d'importance qui fut donné à l'Europe lors de la conférence de Madrid.

Certes, la diplomatie française ne fut pas inactive. Mais l'impression générale ressentie par beaucoup de nos concitoyens fut que les Etats-Unis tenaient à agir seuls, forts de ce qu'ils sont au lendemain de la crise du Golfe. Oubliées leurs erreurs passées, leur méconnaissance de la réalité palestinienne !

Depuis de nombreuses années, M. le ministre d'Etat a défendu avec pugnacité des positions justes et préconisé des solutions qui apparaissent aujourd'hui comme étant celles des Etats-Unis.

Le peuple palestinien a beaucoup souffert de l'expropriation de ses terres, d'une répression très dure, de mesures économiques et sociales discriminatoires. Il s'est souvent tourné vers l'Europe - j'en ai été le témoin lors de mes déplacements dans cette région du monde - mais souvent en vain.

La conférence de Madrid, événement historique, représente une avancée considérable. Des progrès dans la négociation devront rapidement apparaître.

Chacun sait que d'autres problèmes se posent au Moyen-Orient. Je pense notamment à la souveraineté du Liban, où les accords de Taëf ont ramené la paix. Mais il faut maintenant que les forces étrangères évacuent ce pays et que des élections libres se déroulent sans tarder ; je pense au désarmement et au contrôle des ventes d'armes ; au partage des revenus provenant de l'extraction du pétrole ; aux problèmes

du développement pour lesquels certains parlementaires, dont je suis, préconisent une banque euro-arabe ; je pense enfin au respect des droits de l'homme.

Dans ce débat préliminaire au traité de Maastricht, j'ai tenu à rappeler que l'Europe ne peut pas, ne doit pas se limiter à ses seuls problèmes intérieurs ni se replier sur elle-même.

Les problèmes que je viens d'évoquer rapidement peuvent conditionner l'avenir du bassin méditerranéen. Des solutions qui seront appliquées dépend aussi notre avenir. L'Europe a besoin de stabilité dans ce bassin, et elle se doit d'agir pour éviter qu'il n'en soit pas ainsi. Il est à craindre que les pays de la Communauté européenne, en débattant les enjeux fondamentaux à Maastricht, ne se désintéressent des autres enjeux qui se situent à l'extérieur de notre continent.

Le rôle politique de l'Europe est loin de correspondre à sa puissance économique. Nous l'avons constaté à plusieurs reprises : lors de la crise du Golfe, où son engagement a été limité si l'on excepte ceux de la France et de la Grande-Bretagne ; en Yougoslavie, où malgré la volonté de la France, elle est intervenue trop timidement et trop tardivement.

Il est donc indispensable de renforcer l'union politique de l'Europe. Mais, dans le même temps, il convient de généraliser le contrôle démocratique des décisions qui y sont prises.

A l'aube du XXI^e siècle, qui ne ressemblera pas à celui que nous vivons, quels sont les défis qui se posent à la jeunesse de notre vieux continent ? En voici quelques-uns : la montée en puissance de certains pays du tiers-monde ; la dépendance de l'Europe pour ses approvisionnements en matières premières ; la poussée de l'intégrisme et de l'intolérance ; la démocratie qu'il faut mettre en place dans un très grand nombre de pays ; la faim dans le monde qu'il nous faut vaincre ; la paix et le désarmement.

Pour répondre à ces défis, je crois très sincèrement qu'il est nécessaire que l'Europe soit forte, tant sur le plan économique que sur le plan politique. Forte et démocratique, sinon elle échouera.

C'est dans cet esprit que nous vous faisons confiance, madame le ministre, à quelques jours du sommet de Maastricht. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - M. Alain Lamassoure applaudit également.)*

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué aux affaires européennes.

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, nous avons pu observer, tout au long de ce débat, à quel point l'Europe intéresse la représentation nationale. Vos interventions, toutes motivées et souvent très talentueuses, portaient du désir de poser de vraies questions.

Nous avons maintenant un débat tous les six mois, avant chaque Conseil européen. C'est une bonne chose. Mais nous aurions peut-être avantage à commencer ces débats dans la matinée pour éviter d'avoir à les terminer aussi tard dans la nuit. *(Applaudissements.)*

Pourrions-nous faire mieux ? Certainement, car c'est toujours possible. Moi, j'y suis disposée. Je crois avoir montré - plusieurs d'entre vous ont bien voulu le souligner, et je les en remercie - ma totale disponibilité à l'égard de l'Assemblée nationale ainsi que du Sénat pour débattre des questions européennes.

Je m'étonne à ce propos que quelques intervenants - c'était le cas de Mme Catala et de M. Deniau - aient regretté de ne pas avoir reçu le texte du projet de traité, car il a été communiqué à la délégation parlementaire pour les Communautés européennes, à laquelle monsieur Deniau, vous appartenez. Plusieurs orateurs se sont d'ailleurs référés à des articles du projet de traité.

M. Xavier Deniau. Nous avons eu six textes différents ! Lequel est le bon ?

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Ce sont les exigences de la négociation, mais si vous aviez posé la question à mes services, ils vous auraient, j'en suis persuadée, immédiatement indiqué le texte auquel il convenait de se référer. De toute façon, même le dernier texte qui vous a été transmis n'est peut-être pas définitif, puisque la négociation suit son cours.

Vous me permettrez, mesdames et messieurs les députés, ne serait-ce que parce qu'il est tard, d'essayer d'aller directement aux vraies questions et de simplifier le débat.

Vous avez été quelques-uns à vous plaindre de l'extrême complexité de la construction communautaire. Il est vrai qu'elle est complexe lorsque l'on descend dans le détail, mais je pense que son dessein général est assez simple à énoncer.

Ce que nous voulons faire, dans le traité que nous allons, je l'espère, approuver à Maastricht, c'est, d'une part, terminer la construction du marché unique et de ses politiques d'accompagnement, puis achever l'Europe économique par l'union économique et monétaire ; d'autre part, donner enfin à l'Europe une dimension politique au travers de trois innovations importantes : une dimension de politique étrangère, de sécurité et, un jour, de défense commune ; une coopération renforcée sur les questions de police et de justice, rendue indispensable par la suppression de nos frontières intérieures ; des dispositions concernant la citoyenneté européenne.

Je sais bien - et j'approuve Jean-Pierre Chevènement sur ce point - que la citoyenneté ne se décrète pas, mais il était nécessaire que, dans le traité, nous montrions notre souci que l'Europe ne se fasse pas simplement entre les gouvernements, ni même entre les parlements, mais soit vraiment l'expression de la volonté des peuples.

Voilà quels sont nos objectifs. J'ai d'ailleurs pu constater qu'il ne s'était pas trouvé un seul orateur pour contester la nécessité de faire l'Europe. Le débat porte sur deux questions : quelle Europe et quelles méthodes adopter pour y parvenir ?

J'espère que j'aurai réussi, au terme de ce bref exposé, sinon à vous convaincre tous, du moins à vous montrer que nous voulons d'abord des avancées concrètes et de contenu. Car ce qui nous importe, c'est avant tout le contenu, les institutions n'étant là que pour permettre à l'ensemble que nous voulons construire de bien fonctionner.

Si nous tenons à achever le grand marché, qui concerne 340 millions d'habitants, c'est parce que nous sommes convaincus qu'il peut nous apporter et qu'il nous a déjà apporté plus de croissance, et par conséquent plus de moyens de lutter ensemble contre le chômage. Mais ce grand marché ne peut pas se suffire à lui-même. L'Europe n'est pas pour nous uniquement une grande zone de libre-échange. C'est pourquoi la France, depuis toujours, demande des politiques d'accompagnement. Ce fut la politique agricole commune ; M. Rimareix a été très éloquent à ce sujet. Ce sont des politiques concernant la recherche, que M. Le Déaut a évoquées, ainsi que l'industrie. Ce sont encore des politiques concernant l'environnement ou la protection sociale.

Sur tous ces sujets qui existent déjà dans le traité, nous voulons passer de systèmes de décision à l'unanimité à des systèmes de décision à la majorité. Pourquoi ? Ce n'est pas un débat byzantin, c'est simplement parce que, lorsqu'on s'en tient à l'unanimité, il se trouve toujours quelqu'un pour bloquer la décision. Pour ces politiques que nous jugeons particulièrement importantes, il est donc nécessaire de pouvoir décider à la majorité.

S'agissant d'abord de l'industrie, sujet abordé par M. Le Déaut, par Mme Catala - qui a évoqué la directive D 2 Mac, avec une certaine inexactitude d'ailleurs - par M. Madelin et par M. Gayssot, nous voulons une politique volontaire pour les secteurs d'avenir, notamment dans le domaine de l'électronique. Par ailleurs, nous savons qu'il nous faut des règles du jeu communes en ce qui concerne la concurrence et les concentrations.

Je souligne au passage, à l'intention de M. Madelin - qui n'est plus là mais qui aura peut-être l'intérêt de lire ma réponse dans le *Journal officiel* - que ce n'est pas Mme Cresson qui, la première, a accepté que soit remis en discussion le règlement relatif aux concentrations. C'est M. Madelin lui-même qui, lorsqu'il était ministre de l'Industrie, passant outre à l'avis donné à l'époque par les services de son ministère, a souhaité que ce texte revienne sur la table. Je ne lui en fais pas le reproche, puisque nous avons nous-mêmes repris ce texte par la suite, mais je tenais à rétablir la vérité.

Après avoir défini des règles communes, nous devons veiller à ce qu'elles soient convenablement interprétées. Tel ne fut pas le cas dans l'affaire De Havilland, ce qui pose le

problème de l'équilibre des pouvoirs à l'intérieur de la Commission entre le commissaire chargé de la concurrence et ceux qui sont chargés des questions de politique industrielle.

Deuxième observation : il est faux de dire que les politiques communes aboutissent à un nivellement par le bas. M. Gayssot m'a demandé de lui citer une seule directive qui apporte des améliorations par rapport à notre législation. Elles sont très nombreuses. La directive sur les écrans de visualisation comble une lacune de la législation française et elle est très importante puisque le travail sur écran concernera bientôt près de la moitié des salariés. La directive sur les voyages à forfait protège les consommateurs contre les abus des organisateurs de voyages. Et je ne citerai pas toutes les directives, concernant l'environnement, sur la pollution de l'eau, sur la pollution par le gaz carbonique, sur la protection contre les risques liés à la recherche, qui constituent de réelles avancées même pour des pays comme le nôtre, dont les législations sont déjà très protectrices.

Troisième observation : les répercussions des politiques communes dans les départements d'outre-mer. M. Moutoussamy et M. Lordinot ont exposé leurs préoccupations à ce sujet.

Ce n'est pas la première fois que j'ai l'occasion de les entendre et de leur répondre dans cette assemblée. Qu'ils me permettent d'abord de leur rappeler que nous attachons une extrême importance au développement économique et social des départements d'outre-mer. C'est en s'appuyant sur cette responsabilité dont nous sommes investis que la France, sous sa présidence, a fait adopter le programme POSEIDOM.

Ils ont, l'un et l'autre, souligné les risques, les inconvénients possibles, les craintes que suscitait, dans les départements d'outre-mer, le développement de la coopération communautaire. Qu'ils sachent qu'à chaque examen par le Conseil de projets de directives relatives à l'achèvement du marché intérieur, nous examinons de très près les conséquences qu'elles peuvent entraîner pour les départements d'outre-mer.

Ils ont souhaité que l'on aille plus loin à l'occasion du sommet de Maastricht, en demandant que les considérants de l'exposé des motifs de la décision POSEIDOM soient repris dans une annexe au traité. Ils peuvent être assurés que je ferai tout mon possible pour plaider ce dossier dans le cadre de la conférence intergouvernementale. Bien sûr, je ne peux pas prendre d'engagement sur l'aboutissement de leur demande, car nous ne sommes pas les seuls à décider, mais je puis les assurer que Roland Dumas et moi-même la prendrons tout particulièrement en considération.

L'achèvement du marché intérieur et des politiques communes qui l'accompagnent représentent la première étape. L'achèvement de l'Europe économique, c'est l'union économique et monétaire. Vous avez été nombreux à souligner qu'il s'agissait là d'un saut qualitatif extrêmement important, car nous touchons de près à un élément fondamental de la souveraineté.

Je ne m'étendrai pas sur nos intentions. Je crois qu'elles sont maintenant bien connues. J'en ai parlé à plusieurs reprises devant les commissions spécialisées et en séance plénière. Je m'en tiendrai à une simple remarque sur le passage à la troisième étape, que plusieurs d'entre vous ont évoqué, notamment M. Madelin, M. Juppé et M. Bosson.

Ces trois orateurs ont développé à ce propos des vues contradictoires. L'un a souhaité - c'était M. Juppé, si je me souviens bien - que les parlements nationaux soient appelés à se prononcer de nouveau, en 1996 ou 1997, sur le passage à la troisième étape. Les deux autres ont souhaité, au contraire, que l'on adopte d'un seul tenant, lors de la ratification du traité, l'ensemble des dispositions conduisant à l'union économique et monétaire.

Je crois pouvoir dire ici que le Gouvernement penche nettement pour cette deuxième solution. Nous estimons que le traité de Maastricht forme un tout. Ce dont il est question dès le début, c'est de décider de l'union économique et monétaire jusque dans sa phase finale, en prévoyant bien entendu un calendrier, mais nous avons toujours procédé ainsi dans la construction communautaire, et notamment pour le traité de Rome.

Il va de soi que si nous sommes en mesure, pour l'union économique et monétaire, de projeter cette étape finale, c'est parce que nous avons vingt ans de système monétaire européen derrière nous. Il répond ainsi à M. Chevènement : si

nous avons pu sortir le rapport Werner des tiroirs, c'est bien parce que nous avons réussi à développer une pratique de coopération qui nous permet maintenant d'aller plus loin.

Dans le domaine de la politique étrangère et de sécurité, qui touche à l'union politique, nous n'en sommes pas encore là. Ce que nous voulons faire, c'est amorcer un processus pour nous permettre, un jour, d'aller au bout de l'évolution.

Je ne nierai pas ici - je tiens au contraire à le souligner - la différence entre les deux approches. Dans le cas de l'union économique et monétaire, nous pouvons aller jusqu'au bout. Pour la politique étrangère et de sécurité, pour les problèmes de police et de justice et les questions de citoyenneté - bref, pour le corps de l'Europe politique - nous voulons amorcer un processus. Ainsi s'explique que nous ayons choisi pour traiter ces sujets, de recourir davantage à des procédures intergouvernementales qu'à des procédures pleinement communautaires.

Charles Josselin avait donc raison de souligner que ce traité, au fond, procède d'une structure mixte. Je souligne que l'on mesure à cette différence à quel point, tout en étant très ambitieux, nous avons eu constamment le souci du réalisme.

Sur la politique étrangère et de sécurité, nous souhaitons faire un pas en avant substantiel puisque nous proposons que l'on puisse décider, s'agissant uniquement des décisions d'application, à la majorité qualifiée. Certains diront que c'est trop, d'autres que c'est trop peu ; je dirai, moi, que c'est déjà quelque chose, si l'on veut bien concevoir la construction européenne dans une perspective dynamique et ne pas se contenter d'un constat statique.

La politique étrangère et de sécurité suscite aussi bien des interrogations : « ces instruments dont vous aillez vous doter, dont vous prétendez que, parce qu'ils vous manquent aujourd'hui, vous n'arrivez pas à traiter convenablement certains problèmes, est-ce qu'ils permettront vraiment à la Communauté européenne de mieux jouer son rôle de garant de la paix et de la stabilité en Europe ? »

Et l'on cite à l'appui de cette question le cas de la Yougoslavie qui est, en effet, un cas tragique, vis-à-vis duquel nous sommes tous consternés, plus encore déchirés. Tous les jours, lorsque nous voyons ces images à la télévision, lorsque nous entendons les récits de ceux qui rentrent, c'est un drame qui nous déchire. Un drame qui, malheureusement, oppose plusieurs peuples sur un même territoire. Nous avons déjà connu cela ailleurs, en Palestine. A-t-on fait grief à d'autres grandes puissances, je pense notamment aux Etats-Unis d'Amérique, de n'avoir pas réussi - espérons qu'ils y parviendront dans les mois qui viennent - à résoudre jusqu'à présent le problème palestinien ? Le problème yougoslave, hélas ! est de la même gravité. L'Europe, certes, n'a pas réussi à empêcher la guerre, mais elle a réussi quelques modestes choses qui méritent tout de même d'être soulignées.

D'abord, pour le moment, nous avons créé et maintenu un certain dialogue dans le cadre de la conférence présidée par Lord Carrington. Nous avons surtout commencé à réfléchir, notamment à l'intérieur de la commission d'arbitrage présidée par Robert Badinter, sur les droits fondamentaux des minorités que nous savons être à la base de la solution du problème yougoslave ou de problèmes équivalents qui risquent, hélas, de se poser en Europe.

Nous avons jusqu'ici - j'espère que cela continuera - après des hésitations certes, élaboré une position européenne, ce qui n'est pas un acquis négligeable. Je constate, lors de mes voyages, que des pays voisins de la Communauté, la Bulgarie, la Hongrie, l'Autriche, se disent tentés par des mesures de reconnaissance unilatérale, mais préfèrent qu'il y ait une position européenne pour ne pas revenir quatre-vingts ans en arrière. La conscience de ce danger me paraît très forte, plus forte encore que la tentation ou le désir de prendre des décisions unilatérales. Cela n'est pas rien. Je ne suis pas sûre que cela puisse durer toujours mais, en tout cas, c'est déjà un acquis.

Par ailleurs, nous avons toujours réussi jusqu'ici - combien de fois cela durera-t-il ? Encore une fois je ne peux le dire - à éviter la contagion à des Républiques comme la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine ou le Kosovo.

Vous avez été nombreux à évoquer la question de la sécurité collective en Europe. C'est évidemment celle que nous posons en essayant d'élaborer dans le traité une ébauche de future défense européenne.

Le vide sécuritaire que nous constatons aujourd'hui est particulièrement exprimé par les pays de l'Est. Nous avons des débuts de réponse. Nous souhaitons en particulier que l'Union de l'Europe occidentale devienne le bras séculier de la Communauté européenne pour ces questions et que l'identité européenne de défense se fasse en articulation et en complémentarité avec l'Alliance atlantique.

J'ai entendu les injonctions de M. Fillion qui parlait d'un duel entre la Communauté et l'O.T.A.N. Permettez-moi de dire qu'il est, pour l'instant, pour le moins déséquilibré. Lorsque je rencontre nos amis américains, je leur demande comment l'Alliance atlantique, qui a quarante-cinq ans d'existence, pourrait-elle être menacée par quelque chose qui n'existe pas encore et que nous construirons certainement en complémentarité avec elle ?

Je ne reviendrai pas sur les questions de police et de justice. Elles ont à peine été évoquées, sans doute parce qu'un long et fructueux débat a déjà eu lieu dans cette enceinte sur l'accord de Schengen et qu'il s'agit, au fond, de transposer dans le cadre communautaire à Douze ce que nous avons commencé à mettre en place à huit.

J'ajouterai quelques mots sur cet aspect fondamentalement nouveau qu'est la citoyenneté européenne. Ce que nous voulons, ce n'est pas légiférer sur tout, décréter à la place des peuples, mais simplement faciliter l'émergence de l'Europe des citoyens. C'est une préoccupation du Président de la République depuis qu'il exerce ses fonctions, c'était l'une des initiatives majeures du sommet de Fontainebleau. La liberté de circuler, la liberté de s'installer pour travailler, la liberté de faire ses études partout où l'on a envie de les faire dans la Communauté, c'est cela la réalité européenne. C'est, en particulier, ce que veulent les jeunes Européens. Heureusement, ils n'attendent pas notre permission pour agir ! Cela peut vouloir dire, aussi, le droit de voter dans son pays de résidence.

Voilà donc le contenu, l'achèvement de l'Europe économique, l'Europe politique. Pour que cet ensemble fonctionne, il faut des institutions qui soient suffisamment démocratiques et efficaces. Peut-être sont-elles difficiles à comprendre, j'en conviens. Mais, au fond, les choses sont plus simples qu'on l'imagine si l'on veut bien y prêter quelque attention.

D'abord, il nous faut renforcer le contenu démocratique de notre construction européenne, ce qui implique, dans un système où coexistent des responsabilités au niveau européen et au niveau national, la nécessité de développer, en même temps, les compétences du Parlement européen sur les questions européennes et de s'assurer que les parlements nationaux, détenteurs d'une part importante de la décision et de la légitimité, peuvent être véritablement associés à cette construction.

M. Michel Vauzelle a longuement parlé du projet de conférence des parlements nationaux avec le Parlement européen. C'est une idée qui a souvent été développée.

M. Xavier Daniau. C'est une bonne idée !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Roland Dumas et moi-même l'avons défendue devant la conférence intergouvernementale et, après de nombreuses difficultés, elle rassemble maintenant les suffrages de plusieurs de nos partenaires. J'espère que nous arriverons, la semaine prochaine, à faire définitivement admettre cette proposition, qui a au moins le mérite de vouloir faire travailler ensemble les parlements nationaux et le Parlement européen.

M. Xavier Daniau. Et les Parlements de l'A.E.L.E. aussi, me semble-t-il !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. Non. Seulement, pour l'instant, le Parlement européen et les parlements nationaux.

Permettez-moi d'évoquer maintenant d'un mot un sujet que vous avez été quelques-uns à aborder : la représentation de l'Allemagne au sein du Parlement européen.

La position du Gouvernement est celle qui a toujours été la sienne : nous n'avons pas de raison de revenir à un critère démographique que le traité de Rome n'a pas retenu. Par conséquent, s'il apparaît légitime d'augmenter le nombre de représentants de l'Allemagne à la suite de l'unification, il faut simultanément augmenter dans les mêmes proportions la représentation au Parlement européen de tous les pays de la

Communauté. C'est la position que nous avons défendue et que nous continuerons à défendre dans le cadre de la conférence intergouvernementale.

M. Deniau a exercé sa verve et son talent sur un autre sujet institutionnel important : la subsidiarité. Il n'a pas été le seul. Il est certes facile de tourner en dérision ce que je considère, moi aussi, comme des égarements de l'action européenne.

Dans la liste que vous avez dressée, monsieur Deniau, figuraient les escargots. C'est un point sur lequel je me pencherai tout de même car, au moins, je le trouve cocasse. En tout cas, il est intéressant d'étudier des sujets de ce type. On aurait pu citer aussi la vitesse des chariots élévateurs, le bruit des tondeuses à gazon et nombre d'autres choses qui peuvent relever du domaine réglementaire mais qu'il n'est pas forcément nécessaire de soumettre à la décision des instances parlementaires.

Il est fait deux fois mention du principe de la subsidiarité : dans le préambule et dans le corps du traité lui-même.

Dans le projet de traité lui-même la rédaction est très précise, puisqu'il est dit que la Communauté n'interviendra que dans le cas où les objectifs seraient mieux réalisés au niveau communautaire grâce à l'effet de dimension ou de l'action envisagée et que, de toute façon, elle le fera en n'excédant pas ce qui est nécessaire pour atteindre les objectifs du traité. Il y a une référence explicite à ce principe. M. Bosson, M. Zeller et M. Bellon m'avaient demandé des précisions. Les voilà. J'espère qu'elles les rassureront sur le fait que nous avons voulu mettre en garde la Communauté dans ses développements futurs contre les excès que nous observons quelquefois.

Vous avez été quelques-uns également à évoquer la question de la structure du traité. Je crois avoir déjà partiellement répondu. Elle n'a jamais présenté, pour nous, un caractère central, car nous avons considéré dès le départ qu'il était indispensable de mêler des procédures communautaires et des procédures intergouvernementales, que notre but était d'aller, aussi rapidement que possible, vers une Europe à vocation fédérale et que, par conséquent les procédures intergouvernementales ne sauraient être considérées comme satisfaisantes pour toujours. Nous pensons cependant que c'est la voie la plus recommandable, spécialement dans les domaines où nous mettons en œuvre des actions communes, et cela d'autant plus que, lorsque nous adoptons ces procédures intergouvernementales, nous le faisons de telle façon que la Commission puisse être partie prenante en exerçant, non pas un monopole, mais un droit d'initiative, et nous veillons à ce que le Parlement européen soit informé et puisse élaborer des recommandations. Nous, nous n'en faisons pas un débat théologique, car l'important est d'enregistrer des progrès concrets, pratiques. C'est cela qui fait avancer l'Europe - avec les textes, bien entendu.

On ne peut pas éluder non plus les questions très importantes des relations de la Communauté avec ses voisins. Ce n'est pas parce que nous élaborons un traité qui va renforcer la Communauté, qui sera - s'il est adopté - certainement aussi important que le Traité de Rome, que nous devons négliger le nécessaire développement de nos relations non seulement avec les pays de l'Est, mais avec les pays du Sud, avec nos voisins immédiats.

Le principal problème qui a été posé, avec les pays de l'Est, ainsi d'ailleurs qu'avec les autres pays européens autour de nous, c'est celui de l'élargissement.

Je rappelle à cet égard qu'à nos yeux il n'y a jamais eu de dilemme entre approfondissement et élargissement. Si je peux rassurer sur ce point M. Juppé, j'en serais heureuse.

Toutefois, il est très important que l'approfondissement précède l'élargissement. Il nous faut réussir l'approfondissement pour être en mesure de faire fonctionner une Europe élargie. Rien ne serait plus dangereux qu'une Communauté qui se dissoudrait et qui, je le répète encore une fois, régresserait vers une grande zone de libre - échange. C'est un type d'Europe que nous ne voulons pas. Ce serait dangereux pour la Communauté elle-même, mais ce serait très décevant en même temps pour ces pays qui aspirent à adhérer à la Communauté en laquelle ils voient, au fond, la forme la plus achevée d'intégration européenne.

Nous devons donc éviter deux écueils : d'une part, avancer trop précipitamment, ce qui lamènerait d'ailleurs les économies encore très fragiles des pays de l'Est ; d'autre part, fragiliser notre construction européenne. Cela ne veut pas

dire que la Communauté n'a pas à apporter une contribution décisive à la future architecture européenne. Simplement, elle le fait en se renforçant elle-même. Pour ma part, je crois profondément que ce renforcement est une des conditions d'une construction, d'une architecture européenne qui, à l'échelon du continent, soit suffisamment solide pour les années et peut-être les décennies à venir.

N'oublions pas d'ailleurs que la Communauté n'a pas de monopole, et je veux ici faire référence à la confédération que Michel Vauzelle a également évoquée. Nous souhaitons bien entendu que l'ensemble des institutions européennes participe à cette construction. Nous pensons en particulier que le Conseil de l'Europe, qui a un rôle éminent en matière de droits de l'homme et dans le domaine du droit en général, pourrait devenir le creuset de la future confédération. Cette institution a en particulier l'immense avantage de rassembler dans une même assemblée des parlementaires de presque tous les pays européens.

M. Jean-Marie Caro. Très bien !

Mme le ministre délégué aux affaires européennes. N'oublions pas non plus la Méditerranée, que vous avez été quelques-uns à évoquer. Nous aurons, en particulier l'année prochaine - c'est le vœu de la présidence portugaise -, à faire des avancées plus nettes dans ce domaine. Nous devons revoir aussi les modalités de notre coopération avec les pays du Sud.

Enfin je rappelle que l'Europe que nous faisons ne se bâtit pas contre la France. Il ne s'agit pas de niveler vers le bas, au contraire - j'ai cité quelques exemples tout à l'heure. Il s'agit de nous permettre, grâce à l'Europe, de mieux faire face à un monde qui change. Ce n'est pas l'Europe qui invente la concurrence internationale, qui invente tous ces changements auxquels nous assistons, mais c'est elle qui nous donne de meilleures chances de nous y adapter. Nous le constatons dans de multiples domaines et notamment celui de la recherche et, lorsqu'on demande aux Français s'ils pensent que nous avons intérêt à mettre nos efforts en commun dans les différents domaines de l'économie, de la recherche, de l'industrie, du social ou du contrôle des mouvements de personnes, une très forte majorité se dégage en faveur de la construction européenne.

Il n'y a aucune raison pour que la France perde son identité à l'intérieur de l'Europe. D'abord - et je ne reviendrai pas ici sur la subsidiarité - nous sommes très attachés à maintenir des méthodes nationales chaque fois que cela est possible tout en nous fixant des objectifs et des obligations de résultats - nous avons donc une approche suffisamment souple. Ensuite, nous participons à la mise en place d'un modèle européen. Cela dit, je comprends ceux qui s'inquiètent de l'absence encore suffisamment marquée de valeurs culturelles européennes alors que nous avons une appréhension intime, spontanée et immédiate de nos valeurs nationales.

Si l'on veut bien y prêter attention, un certain modèle européen, auquel, encore une fois, la France contribue, pourrait se traduire par la recherche d'un équilibre entre l'individualisme et le respect de l'intérêt collectif. Je suis frappée, par exemple, de voir que l'on puisse se satisfaire dans certains très grands pays développés d'une absence de protection sociale pour plusieurs dizaines de millions de personnes. Nous savons au moins que c'est une chose dont les Européens ne veulent pas.

Peut-être conviendrait-il de mieux définir l'Europe fédérale. Faut-il opposer l'Europe fédérale et l'Europe des nations ? Le fédéralisme européen - c'est son originalité - vise à assurer le respect des identités nationales et leur alliance pour réaliser une synthèse que nous espérons et que nous croyons être féconde et créatrice. C'est à un partage de souveraineté, librement consenti, que nous participons et non à un abandon à je ne sais quelle entité inconnue, théorique, technocratique. Il ne s'agit en aucun cas d'abdication, mais bien au contraire de consolidation par le biais d'une coopération permettant de sauvegarder l'Europe, d'en faire une force qui compte dans le concert mondial, sur les plans économique et politique.

Pour reprendre une belle expression de Michel Noir, qui rejoignait en cela les réflexions très approfondies de Charles Josselin, je crois profondément que l'on peut être « patriote français et citoyen européen ».

Pour terminer, ce qui est en jeu à Maastricht, c'est la stabilité, la paix et la prospérité. Rien de moins ! Maastricht est une étape vers une Europe plus unie. C'est une étape essentielle à nos yeux, car elle est l'élément indispensable de la future architecture européenne.

Si Maastricht est un échec, l'Europe risque de retomber dans ses divisions anciennes.

Si Maastricht est un succès, nous n'aurons pas fini notre tâche, nous ne serons pas au bout du chemin, mais au moins l'Europe se sera donné les moyens d'assurer davantage de prospérité et de stabilité. Le reste sera affaire de volonté.

Nous n'allons pas à Maastricht avec l'idée de jeter des dés sur la table, de faire un pari - si tel était le cas, ce serait un pari au sens pascalien du terme - encore moins avec l'intention de nous laisser aller à une dérive, fût-elle celle du *Kon-Tiki* - mais je compte sur la vigilance de M. Jean-Pierre Chevènement pour nous garantir contre toute tentation de ce genre, si toutefois nous l'avions.

J'espère vous avoir un peu plus convaincus ce soir que, moi non plus, je ne voulais pas de n'importe quelle Europe.

Ce débat aura permis au Gouvernement de mieux préciser ses objectifs et ses positions dans la négociation. Et si je vous demande votre appui pour Maastricht, c'est parce que je suis intimement convaincue que notre intérêt national se confond avec ce que nous sommes en train de bâtir. (*Applaudissements sur de très nombreux bancs du groupe socialiste.*)

M. Bernard Bosson, M. Alain Lamassoure et M. Jean-Marie Caro. Très bien !

M. le président. Je vous remercie, madame le ministre. Le débat est clos.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu le 27 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, un projet de loi autorisant la ratification du traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (ensemble huit protocoles) signé à Paris le 19 novembre 1990 ainsi que trois déclarations faites le même jour, deux déclarations faites le 14 juin 1991 et deux déclarations faites le 18 octobre 1991.

Le projet de loi est renvoyé à la commission des affaires étrangères sous réserve de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

Il sera imprimé sous le numéro 2386 et distribué.

4

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu le 27 novembre 1991, de M. Alain Richard, rapporteur général, un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi de finances rectificative pour 1991 (n° 2379).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2382 et distribué.

J'ai reçu le 27 novembre 1991, de M. René Beaumont, un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, portant dispositions diverses en matière de transports (n° 2299).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2383 et distribué.

J'ai reçu le 27 novembre 1991, de M. Alain Vidalies, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi renforçant la lutte contre le travail clandestin et la lutte contre l'organisation de l'entrée et du séjour irréguliers d'étrangers en France.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 2385 et distribué.

DÉPÔT D'UNE LETTRE RECTIFICATIVE

M. le président. J'ai reçu, le 27 novembre 1991, de Mme le Premier ministre, une lettre rectificative au projet de loi portant diverses dispositions d'ordre social (n° 2316).

La lettre rectificative sera imprimée sous le n° 2387, distribuée et renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui à quinze heures, première séance publique :

Questions à M. Louis Mexandeau, secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre.

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi n° 2204 d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République (rapport n° 2380 de M. Christian Pierret, au nom de la commission spéciale)...

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique :
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée, à deux heures trente.)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JEAN PINCHOT*

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

Réunion du mardi 26 novembre 1991

Après l'ordre du jour publié au *Journal officiel* (Débats parlementaires) du mercredi 27 novembre 1991, ajouter l'annexe suivante :

ANNEXE

*Questions orales inscrites à l'ordre du jour
du vendredi 29 novembre 1991*

Questions orales sans débat

Question n° 498. - M. Jean-Paul Charé souhaite se voir confirmer par M. le ministre délégué au budget que, dans le cas d'une société anonyme française à prépondérance immobilière dont le capital est entièrement détenu par une chaîne de sociétés dont chacun des maillons est représenté par une société anglaise dont le siège social et la direction effective sont situés en Grande-Bretagne, aucune de ces sociétés (française ou anglaises) ne saurait être soumise à la taxe de 3 p. 100 prévue par l'article 990 D du code général des impôts. Il est précisé qu'au cas particulier, toutes ces sociétés impliquées dans la chaîne de participation sont ultimement détenues par des personnes physiques résidentes fiscalement en Grande-Bretagne. En effet, il est manifeste qu'elles n'entrent pas dans les prévisions de l'article 990 D, dont le seul but est de décourager l'acquisition de propriétés immobilières sous couvert de personnes morales établies dans des paradis fiscaux. Il souhaiterait aussi se voir préciser que l'exonération des sociétés en cause s'applique de droit pour toutes les années écoulées depuis l'entrée en vigueur de l'article 990 D du C.G.I., quand bien même aucune déclaration n° 2746 n'aurait jamais été déposée, dès lors que chacune des sociétés anglaises est en mesure de prouver, à la demande du service des impôts, que son siège social statutaire et celui de sa direction effective se sont toujours trouvés en Grande-Bretagne et que la clause de non-discrimination contenue dans la convention franco-britannique s'oppose à elle seule à l'assujettissement d'une société anglaise à la taxe annuelle de 3 p. 100. Son souci est

que les sociétés concernées puissent se prévaloir de cette réponse, sous réserve d'apporter en cas de contrôle toutes justifications sur leur siège social et, si nécessaire, de direction effective.

Question n° 502. - La décision du Gouvernement d'augmenter le taux de T.V.A. sur les produits de l'horticulture de 5,5 p. 100 à 18,6 p. 100 a amplifié les effets de la crise que traverse cette profession et provoqué un effondrement des cours. Face à la redoutable concurrence hollandaise et italienne, cette mesure laisse prévoir un bilan désastreux. Nous sommes bien loin des buts recherchés par la mesure et des prétextes invoqués pour justifier son application. Il est indispensable que le Gouvernement revienne sur cette décision, comme cela a été fait pour d'autres professions. M. Rudy Salles demande donc à M. le ministre de l'agriculture et de la forêt que le Gouvernement respecte sa parole.

Question n° 505. - M. René Dosière attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie et au commerce extérieur sur les problèmes posés par la multitude des projets de gravières dans la vallée de l'Oise, entre Origny-Sainte-Benoite et Compiègne. Près de 9 000 hectares seraient concernés. L'ampleur de ces extractions, décidées au coup par coup, conduit à des conséquences graves sur le site naturel de la vallée. Dans ces conditions, ne conviendrait-il pas de renforcer les prérogatives de l'administration sur les études d'impact, de développer l'information préalable des habitants, de prévoir, dans de tels cas, la réalisation d'un projet global sur l'ensemble des sites concernés ?

Question n° 499. - M. Edouard Frédéric-Dupont demande à M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre où en sont les travaux de recherche des noms des anciens combattants de la conquête de l'Indochine, dont il est évident qu'ils seront portés sur la Nécropole nationale de Fréjus, qui est en cours de construction. Il est possible que l'actuel gouvernement du Vietnam ait rasé les cimetières, mais le parlementaire susvisé qui, de par ses fonctions, s'est rendu vingt et une fois en Indochine, a visité les cimetières des anciens soldats morts en Indochine pendant la conquête. Les cimetières de Haiphong et de la baie d'Along ont fait l'objet de visites régulières et d'entretiens par le souvenir français. Il serait inconcevable que les soldats morts pour la France sous les ordres de Gallieni, Joffre, Lyautey et de l'amiral Courbet soient oubliés. Il attire donc son attention sur l'urgence des recherches nécessaires.

Question n° 503. - Près de 600 000 originaires des D.O.M.-T.O.M. installés en France continentale participent à la construction de la France multiraciale et pluriculturelle. Mais cette communauté vit un sérieux malaise à cause d'une non-représentation et parfois d'une représentation négative sur la scène et sur les écrans de cinéma et de télévision. Pour faire face au sentiment de désarroi et de frustration qui gagne de plus en plus ces compatriotes de l'outre-mer qui, de gré ou de force sont condamnés à vivre en Europe, il est nécessaire de permettre l'expression de leur identité propre dans un souci d'intégration et de reconnaissance mutuelle. C'est pourquoi des artistes professionnels du théâtre et du cinéma ont décidé de s'organiser pour défendre la représentation de l'outre-mer. Si les besoins sont énormes, l'urgence porte actuellement, au niveau du théâtre, sur la nécessité de disposer d'un lieu de rencontre, de création qui soit un foyer de stimulation culturelle, un espace de liberté d'expression. S'agissant du cinéma, les professionnels souhaitent que toutes les dispositions de la loi instituant le Centre national de la cinématographie soient étendues aux D.O.M., qu'un partenariat soit établi avec eux pour mettre en place un programme de développement qui pourrait prendre appui sur la création d'un fonds spécial de soutien intégré au C.N.C. et sur des structures de concentration, de réflexion, de production et de promotion. En outre, suite à la mission d'études et de propositions concernant la diffusion cinématographique dans les D.O.M. confiée à M. Christian Pheline, ils souhaiteraient savoir s'il est possible d'envisager l'extension du code de l'industrie cinématographique aux D.O.M. M. Ernest Moutoussamy demande à M. le ministre de la culture et de la communication de l'informer des propositions qu'il pense faire aux artistes professionnels du théâtre et du cinéma en réponse à ces différentes requêtes.

Question n° 504. - M. Alain Bonnet attire l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, sur les suppressions de classes en milieu rural, notamment dans la commune de Saint-Martial-d'Albarède, en Dordogne. Or, bien souvent, celles-ci conduisent à aggraver les durées de transports scolaires pour les enfants. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre, dans le cadre de la politique de maintien des services publics en milieu rural, notam-

nient en référence aux décisions du comité interministériel de l'aménagement d'un territoire, pour limiter les effets de ce type de mesures.

Question n° 500. - M. Bruno Bourg-Broc expose à M. le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, que depuis plusieurs années les collectivités territoriales prennent en charge de plus en plus souvent le financement d'actions dont l'Etat est, de par la loi, responsable. Les interventions de certaines régions dans la lutte contre l'échec scolaire, c'est-à-dire dans la pédagogie, illustrent bien cette tendance ; la participation largement majoritaire des collectivités locales au plan « Université 2000 » la fait ressortir avec plus d'évidence encore. Au-delà du débat sur l'opportunité et les modalités de ces transferts de charge, les conséquences politiques de cet état de fait sont graves. En effet, les collectivités territoriales deviennent progressivement les véritables décideurs d'actions dont la responsabilité juridique et politique ne leur incombe pas. Il lui demande s'il n'estime pas qu'il est urgent de tirer les conséquences de cette évolution, afin de prévenir non seulement la désorganisation d'un système administratif déjà fort complexe, mais aussi un affaiblissement du rôle de l'Etat qui risque de se trouver progressivement dépourvu des moyens d'assurer les compétences que lui reconnaît la loi actuelle.

Question n° 501. - M. Marc Reymann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'augmentation de la délinquance. A Strasbourg, cette augmentation a été de 17,88 p. 100 lors du premier semestre de 1991. La consommation de la drogue est une cause importante de cette croissance des délits, croissance qui crée un sentiment d'insécurité dans la population. De ce fait, est réclame une plus grande présence de la police dans les rues. Les Etats d'Amérique du Nord sont confrontés à des problèmes de sécurité et de toxicomanie certes plus importants que les nôtres. Leur expérience peut nous être utile. Pragmatiquement, le chef de la police de New York préconise la création d'une police de proximité et rejoint la demande de notre population. Le rôle de cette police de proxi-

mité est double : préventif et répressif. Pour adapter notre police à cette nouvelle définition, il faut en changer les structures et les méthodes. Il lui demande s'il entend lui donner les moyens et les directives qui lui permettraient de remplir sa mission de protection des biens et des personnes.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RENFORÇANT LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL CLANDESTIN ET LA LUTTE CONTRE L'ORGANISATION DE L'ENTRÉE ET DU SÉJOUR IRRÉGULIER D'ÉTRANGERS EN FRANCE

Nomination du bureau

Dans sa séance du mercredi 27 novembre 1991, la commission mixte paritaire a nommé :

Président : M. Jacques Larché.

Vice-président : M. Jean-Michel Belorgey.

Rapporteurs :

A l'Assemblée nationale : M. Alain Vidalies.

Au Sénat : M. Jacques Sourdilhe.

ASSEMBLÉE CONSULTATIVE DU CONSEIL DE L'EUROPE

(1 siège de représentant titulaire à pourvoir en remplacement de M. François Fillon, démissionnaire)

CANDIDATURE PRÉSENTÉE PAR LE GROUPE R.P.R.

M. Jean Valleix.

Cette candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 28 novembre 1991.

M. Jean Valleix exercera son mandat jusqu'au renouvellement de l'Assemblée nationale.

LuraTech

www.luratech.com

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codas	Titres	Francs	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
03	Compte rendu..... 1 an	103	852	
33	Questions..... 1 an	108	854	
03	Table compte rendu.....	52	86	
03	Table questions.....	52	96	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	99	535	
35	Questions..... 1 an	99	349	
05	Table compte rendu.....	52	81	
05	Table questions.....	32	52	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Carte ordinaire..... 1 an	210	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
DOCUMENTS DU SENAT :				
09	Un an.....	670	1 536	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone STANDARD : (1) 40-58-75-00
 ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77
 TELEX : 201178 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Tout paiement à la commande facilitera son exécution

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 3 F

(fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)



LuraTech

www.luratech.com